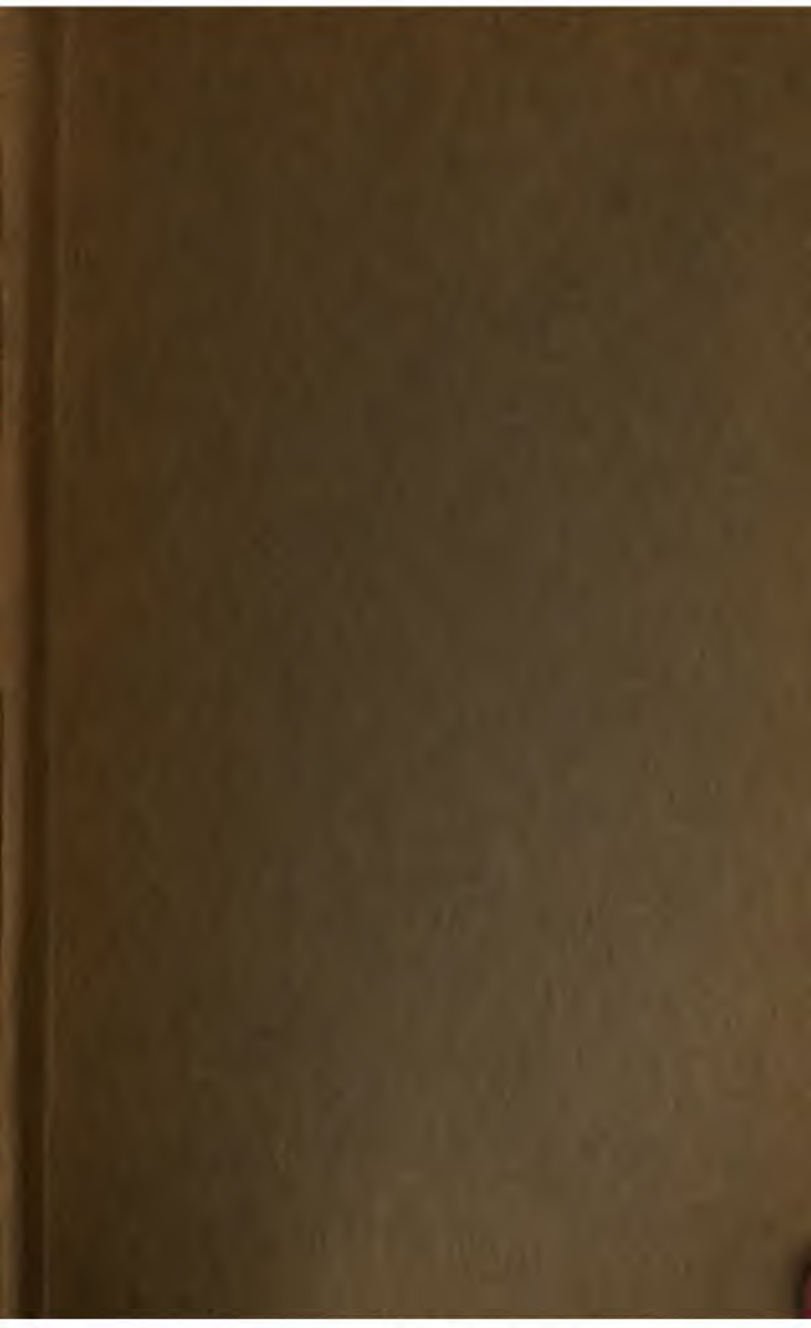

ALTE · VOLARE · VOLO



" LES SAINTS "

Sainte Colette

(1381-1447)

par

ANDRÉ PIDOUX

Victor Lecoffre

Sainte Colette

IMPRIMATUR

Dolae. die 27ª Julii,
in festo S. Desiderati, Bisuntinensis episcopi,
anno Dni 1906.

✝ Franciscus Alexander,
Episcopus San. Claudiensis.

" LES SAINTS "

Sainte Colette

(1381-1447)

par

André PIDOUX
Archiviste paléographe, docteur en droit
Camérier de S. S. Pie X

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA ET Cie
RUE BONAPARTE, 90

1907

SAINTE COLETTE

INTRODUCTION

Un des faits les plus remarquables dans la vie des Saints, c'est que tous, clercs ou laïcs, pontifes ou vierges, martyrs ou confesseurs, quelles que soient les diverses conditions d'âge, de sexe, de valeur intellectuelle, de santé corporelle, d'éclat ou d'humble obscurité, dans lesquelles ils apparaissent à la même époque, ont des qualités admirablement appropriées, quoique fort différentes, au milieu dans lequel la divine Providence les a placés.

Voyez l'ardeur des martyrs dans le Colisée, voyez le zèle apostolique des missionnaires du moyen âge ou des époques postérieures : le courage égale le courage, la piété égale la piété; ils servent le même Maître, ils combattent le même ennemi; ils emploient les mêmes armes, ces armes qu'a décrites saint Paul, et cependant quelle diversité sépare saint Ignace d'Antioche de saint Boniface de

Mayence, et l'apôtre lyonnais saint Pothin de l'apôtre des Indes, saint François-Xavier.

Cette admirable disposition aux besoins de leur siècle ne fait pas que les Saints aient les défauts ou les vices du temps; même loin de là, car ils brilleront surtout par l'éclat des vertus opposées à ces vices; la pénitence des ermites germe de la débauche romaine; la barbarie et les invasions sauvages du IXe siècle enfantent saint Bernard de Meuthon; le relâchement des mœurs au XIIIe siècle inspire l'austère pauvreté du patriarche d'Assise, comme la corruption due à l'or d'Amérique enflammera de l'amour de la pénitence saint Pierre d'Alcantara et sainte Thérèse.

Ne voyez-vous pas plus près de nous saint Vincent de Paul surgir du milieu des ravages des farouches soldats qui, un demi siècle durant, dévastent l'Europe et « frappent les peuples pour le jeu des monarques » suivant l'énergique expression de Gilbert Cousin. Et, au milieu du deuil des âmes pieuses et des douleurs causées par l'athéisme triomphant, ne voyez-vous pas l'humble curé de campagne que l'Église élevait naguère sur les autels sous le doux visage du bienheureux curé d'Ars?

Mais cette pensée sera plus saisissante encore si l'on étudie la vie des fondateurs et des réformateurs d'ordres. C'est dans le livre divin de l'Évangile que tous vont chercher l'inspiration première;

tous procèdent d'ailleurs l'un de l'autre. C'est auprès du Père saint Benoît, dans le site sauvage de Subiaco, que le Séraphin d'Assise ira chercher sa voie; saint Augustin inspire saint Dominique; auprès de celui-ci saint Ignace de Loyola va chercher la direction céleste. Et si vous prenez l'innombrable famille augustinienne, quelle diversité dans les applications de la même règle. Mais notez bien que ce n'est point là confusion.

Chacun de ces ordres reste fondé pour un but spécialement urgent de son temps, destiné à défendre l'Église contre un mal particulièrement violent alors, tout comme il garde le costume du temps de son fondateur.

Saint Antoine, que nous regardons comme le patriarche de la vie érémitique, poursuit comme saint Benoît la recherche de la perfection; mais le premier, comme plus tard saint Bruno, ne s'adresse qu'à quelques âmes d'élites; le second appelle à lui de très nombreux chrétiens qui désirent trouver la liberté du travail et le calme d'une vie honnête hors du milieu corrompu de la société romaine.

Saint Bruno et saint Norbert viennent plus tard créer deux ordres qui offrent la même diversité dans leur genre, l'un pour établir la vie parfaite hors du monde, l'autre pour assurer le service des âmes.

Saint François et saint Dominique vivent dans le

même temps; il se sont donné un fraternel baiser qui unit à jamais les fils de ces deux patriarches; et cependant ils ne se ressemblent pas. Le premier veut donner un modèle de renoncement et des apôtres au clergé séculier et aux laïcs au milieu du relâchement général d'où allait renaître une sorte de paganisme. Le second fonde son ordre sous un autre ciel, devant l'assaut des Albigeois, comme un général assiégé prend les ultimes mesures de salut; aussi le constitue-t-il surtout pour l'action doctrinale. Saint Ignace de Loyola et saint Gaëtan de Thienne répondent aux menaces de la réforme en donnant à l'Église leurs fils, l'un pour l'instruction de ceux qui seuls alors pouvaient apprendre, l'autre pour la sanctification du clergé séculier.

Au début du XVIIIe siècle, les esprits se sont aiguisés du désir de connaître; le temps approche où les masses voudront prendre part au mouvement intellectuel ou gouvernemental; alors, pour les instruire la France enfantera les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, et, pour leur éducation doctrinale, l'Italie donnera à l'Église les Rédemptionistes et les Passionistes.

Voulez-vous un exemple plus frappant : comparez entre elles toutes les congrégations issues des deux familles augustiniennes, les chanoines réguliers, et les ermites, dont les Assomptionistes sont la forme la plus récente, et vous trouverez la

même règle admirablement adaptée et par des variations infinies, le texte restant toujours le même, aux besoins du temps de la fondation.

L'Histoire cependant est un perpétuel renouveau ; vous verrez alors reparaître dans leur ferveur primitive les ordres que le temps a nécessairement assombris en laissant obscurcir les rayons de leur première splendeur. Aujourd'hui même, devant le flot montant du matérialisme et de l'incrédulité, comme au temps de saint Augustin, le besoin d'avoir un clergé paroissial fort et savant apparaît au premier plan. Aussi, voilà que germant dans les persécutions, comme le sapin à l'ombre duquel elle naît pousse entre les roches nues, revit dans nos montagnes du Jura pour s'étendre de là au Canada et sur la Côte d'Azur, l'antique observance des chanoines réguliers dans tout l'éclat d'un soleil levant.

Cette loi n'est point différente si, cessant d'envisager l'ensemble des familles religieuses, nous bornons notre vue à l'étude d'une seule d'entre elles. L'histoire de l'ordre Séraphique en est un admirable exemple. A peine fondé, il brille d'un éclat incomparable, et jette à la face du paganisme renaissant, comme un « Mane, Thécel, Pharès », les noms de François d'Assise, Antoine de Padoue, Bonaventure. Puis bientôt son soleil s'obscurcit, en même temps que la stricte observance faiblit ; mais la moisson de saints est encore magnifique, et de

cet arbre souffrant vont sortir des familles nouvelles, inspirées de Dieu pour s'opposer aux maux qui vont surgir.

Au xve siècle l'état de la France est vraiment calamiteux ; le désordre des guerres civiles, de la lutte étrangère, du schisme religieux a mis le Royaume des Lys dans une désolation dont l'histoire contemporaine peut nous donner à peine l'idée. La Renaissance franchissait les Alpes, avec son cortège d'amour du bien-être, de débauche, de paganisme et d'irréligion ; la mort spirituelle apparaît partout. Ce ne sont plus ces poèmes de pierre, destinés à élever l'âme vers le Très-Haut ; bientôt vont venir les temples païens et les salons élégants qui remplaceront les cathédrales gothiques ; aux fortes et pieuses compositions liturgiques succéderont la musique mondaine, ou des poèmes dans lesquels la Vierge et les saints pour oser paraître devront se masquer en dieux de l'Olympe [1]. Chansons de Gestes, honnêtes lais d'amour, disparaissez, voici la débauche et la lascivité qui vont vous reléguer dans la bibliothèque bleue pour l'usage des rustres ignorants. Mystères, c'en est fait de vos harmonieuses périodes et de vos saints exemples ; soties, dont le rire sain et honnête distrayait l'âme, voici venir sur vos tréteaux le théâtre démoralisateur !

1. Voyez le fort et saisissant tableau qu'en a tracé le P. Baunier dans son *Histoire du bréviaire romain*.

Mœurs patriarcales du moyen âge, vous allez disparaître, arrachées lambeau par lambeau par la licence et le libertinage !

Et cette puissante auxiliaire de l'âme pieuse qu'est la sainte liturgie, violée par des goûts soi-disant artistiques, déchirée par une musique d'opéra, évoluant dans des temples qui ne lui seront plus appropriés, insultée dans sa langue, par des lettrés aussi gonflés d'eux-mêmes qu'incomplets dans leur savoir, qui admirent Cicéron et Pline sans connaître Jérôme et Bernard, sera bientôt elle aussi bannie de ce monde léger et frivole.

Précurseur de cette désolation, tel jadis le Séraphin d'Assise avait surgi de l'Ombrie pour être le soutien de l'Église universelle, et surtout de celle d'Italie, telle apparut, sauvegarde de l'Église en France et surtout dans les immenses États flamands et bourguignons la « Petite Ancelle du Seigneur », Colette de Corbie.

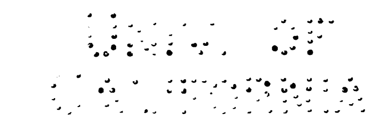
Ce n'est point certes une figure banale, que celle de cette jeune fille qui, sur l'appel de Dieu, sort de sa vie de recluse pour réformer les trois ordres franciscains, jouit d'une renommée et d'une influence considérables dans les États du duc de Bourgogne, appuie sa parole par d'éclatants miracles, et laisse des filles qui, après cinq siècles, conservent leur ferveur et leur rigidité première.

Bien des hagiographes ont été tentés par cette

suave image de la fille de prédilection du Pauvre d'Assise ; cependant il reste encore dans sa vie des obscurités et des erreurs trop accréditées. D'ailleurs la place de Colette n'était-elle point de droit marquée dans une collection destinée à montrer l'admirable action des saints sur la société de leur temps ? On m'a grandement honoré en me confiant cette tâche ardue de faire après tant de devanciers une œuvre originale. Je l'ai entreprise avec mon cœur de Tertiaire et de Comtois. J'ai revu les manuscrits déjà étudiés ; j'en ai trouvé quelques autres ; je me suis efforcé de pénétrer des aperçus qui auraient échappé aux hagiographes précédents ou de rectifier leurs erreurs. Daigne la Mère sainte Colette me disposer les cœurs et les esprits et procurer à mes efforts le résultat désiré de faire connaître et aimer davantage la vierge de Corbie et la famille Séraphique.

Je ne terminerai pas cette introduction sans remercier les Révérendes Mères Claristes de Poligny de l'obligeance avec laquelle elles m'ont communiqué leurs précieuses archives, et sans protester, conformément aux décisions pontificales, que je n'ai en rien dans les pages qui vont suivre l'intention de devancer ou de modifier le jugement de la Sainte Église Romaine dont j'entends toujours rester le fils respectueux et soumis.

A. P.



CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE DE COLETTE

1381-1399

Le XIVe siècle marchait vers son déclin, Charles V terminait le cours de ses brillants travaux et le duc Philippe le Hardy allait commencer son règne sur les riches États flamands et comtois que devait lui laisser bientôt la mort de Louis de Mâlain; la paix semblait devoir revivre, et la guerre inexpiable que le roy d'Angleterre soutenait pour revendiquer « la plus belle couronne après celle du Ciel » paraissait devoir s'achever bientôt. Mais, au revers de cette brillante médaille, on voyait la figure hideuse du schisme, créé par les conséquences des ingérences de la France dans l'administration de l'Église, cette situation scandaleuse et désolante que les contemporains eux-mêmes nommèrent le *grand schisme d'Occident*, où l'on vit, près d'un siècle durant, deux papes élus l'un contre l'autre, se partageant l'obédience des fidèles, jouant avec les condamnations et les anathèmes, et troublant les consciences au

point que les âmes les plus éclairées en vinrent à ne plus savoir découvrir le Pasteur légitime, et flottèrent dans une navrante incertitude de Rome à Avignon, jusqu'à ce que le concile de Constance ait pu mettre fin à ces misères et remettre les clefs de Pierre entre les mains de son élu Martin V.

Il convient cependant, quant à la situation politique du temps, de faire une importante remarque. Si le pays où naquit Colette est en effet bien et depuis longtemps français, il l'était alors d'autant moins directement qu'il était uni sous le sceptre du duc de Bourgogne à des États totalement étrangers à la France, et dont une faible part même devint française dans la suite. Si Philippe le Hardy était né fils de France, si c'était des mains royales qu'il avait reçu son apanage ducal, il ne faut pas oublier que ses Flandres et sa comté de Bourgogne, jusque-là toujours réputées terres d'Empire, sauf quelques parties méridionales des pays Wallons, il les avait acquises par son mariage et avait obtenu par là à l'égard du roi de France, une indépendance que son ambition ne demandait qu'à étendre aux extrêmes limites. Il était déjà le « puissant duc d'Occident ».

Et qui donc aurait pu sans folie mettre obstacle à sa grandeur à peine naissante et déjà superbe? L'Empire battu en brêche de toutes parts, ballotté entre les incertitudes, troublé par les Hussites et menacé par les Turcs, semblait devenu un vain mot;

il l'eût été entre toutes autres mains que celles des Habsbourg. La France, relevée il est vrai par les victoires de du Guesclin, mais retombant bientôt entre les débiles mains du roi insensé, semblait plus une proie qu'un rival; dans ses États même, quel adversaire à redouter? La noblesse ruinée par ses luttes contre le duc Eudes IV, s'était bien, il est vrai, réunie sous le nom de Confrérie de Saint-Georges; mais ne s'était-elle pas astreinte par serment à la fidélité envers le prince légitime?

L'archevêque de Besançon avait bien essayé de s'opposer aux empiètements du souverain; mais, s'il en avait été récompensé par la pourpre cardinalice, il n'en était pas moins mort vaincu en exil à Avignon. Dans les Flandres il est vrai, l'ardeur belliqueuse des communes et leur amour de la liberté mettait bien quelque ombre à ce tableau: mais la lutte était trop inégale, et quelques victoires les mirent bientôt à la raison au moins pour un temps.

Il ne faut donc point s'étonner si Colette est sujette du Duc bien plus que du Roy quoiqu'elle soit née dans la partie française des Flandres. Vouloir, comme on l'a fait, lui donner les sentiments de Jeanne d'Arc, c'est troubler gravement la vérité historique; l'une est bourguignonne, l'autre est française. Et la différence se marque dans ces mots par lesquels 1636, Jean Boyvin, président du parlement de Dôle, montrait la diversité entre les Français et les Franc-

Comtois. « Ils n'ont de commun que la langue et l'habit. »

Tel est le cadre dans lequel il plut à Dieu de placer la suave figure de sa « petite Ancelle ».

La ville de Corbie, qui a l'honneur d'être sa patrie, est une de ces nombreuses cités qui au moyen âge naquirent à l'ombre des grandes abbayes, surtout de celles de l'ordre de Saint-Benoît. A son abbaye, elle devait toute son importance et toute sa splendeur. La plupart de ses habitants étaient employés à l'entretien de ses bâtiments, ou aux travaux de tous genres pour son service, ou bien ils étaient profitablement occupés de la réception des pèlerins attirés par les précieuses reliques qu'on y vénérait.

Tel était le cas d'un ménage modeste, mais aisé, distingué par la vertu, qui habitait dans la rue de la Chaussée.

Le mari, Robert Boëllet était un honnête charpentier de l'abbaye; sa femme, Marguerite Moyon, qu'il avait épousée veuve en premières noces, tenait le ménage et s'occupait de bonnes œuvres. L'estime publique, une aisance suffisante, la satisfaction que donne la conscience du devoir accompli n'avaient pu donner la félicité à ces braves gens. Le bonheur n'est point complet sur terre; les vœux les plus ardents de Robert et de Marguerite n'avaient jamais été exaucés. Ils voyaient approcher la vieil-

lesse, et se désolaient de ne point se voir revivre dans une aimante postérité. Mais ils avaient la foi, et, comme le quémandeur de l'Évangile, ils ne se lassaient point de demander une telle grâce; plus elle parut impossible, plus leur confiance persévéra; en vain, Marguerite touchait à soixante ans; elle demandait toujours au Très-Haut la réalisation de son ardent désir, et savait bien qu'il n'est à Dieu rien d'impossible. La divine Providence ne resta point insensible à cet appel persévérant; à la stupéfaction générale, Marguerite conçut des espérances, et le dimanche 13 de janvier de l'an 1381 (nouveau style) elle mettait au monde une robuste fillette qui le jour même, reçut au saint baptême le nom de Colette.

Le P. Sylvère, capucin, dans ses récits tracés au XVI[e] siècle, nous a laissé de l'étymologie de ce nom une opinion qui ne laisse pas d'être curieuse: « C'est dit-il, en équivoquant sur le mot latin *colere*, pour marque et indice du culte et de l'honneur qu'elle offrirait à Dieu dans le cours de sa vie. »

Point n'est besoin de dire que le P. Sylvère a cédé au besoin tyrannique de son temps de faire de l'esprit. Les historiens contemporains sont d'ailleurs unanimes à dire que les parents de Colette avaient spécialement invoqué pour la réalisation de leurs espérances le grand évêque de Myre, saint Nicolas; c'est en reconnaissance qu'ils donnèrent à leur en-

fant le nom de Colette qui n'a jamais été autre chose qu'un abrégé de ceux de Nicole et de Nicolette.

Ainsi, de même que le Séraphin d'Assise dont la vie devait tant imiter l'adorable modèle de Notre Sauveur, naissait comme Lui dans une étable, de même, c'était de l'humble atelier d'un charpentier qu'allait sortir cette aimable épouse de Jésus, destinée à régénérer l'œuvre franciscaine.

Marguerite Boëllet était très pieuse ; les contemporains nous disent qu'elle communiait chaque semaine, ce qui était fort souvent pour le temps ; chaque jour, elle faisait une méditation sur la Vie et la Passion de Notre-Seigneur ; elle était très fidèlement appliquée à tous ses devoirs d'état.

Nous ne serons donc pas étonnés de trouver en elle un de ces modèles de mères chrétiennes, qui n'abandonnent pas, comme tant d'autres, leurs pieuses pratiques sous le prétexte trompeur d'un surcroît d'ouvrage et de fatigue. Elle pensait avec raison que la prière et les bonnes œuvres, bien loin de diminuer lorsque la responsabilité augmente, doivent suivre la même marche que celle-ci, et qu'une mère devait donc être plus pieuse encore qu'une femme à qui Dieu n'a pas donné la couronne de la maternité.

« C'est Sylvie, ma sainte mère, qui m'a donné à l'Église », avait pu écrire saint Grégoire le Grand, et combien d'autres après lui peuvent pousser le

même cri de reconnaissance. Ainsi Colette, que Dieu avait marquée de son sceau, et que les premiers soins maternels préparèrent, en lui inspirant l'amour de Dieu et l'horreur du péché, aux grandes œuvres à l'accomplissement desquelles la destinait la Providence.

Quant au père de Colette, la reconnaissance qui débordait dans son cœur eut des conséquences merveilleuses. C'était un honnête homme et un chrétien fervent; mais il avait un défaut que jusque-là il n'avait pu parvenir à dompter; il était, nous dit le P. Marc de Lisbonne, emporté et querelleur, et ses scènes de violences avaient souvent ému ses voisins. Dès lors, il n'est plus le même; le fond de sa bonne nature l'emporte enfin sur sa rugueuse écorce; il est tout mansuétude et charité. Ses colères passées lui donnent un poids d'autant plus grand lorsqu'il prêche la paix et la concorde ; il est bientôt devenu l'arbitre incontesté de ses concitoyens. Le voilà qui s'occupe avec ardeur des œuvres charitables; son zèle supplée à ses ressources pécuniaires qui nécessairement sont limitées. A force de peine, il établit un asile pour les filles repenties et décide sept personnes pieuses à se consacrer à leur redressement moral. Ce fait est particulièrement à signaler, car quiconque a étudié le moyen âge sait combien, malgré l'immense floraison d'œuvres charitables qui caractérise cette pieuse époque, ces

œuvres de relèvement moral étaient rares ; on craignait beaucoup le contact d'êtres si dépravés, que, malgré les exemples évangéliques, leur conversion semblait presque impossible, et l'on était découragé par la fréquente inutilité des efforts. Au XVIe siècle encore on vit des villes déclarer que de telles fondations « n'étaient point opportunes ». Cette direction de la charité était donc alors particulièrement rare ; mais elle puisait précisément dans les difficultés qu'elle rencontrait une héroïcité bien précieuse devant le Souverain Juge.

Tel était le milieu où Dieu avait fait naître la « Petite Ancelle ».

Quelques voisins intimes complétaient le cercle familial, car il n'est fait aucune mention de parents proches ou éloignés. Parmi ces amis, il en est un qui mérite d'être spécialement cité. C'était un vieillard qui demeurait tout près, peut-être dans la maison même de Boëllet ; il s'appelait Adam Mannier et servait le Seigneur avec crainte et amour.

Par ce sentiment qui attire souvent les enfants près des vieillards, Adam et la petite Colette furent bientôt l'objet d'un tendre attachement réciproque.

D'ailleurs Adam parlait de Dieu et de ses saints à l'enfant ; plus tard nous le verrons lui procurer des instruments de pénitence, l'accompagner à l'office nocturne ; en fallait-il davantage pour justifier

l'affection et la confiance que la fillette voua à ce vieux voisin ?

Il serait bien curieux et édifiant de pouvoir tracer un tableau de l'intérieur de cette maison que l'on a pu comparer à cette autre maison qui bien loin, à Nazareth, avait recélé l'enfance de l'Homme-Dieu, confié lui aussi aux mains rudes, mais pures, d'un humble charpentier. Nous ne possédons, hélas ! que peu de renseignements.

Il est à peu près certain que la maison de Boëllet comprenait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; outre l'usage des constructions étroites et élevées si fréquent en ce temps, nous savons en effet que Colette logeait « tout en haut de la maison », ce qui semble bien indiquer deux étages. Il est probable que le rez-de-chaussée comprenait l'atelier du père de famille et aussi la cuisine; cela ressort de la grande facilité avec laquelle nous verrons les pauvres y avoir accès.

Le premier étage devait être occupé par le « Poêle », cette grande salle qui sert aux « repas de compagnie » ou à la réception des personnes distinguées ; enfin au second devaient être deux pièces, se commandant, ce qui indiquerait que l'escalier était en tourelle sur un des côtés de la maison ; c'étaient la chambre à coucher de Boëllet et de sa femme, et celle de Colette. Le mobilier ne devait pas être somptueux, mais il était convenable ; Colette

n'avait-elle pas dans un endroit spécial de la maison, peut-être un angle du « Poêle », son « oratoire », installé par son père ?

Cependant, l'enfant grandissait en vertu et en science spirituelle et l'on vit bientôt que le Saint-Esprit régissait cette « tendrelette créature » et la destinait à de grandes choses. Elle n'a pas encore quatre ans que Dieu lui donne de son adorable personne une notion qu'aucun enfant de cet âge ne pourrait avoir naturellement ; à sept ans, elle fait chaque jour au moins une heure d'oraison, et ne manque jamais de réciter le rosaire. Lorsqu'on l'envoie à l'école, elle s'instruit avec empressement et se montre fort intelligente, mais ce qu'elle préfère, c'est s'entretenir avec Jésus ; aussi elle ne prend part aux jeux de ses compagnes que lorsqu'elle ne pourrait s'y refuser sans les désobliger. Sa confidente, sœur Périne, raconte que pour éviter leurs sollicitations il lui arriva même souvent de se cacher sous son lit. Avec elles, elle était toujours douce et agréable et, lors de l'information canonique qui suivit de près sa mort, des habitants de Corbie déposèrent que son enfance avait été remarquable par son bon naturel et son humble obéissance. Mais lorsqu'elle avait pu demeurer seule et se procurer quelque temps à sa libre disposition, vite elle courait auprès du Tabernacle et ouvrait son cœur à l'Hôte Divin dans de longs et délicieux entretiens.

A neuf ans, elle reçoit une révélation de l'esprit de l'ordre Séraphique, révélation pleine et entière, à tel point que, elle le rapportera à sœur Périne, l'étude approfondie de la règle et des années passées dans sa pratique ne lui en apprendront pas davantage.

C'est à partir de ce temps qu'elle comprit la nécessité de la pénitence et de la mortification.

D'abord elle se ceint les reins de cordes grossières, se donne la discipline, rentre tard au logis pour observer plus facilement les jeûnes qu'elle s'impose; si elle le peut, elle dort sur le plancher, ou au moins elle glisse sous son drap des copeaux ou des branches d'arbre. Peu à peu elle augmente ses mortifications, mais elle craint toujours que ses parents, dans l'intérêt de sa santé, ne le lui interdisent; aussi, si on lui permet de porter un « blanchet » de toile grossière, comme tunique intérieure, elle le porte ostensiblement, mais au-dessous elle en porte secrètement un autre de même étoffe, parsemé de nœuds piquants. Un des grands chagrins de l'enfant fut que sa mère, s'en apercevant, lui enleva cet instrument de rude pénitence. Elle en fut aussi marrie qu'un enfant de cet âge auquel on confisquerait un jouet périlleux; bien plus, même, car ce n'était point chez elle une question de caprice, mais bien l'effet d'une réflexion et d'une délibération dont les enfants ne sont point ordinairement capables.

Dès cette époque apparaît manifestement le surnaturel dans la vie de Colette. Le miracle est assurément une des vérités historiques à l'égard desquelles l'historien doit se montrer le plus circonspect. Mais il serait absurde, et même ce serait fausser l'histoire, que de rejeter des faits surnaturels, pour cette seule raison qu'ils sont ou semblent surnaturels, alors même que les témoins contemporains sont unanimes à les rapporter. Telle est la règle que nous nous sommes tracée pour la vie de sainte Colette. Les faits sont palpables ; les témoins oculaires les rapportent ; que l'incrédule leur trouve, s'il le peut, une explication naturelle, mais en tout cas il lui est impossible de les nier, car nous ne sommes pas en présence de vies falsifiées ou embellies, et, à moins de discuter des témoignages indiscutables, on ne saurait même chercher un sens allégorique dans le récit des chroniqueurs qui ont vu, qui ont eu tous les moyens d'information, et qui étaient des hommes instruits et éclairés.

Le premier miracle que nous relevions dans la vie de Colette se produisit vers sa neuvième année.

Les peintres se sont complu à représenter le gracieux enfant Jésus maniant la scie dans l'atelier de Nazareth.

Ainsi l'aimable fillette, dans sa toute petite taille, s'avisa un jour de toucher à la cognée paternelle. Hélas ! l'instrument était trop lourd pour ses mains

enfantines; elles le laissèrent échapper et la jambe de Colette fut frappée d'une cruelle plaie. La petite blessée ne songe pas à sa souffrance; elle ne pense qu'au chagrin qui affectera ses chers parents; sans donc s'effrayer ni se troubler, et désirant surtout la leur cacher, elle bande la plaie fortement et elle s'en remet à Dieu; le lendemain matin, elle ne ressent aucune douleur; alors elle lève le bandage et voit sa plaie complètement guérie, sauf une légère cicatrice.

Une pareille piété ne pouvait demeurer indifférente aux misères du prochain.

« Si je n'aimais pas les malheureux, disait-elle, il me semblerait que je n'aime pas le Bon Dieu. » Aussi lisez ce portrait que nous en trace Pierre de Vaux, qui fut son confesseur durant la deuxième partie de sa vie :

« Aux povres ladres et meseaulx moult volontiers subside et confort elle leur faisoit, et estoit moult diligente de leur bien faire et de leur donner de ses propres mains l'aumosne. Et quand avecques son père et sa mère elle estoit assise à table, tantost qu'elle les oyoit sonner, elle se levoit pour leur porter à manger; du plus bel et du meilleur qu'elle povoit trouver elle leur administroit secrètement ! Très humblement les servoit et sans point en avoir horreur mangeoit et buvoit avecques eux, et aulcunes fois très doucement et charitablement les bai-

gnoit et lavoit leurs pieds. Quand elle alloit à l'eschole, ce que on lui donnoit, elle le distribuoit aux aultres petites povres enfants. Et aulcunes fois, si elle povoit trouver en leur maison aulcune chose comestible, comme pain, œufs, fromagė ou aultre chose meilleure, elle le mussoit et le donnoit piteusement à ceulx qu'elle savoit qui estoient nécessiteux. » Ailleurs, Pierre de Vaux nous rapporte encore qu'il lui arriva parfois de donner jusqu'aux manches de sa robe, restant sans manches à son vêtement de dessus, jusqu'à ce qu'elle puisse avec une étoffe, même différente, en rétablir d'autres.

Le P. Claret, qui fut aussi son confesseur raconte qu'elle visitait avec joie chez eux les pauvres malades, et qu'elle se montrait d'une inébranlable et pieuse audace dans le soin de ces malheureux que le moyen âge fuyait avec frayeur, les lépreux.

Le portrait que Pierre de Vaux nous trace de la pureté de son âme n'est pas moins exquis : « Elle estoit jeune, mais elle avoit conditions anciennes en bonnes œuvres, en honneste conversation et en mortification. Les sens n'estoient pas ouverts ne abandonnés par dehors à chose que peust blesser conscience. Sa conversation se montroit mieulx celestienne que terrienne et angélique que humaine; tant estoit bien composée et ordonnée que en tout son maintien on ne povoit apercevoir légèreté ni vanité. Et toutes ses pensées, dits ou faits estoient

en pureté et loyauté de conscience, non pour aultre intention que pour plaire à Dieu et aultrui édifier. »

La meilleure part de ses journées, l'aimable enfant la passe à l'église ou dans l'oratoire que son père lui a établi au logis.

Mais cette enfant d'élite a bientôt compris que la dévotion isolée est encore moins nourrissante pour l'âme pieuse que la prière liturgique, cette prière qui unit si bien le chrétien au triomphe des saints et aux besoins divers de ses frères dans la splendide universalité de l'Église.

Aussi, elle n'a pas de plus grand bonheur que d'assister à l'office des bénédictins, et elle ne manque pas, chaque matin, de se rendre au chant des petites heures et de la grand'messe, et, chaque soir, à celui des vêpres et des complies. Elle eut bien voulu également chaque nuit assister aux matines ; ce n'était point la paresse qui la retenait. Qu'importe à cette fillette de treize ans d'interrompre son sommeil par une veille de deux heures sous la voûte sombre de cette église où ne brillent au loin que la lampe du sanctuaire et les cierges des acolytes et où s'élève, ravissante dans sa monotonie la rapide psalmodie grégorienne, coupée de mélodieuses antiennes et d'édifiantes leçons. N'est-ce pas là la nourriture de l'âme par excellence : le psautier, l'Écriture Sainte, les vies des Saints, les homélies des Pères sur l'Évangile, tout défile aux oreilles de Colette, qui sait assez

de latin pour suivre le chant du chœur. Mais hélas, elle ne voudrait pas imposer à ses parents, après leur labeur quotidien, la fatigue de l'accompagner; et une jeune fille ne peut sortir seule de nuit sans s'exposer à la malignité publique et à toutes sortes de dangers; aussi, lorsqu'aux fêtes son père ou quelqu'un de connaissance se rend à l'office, elle ne manque pas de saisir joyeusement cette occasion trop rare. Trop rare, disons-nous; hélas non, car les voisins, qui se mêlent toujours des affaires d'autrui ne manquent point d'adresser à Robert leurs stupides critiques; une enfant de treize ans ne peut ainsi s'exposer à la fatigue; sa santé sera en péril; moitié par faiblesse, moitié par conviction, le père se laisse persuader. Il avertit sa fille qu'à l'avenir il ne lui permet plus d'aller à l'office nocturne, et, pour éviter toute pieuse désobéissance, il installe sa chambre tout en haut de la maison, et de manière qu'elle ne puisse sortir sans traverser la chambre de ses parents.

Ce fut un rude coup pour Colette. Elle alla conter sa peine au vieil ami de son enfance, Adam Mannier. Celui-ci avait compris les desseins de Dieu sur sa « petite Ancelle ». Il lui avait procuré, sur ses demandes, disciplines et cilices; il n'hésita donc point, voyant la constitution robuste de l'enfant, et les motifs supérieurs de sa conduite à l'aider à tromper les précautions paternelles. A l'aide d'une échelle,

elle put, grâce à lui, s'évader de la maison et aller en sa compagnie à l'office.

Robert ne fut pas longtemps sans en être informé. Tant de persévérance jointe à l'influence de son ami, dont il connaissait l'irréprochable vertu toucha son cœur; la permission fut accordée et Colette put librement se rendre chaque nuit à l'église. Les voisins jasèrent; mais le brave homme imposa rudement silence à leurs langues malveillantes.

« Ma fille est assez sage pour pouvoir aller partout et à toute heure sans rien commettre de répréhensible. »

Cependant, les voisins continuaient à blâmer Boëllet et lui faisant observer la taille exiguë de sa fille, ils lui représentaient que ses mortifications et la fatigue de ses courses nocturnes entravaient sa croissance. Des historiens écrivent qu'un jour le père s'emporta même jusqu'à dire à sa fille « qu'il estoit bien marri d'estre le père d'une naine », et qu'elle ne serait jamais propre à rien. D'autres, plus vraisemblables, vu le caractère juste et droit de Boëllet, disent que Colette entendit un jour son père discuter à ce sujet avec des voisins.

Notre sainte enfant n'était point fille à s'inquiéter d'être grande ou belle aux yeux des hommes, mais elle désirait ardemment enlever à ses parents tout sujet de peine.

Elle craignait en outre que ce ne fût une nouvelle cause d'obstacles à son pieux zèle. Une autre enfant eût pensé qu'elle n'y pouvait rien, mais elle ne s'arrêtait pas aux obstacles matériels ; n'avait-elle pas appris qu'il n'est rien d'impossible à Dien. La voilà donc qui s'achemine en hâte vers une église, probablement la chapelle vénérée de Notre-Dame de Berbières, à ce que croient la plupart de ses historiens. Là, elle se jette à genoux et, dans un élan de son cœur : « Seigneur, s'écria-t-elle, s'il est de l'intérêt de votre gloire et de mon salut que je demeure ainsi petite, je suis très contente de l'être, et j'aime beaucoup mieux être grande devant vous qu'aux yeux des hommes, au risque peut-être de vous offenser par une taille avantageuse ; que si cependant, sans préjudice de ces deux choses, il vous plaisait davantage, pour la satisfaction de mon père, de suppléer à ce qui me manque, que votre volonté s'accomplisse en moi et sur moi. » Puis, ce cri de confiance naïve que rapporte Pierre de Vaux. « Hélas, sire Dieu, vous plaist-il que je demeure ainsi petite. » Et « la voilà, ajoute-t-il, accrue et plus grande au retourner qu'elle n'avait esté au venir ».

Ce miracle si extraordinaire est rapporté par tous les historiens ; les témoins furent frappés de la croissance de Colette dont ses vêtements même à son retour étaient la preuve éclatante. Seules quelques divergences doivent être éclaircies : un ancien

manuscrit conservé chez les claristes de Besançon dit que sa croissance eut lieu la nuit suivante; d'autres disent qu'elle arriva subitement et complètement à la taille qu'elle eut dans la suite. Ces deux opinions sont trop contraires au témoignage sérieux de Pierre de Vaux pour pouvoir être acceptées. La taille de Colette était du reste trop considérable pour que venue « naine », elle ait pu s'en retourner sous les mêmes vêtements, puisque ceux-ci demeurèrent à leur taille témoins irréfragables de sa croissance. En 1784, l'abbé Larceneux, curé de Belmont, écrivant une longue vie de sainte Colette que l'on conserve en manuscrit chez les mères claristes de Poligny, voulut vérifier les faits par les vêtements de sainte Colette, vénérés au monastère de Poligny et reconnus par un procès-verbal archiépiscopal dressé en 1747; il constata que la robe de la sainte avait 4 pieds 8 pouces et son manteau 4 pieds 2 pouces de long; or, comme d'après la règle des claristes la robe ne doit point traîner à terre et que le manteau doit être un peu plus court, il a établi que sainte Colette avait une taille de cinq pieds et quelques pouces. Il convient en effet d'ajouter à la longueur de la robe la hauteur de la tête, et, si l'on prend celle-ci comme contenue sept fois et, demie dans le corps, car il est reconnu que les proportions artistiques ne sont point normales, il s'en suit que la tête représenterait environ 0 m. 25,

ce qui, joint au 1 m. 54 de la robe, ferait 1 m. 79.

Le texte de Pierre de Vaux, le plus autorisé de tous ceux qui rapportent la merveille n'eût pas manqué d'ajouter qu'elle avait atteint du coup sa taille définitive.

Il est donc juste d'admettre qu'après son oraison Colette grandit suffisamment pour lui inspirer confiance au milieu de ses inquiétudes, et montrer aux sots que le service de Dieu n'est jamais nuisible, et que, durant les cinq ou six années qui suivirent, sa taille atteignit graduellement son développement définitif. Elle devait avoir seize ou dix-sept ans quand Pierre de Vaux la décrit dans ce portrait.

« Et avec ce que Dieu ly avoit donné habondance de grâces et de vertus au perdedans, ly plut y a li donner des grâces au perdehors, comme de biauté corporelle, de gracieuseté et d'amiableté ; elle estoit de face et de corps ung très belle et plaisante fille, non obstant que par tous les tems de sa vie elle s'est jugiée et respectée une très laide créature et au perdedans et au perdehors. Elle estoit de couleur blanche et vermeille et la couleur blanche pouvoit bien signifier la purté et netté de sa conscience, et la couleur vermeille la parfaite amour qu'elle avoit à Dieu dont son cuer estoit tout enflammé. »

Elle faisait si peu de cas de son corps qu'elle

ne s'en fût point avisée elle-même, mais son entourage se chargea bien de le lui apprendre.

Il advint un jour qu'un jeune débauché ne put voir notre jouvencelle sans être frappé d'admiration. Il n'hésita point à la suivre à l'église, à l'aborder et à interrompre son oraison par des propos analogues à ceux que les coquettes aiment à saisir sur les lèvres des libertins.

« Il fallait, dit naïvement l'abbé Larceneux, qu'il fût peu chaste pour choisir le lieu saint et en faire une espèce de rendez-vous ; mais on ne trouvait pas aisément ailleurs une fille qui jour et nuit n'était occupée que du service de Dieu. »

Colette n'a jamais entendu semblables paroles ; mais son âme si pure, comme par une intuition du mal, comprend l'abjection de ce malheureux. Redressant la tête jusque-là inclinée dans ses mains, le rouge au front, indignée de l'affront fait non à elle, mais au divin Maître de la demeure, elle jette à haute voix, dans une majestueuse dignité, cette apostrophe : « Plaise à Dieu, monsieur, que le Seigneur vous fasse la grâce de comprendre l'abjection des paroles que vous venez de prononcer. » Confus sous ce soufflet moral, honteux de son échec, et désorienté par l'attention publique qui s'est concentrée sur lui, le libertin veut au plus vite courir cacher sa honte au dehors. Mais en vain ; il est comme cloué au pavé de l'église ;

comprenant enfin, il présente des excuses à Colette; à son instigation, il tourne son humble demande de pardon vers la souveraine Majesté qu'il a offensée; c'est alors seulement qu'il peut se retirer.

Ce n'est pas pour Colette la joie du triomphe ; elle est en larmes suppliant l'Hôte divin du Tabernacle de lui enlever ces attraits périssables qui peuvent être un péril pour son âme et pour celle des autres. Dès lors elle perd « la couleur vermeille » ; tous ses historiens contemporains l'affirment, et un manuscrit du xve siècle, conservé chez les capucins de Thonon, raconte en ces termes cette nouvelle intervention surnaturelle. « Et incontinent couleur vermeille luy fut hostée entièrement par telle menière qu'elle fust et démourast d'une seule couleur par la face, par les mains et par tout le cors, et ainsy a estée par tous les temps de sa vie. »

Elle resta belle, mais de cette bauté ascétique, dont la blanche pâleur ne peut éveiller dans l'âme même la plus corrompue d'autre sentiment que l'admiration.

Colette atteignait à peine sa dix-huitième année que déjà tout Corbie connaissait la sagesse de ses conseils et la piété de ses exhortations. Nombre de jeunes filles et même de femmes s'empressaient de lui soumettre leurs inquiétudes et à l'entendre dis

serter des choses célestes. Nos historiens disent qu'elles en retirèrent un profit considérable. Ne croyez pas cependant que la jeune fille se soit attirée cette cour par des dispositions relâchées ou une conscience trop facile ; voyez à titre d'exemple comme elle entend le repos dominical : « Ne volt soffrir, dit Pierre de Vaux, que quelque aumosne ou bienfais demandez ou libéralement donnez fust amenez ou apportez en char ou sur chevaulx ou sur asne le dimanche ». Elle faisait même, ajoute-il, préparer autant que possible, la veille, les aliments nécessaires.

Telle était Colette au moment où de graves événements allaient changer brusquement le cours de son existence. Sa mère, qui atteignait presque quatre-vingts ans, mourut au commencement de l'an 1399 ; à Noël de la même année son père la suivait dans la tombe. Colette, dans son chagrin, soutenue par sa foi, ne fut point non plus humainement abandonnée. Il est probable, les textes étant muets sur lui, qu'Adam Mannier était déjà mort ; mais dom Raoul de Roye, abbé de Corbie, qui tenait Robert Boëllet en grande estime, et, durant une visite qu'il avait faite à son lit de mort, le lui avait promis, se chargea de veiller sur la jeune orpheline et d'administrer ses biens.

CHAPITRE II

LA VOCATION RELIGIEUSE DE COLETTE

1399-1402

Colette avait dix-huit ans ; elle était entourée de l'estime et de l'affection universelles ; sa figure était belle et son aisance convenable ; elle eût pu trouver un établissement distingué ; mais à tout ce que lui promettait le monde, elle préférait être l'épouse de Jésus crucifié et vivre dans la pénitence et le renoncement. Son cœur modulait déjà cet éloquent éloge de la pauvreté qu'elle devait nous tracer dans ses « sentiments » : « Car si nostre aimable Sauveur Jésus-Christ, dont la grandeur et la bonté sont infinies, s'est tellement humilié jusqu'à devenir enfant et être enveloppé de pauvres lambeaux, s'il n'a pas dédaigné de vivre dans la pauvreté à tous les moments de sa carrière mortelle ; à plus ſorte raison devons-nous porter continuellement dans nos cœurs et dans tous nos vêtements cette sainte et digne pauvreté par l'amour de ce doux Sauveur et de sa glorieuse Mère qui, au rapport de saint Jean

Chrysostome, n'avait qu'une pauvre cotte, nous, qui ne sommes que cendre, poussière et pâture des vers. C'est pour ces raisons que je vous supplie et vous conjure de la garder toujours, cette pauvreté, de l'aimer d'un véritable amour et de la faire briller ainsi que l'austérité dans tous vos habillements, cottes, manteaux, etc., de sorte que dans tout ceci il n'y ait rien de superflu, de vain ni de précieux. »

Voilà donc notre pieuse jeune fille que son tuteur a fait venir auprès de lui pour l'interroger sur ses projets et la fortifier de ses consolations et de ses conseils. Sans hésitation ni détours, elle lui fait part de sa résolution de vendre ses biens, de les distribuer aux pauvres et de se donner toute à Dieu. Une telle décision était trop conforme à la perfection évangélique pour ne point être agréée du bon religieux ; mais dom Raoul n'oublia pas qu'il était avant tout le tuteur de Colette ; il ne voulut donc point lui permettre de céder à un désir qui pouvait être, et que même il croyait irréfléchi ; il exigea, avant une décision aussi grave, un temps de probation.

Un peu avant cette époque, la Providence avait envoyé à Colette le guide qui devait préparer sa vie religieuse, dans la personne d'un pieux religieux célestin, occupé alors à la fondation du couvent d'Amiens, le P. Bassand. La jeune fille tira de tels fruits spirituels des quelques avis que le

P. Bassand put lui donner lors de son passage à Corbie qu'elle n'hésita point à aller se préparer à Amiens à la vocation religieuse pour laquelle dom Raoul exigeait un sursis. Le P. Bassand fut beaucoup plus affirmatif que l'abbé de Corbie ; il assura à sa pénitente qu'elle avait la vocation religieuse, mais ne pouvant découvrir pour l'instant dans quelle famille monastique Dieu la voulait, il lui conseilla d'attendre les marques de la volonté d'En Haut, marques qui certainement répondraient à sa confiance ; et, pour se fortifier dans ce pénible passage d'expectative, de faire le vœu de chasteté perpétuelle.

Colette accepta avec empressement ces sages avis et revint à Corbie où elle espérait trouver dom Raoul disposé à accepter ses projets.

Une dure épreuve l'y attendait. Dom Raoul, bien loin d'avoir modifié ses vues, accueillit sa pupille par des propositions d'alliance émanant des jeunes gens les plus estimables de Corbie entre lesquels elle n'avait, disait-il, qu'à choisir. Mais Colette, tout en le remerciant respectueusement, répondit à sa proposition avec tant de calme et de fermeté, que son tuteur ne voulut point davantage contrarier une vocation dont il était désormais certain. Avec sa permission, Colette put se dépouiller de sa modeste fortune. Elle le fit avec autant d'empressement que les autres en apportent à la recherche de ces

biens périssables, et voulant « demeurer pauvre avec le pauvre Jésus-Christ, elle vendit son héritage et aumôna tout son argent ».

Libre de tout souci, elle courut alors à grands pas vers une communauté religieuse pour y étudier les desseins de la Providence sur elle. Il y avait à Corbie une communauté de béguines bien différentes, nous disent les contemporains, de celles que leurs erreurs doctrinales avaient fait condamner par le concile de Vienne en 1311. C'étaient de pieuses femmes vivant sans vœux solennels, avec une clôture peu sévère et des austérités qui se bornaient à celles que l'Église prescrit à tous les chrétiens. C'est là que se présenta Colette ; mais elle ne s'accommoda guère de ce genre de vie qui lui paraissait trop facile et trop peu souffrant ; aussi bientôt elle quitte le béguinage et, guidée par son amour des pauvres, entre chez les bénédictines qui desservent l'hôpital de Corbie ; mais ici encore elle ne trouva point ce qu'elle rêvait. Sans cesse elle avait l'âme hantée des splendeurs de la pénitence et de la pauvreté de l'ordre Séraphique dont ses révélations lui avaient montré l'étendue.

Un jour qu'à la chapelle elle priait devant l'image du patriarche d'Assise, il lui sembla nettement qu'il l'invitait à quitter ce monastère. Précisément alors elle apprit qu'il y avait à Pont-Sainte-Maxence, près Senlis, un couvent de claristes. Cette nouvelle

fut pour elle comme un appel providentiel; elle n'hésita point et, malgré le mécontentement de dom Raoul, se dirigea vers Pont-Sainte-Maxence.

Quelle cruelle déception lui était réservée! Ce n'étaient plus des claristes avec la règle austère donnée par saint François et pratiquée par sainte Claire et ses premières filles. Les adoucissements peu à peu introduits, puis sanctionnés par les papes, devant l'impossibilité prévue d'un retour à la stricte observance, avaient pénétré cette maison; on y observait la règle dite des urbanistes qui, quoique très pieuse et sainte, était bien loin d'être à la hauteur du désir de pénitence et d'austérité qui enflammait le cœur de Colette. Elle ne put y tenir et brisée de tristesse, mais attendant toujours avec confiance le signe de la volonté de Dieu, elle rentra à Corbie.

Elle ne possède plus rien, ayant tout « aumôné »; à peine quelque amie consentira-t-elle à la recevoir; dom Raoul est mal disposé; il est persuadé de la légèreté de la vocation de sa pupille; en outre, il n'a pu sans regret la voir abandonner la famille bénédictine et se jeter à pleine voile dans l'ordre séraphique. Le peuple regarde notre pieuse fille comme une tête folle, une inconstante; son détachement des biens de ce monde, que l'on admirait jadis, lui est maintenant tourné en dérision; elle-même ne sait dans ce grave tourment où diriger sa

course inquiète. Et comme si Dieu avait voulu que l'épreuve fût complète, le P. Bassand, son guide et son paternel directeur, était passé en Italie durant son séjour à Pont-Sainte-Maxence.

Colette « s'ancra » dans l'espérance; plus le danger fut pressant, plus sa confiance augmenta. Ne se rappelait-elle pas la lumineuse figure de Notre-Seigneur laissant le prince des apôtres marcher sur les flots et lui tendant la main au moment du péril? Elle, elle ne douta point; et comme à Pierre au moment où il se vit en danger sur la vague, Jésus lui tendit une main secourable.

Un saint religieux franciscain, le P. Pinet, gardien du couvent d'Hesdin et custode de Picardie, vint en ce temps à Corbie, sans doute pour y prêcher. Colette ne manqua point d'aller solliciter le secours de ses lumières. Le P. Pinet était précisément un de ces saints religieux franciscains que passionnait le désir de faire revivre la stricte observance de la règle. Il comprit donc sans peine la douleur de Colette, son départ de Pont-Sainte-Maxence et ses aspirations. Ce n'était point dans une communauté qu'elle pouvait chercher alors la parfaite pauvreté séraphique. Ce directeur éclairé n'hésita point, pour concilier son désir d'embrasser la règle franciscaine et l'impossibilité où il était de lui indiquer un couvent de stricte observance, à lui conseiller d'entrer en reclusage et d'adopter la

règle du tiers ordre. C'était, en quelque sorte, sauf la solitude, la vie des premières filles de sainte Claire qu'elle allait entreprendre. Le reclusage, bien que plus rare au XIVe siècle qu'aux époques de foi ardente du haut moyen âge, n'avait point cependant encore disparu ; la proposition du P. Pinet était donc en tous points conforme à la raison et semblait devoir donner complète satisfaction aux pieux désirs de Colette. Celle-ci accepta avec empressement les conseils de son providentiel auxiliaire. Mais ses épreuves n'étaient point achevées.

Le consentement de son tuteur et seigneur temporel, dom Raoul de Roye, lui était nécessaire. Or le vénérable abbé refusa catégoriquement la permission demandée; il ne voulait point que sa pupille tentât un nouvel essai qu'il jugeait devoir être aussi infructueux que les premiers. En vain le P. Pinet joignit ses instances à celles de Colette. Il dut regagner Hesdin sans avoir rien pu obtenir. Mais notre sainte ne se décourageait point; l'humilité et l'obéissance avec lesquelles elle avait accepté le refus de dom Raoul, ne l'empêchaient pas de renouveler sa requête à chaque occasion propice. Un jour de fête, elle se précipita aux genoux de l'abbé et le supplia en présence des hôtes de distinction réunis à l'abbaye; aux objections, elle répondit en citant l'Évangile et les exemples de Notre-Seigneur ; elle développa cette pensée qui

peut se résumer en ce cri de douce joie que rapporte Pierre de Vaux : « Que c'est une belle chose d'aimer Dieu et de le servir ! » Sa cause était trop céleste pour être perdue. Dom Raoul céda.

Restait l'établissement matériel du reclusage ; l'abbé concéda l'emplacement choisi par Colette entre deux contreforts de l'église paroissiale de Notre-Dame, depuis Saint-Étienne ; des donateurs, entre lesquels se distingua demoiselle Guillemette Gameline, veuve du prévôt Jean Seneschal, élevèrent la maison de cette pauvresse volontaire. Dom Raoul s'étudia, suivant l'expression de sœur Périne, à rendre « ce reclusage le plus consolatif qu'il put » et bientôt l'humble demeure fut prête.

Au niveau du sol, elle comprenait trois parties : d'abord un vestibule aux dimensions fort exiguës ; on y accédait de la rue par une porte solide dont une personne de confiance devait garder la clef, c'était le parloir ; une forte grille en treillis de fer le séparait de la seconde pièce, la cellule de Colette, et un rideau épais permettait à celle-ci de se dérober aux regards durant les visites ; enfin l'oratoire s'ouvrait sur la cellule et prenait jour sur l'église par une ouverture grillée munie d'une trappe ; la recluse ainsi pouvait voir l'autel où se conservait le Très Saint Sacrement et recevoir la sainte communion. Quelques sièges de bois dans le parloir, une table, une écuelle de terre et une de bois, une

cruche, quelques sarments et un morceau de bois pour former le lit et l'oreiller, voilà à peu près tout le mobilier du reclusage.

En sous-sol une sorte de cave servait de débarras.

Colette avait suivi avec ardeur la préparation de sa retraite. Sa joie était débordante. Enfin, à l'automne de 1402, à ce qu'on croit le 17 septembre, jour où l'Église fête l'anniversaire de la miraculeuse stigmatisation de saint François, en présence d'une foule considérable, la recluse écouta le sermon du P. Pinet, assista à la grand'messe, prononça ses vœux entre les mains de Dom Raoul et marcha d'un pas rapide et délibéré vers son reclusage. On en mura aussitôt la porte ; Colette ne devait sortir que morte et des amies se chargeaient de pourvoir du dehors à ses besoins matériels. Dom Raoul apposa en outre un sceau sur l'ouverture murée.

Le cœur de notre nouvelle recluse battait de joie ; son âme exultait d'allégresse et chantait déjà ce cantique que trente-sept ans après elle répétait dans son testament spirituel : « O bienheureuse clôture, que vous êtes éloignée du vice et des occasions mauvaises. O noble château fort du Roy céleste qui ne redoute pas les assauts du monde, de la chair et du diable. Tu as en toi la générale obéissance, tu enclos la sainte chasteté, oraison, la nudité des piés, le saint silence, correction, médita-

tions, larmes, soupirs, disciplines, offices réguliers, lecture de la Sainte Écriture, mémoire de la mort, Croix et Passion. Va donc, amère, folle et rebelle chair pleine de mauvaises inclinations, qui quiert partout des imperfections; mais nous devons garder loyalement ce que nous avons promis, et si nous commettons quelque faute par fragilité humaine, nous nous devons relever toujours, sans délai, par une sainte pénitence, penser de bien vivre et de saintement mourir. »

Et sa joie était doublée d'être enfin vraiment la fille de ce glorieux patriarche d'Assise qui l'avait appelée du couvent des bénédictines; voyez comme dans ses « sentiments » elle parle avec un amour enflammé de la règle séraphique : « Car si pour les biens de la terre qui sont passagers et presque de nulle valeur, on met tous les soins et toute la diligence à demander conseil aux avocats et aux juristes qui sont sujets à se tromper et sont souvent des pécheurs, à plus forte raison, nous qui pour l'amour de Jésus-Christ avons tout abandonné et sommes mortes au monde afin de nous donner entièrement à notre Sauveur, devons-nous garder les conseils de notre Saint Père et de notre Sainte Mère (sainte Claire), eux qui sont sanctifiés de Dieu, et qui règnent éternellement avec Lui, rassasiés de tout ce que l'Être suprême peut leur procurer de bonheur. Ces conseils qu'ils ont pratiqués

et qu'ils nous ont donnés tendent à nous procurer les biens éternels. Ainsi pour nous conformer à leur intention et à notre forme de vie, pratiquez-les jusqu'à la fin. »

Ainsi sous les plus heureux auspices commençait cette vie de reclusion que Colette devait abandonner trois ans après pour répondre aux vues de Dieu. Elle avait alors vingt et un ans, huit mois et quatre jours.

CHAPITRE III

LA PRÉPARATION DE LA RÉFORMATRICE.

1402-1406.

A peine la porte de son reclusage se fut-elle pour jamais fermée sur ses pas, que Colette sentit redoubler la joie céleste qui transportait son âme. Elle baisa avec transports le sol de cette sorte de tombeau où elle venait de s'ensevelir vivante, comme une hostie de réparation à la divine Majesté sans cesse outragée par les pécheurs, et se donna sans hésitation ni retenue, tout entière, à la vie pénitente qu'elle avait élue.

Son lit, ce sont quelques sarments; son oreiller, un bloc de bois. Aux jours de fête, le repas se compose d'une maigre soupe, de quelques légumes à l'eau et d'un peu de pain dur; et ce festin se réduit dans des proportions incroyables durant les temps de pénitence; deux amies, Jacquette Legrand et Marie Sénéchal, s'étaient chargées de pourvoir à ses besoins matériels et lui procuraient le peu qu'elle voulait bien accepter.

Mais ce n'est pas tout; écoutez le manuscrit de Thonon : « Elle y mena une vie sobre et apre, en vestant d'une haire rude et inhumaine, et en scindant son débile corps de trois cruelles chaînes de fer qui doleureusement son innocente char ployoient et navroient. » Bref, pour conclure, et suivant la belle parole de saint Dosithée, « elle mortifiait tous ses désirs et soumettait sa volonté ».

Ne semble-t-il pas entendre sa voix dans ce livre si éminemment franciscain de l'*Imitation*, lorsque l'auteur, au chapitre xii du livre II s'écrie : « Plus un homme meurt à lui-même, plus il commence à vivre à Dieu » ?

Ne vous étonnez donc pas de voir le surnaturel, déjà si développé dans la vie de la petite Ancelle, prendre de jour en jour une place plus grande. Enfant, elle a connu par révélation les splendeurs de la règle franciscaine; recluse, elle apprendra par vue céleste l'immensité des souffrances du Divin Crucifié et elle connaîtra l'étendue du désordre moral de son siècle : « Une mervoylleuse et expaentable vision ly fust de Dieu demonstrée et présentée, dit le manuscrit de Thonon, et en quelle vision elle vit et cogneu generalement tous les estas de l'Église et du bras séculier, des principaulx jusques aux moindres, et le régime et gouvernement d'ung chascun iceulx estas, tant des principaulx que des moindres, et conséquantment les orribles paines et griefs, tour-

mens dont ung chascun selon ses dessertes esoit puny. » Et sept fois cette épouvantable vision se renouvela; puis notre sainte recluse vit tournoyer dans les airs, semblables à des feuilles mortes qu'emporte le vent, des multitudes d'âmes rongées par le péché.

Et admirez les voies impénétrables et la sagesse de la Providence. Colette connaît les maux auxquels il faut porter remède; elle possède à merveille la science nécessaire pour remédier à ces maladies morales, l'esprit de la règle séraphique. C'est alors que Dieu va lui révéler ce qu'Il attend d'elle et la charger expressément de faire à ce monde corrompu l'application du moyen de salut qu'Il a choisi.

Dans une des dernières visites que le Père Pinet fit à notre recluse, peu avant sa mort, qui dut arriver vers 1404, il lui fit part d'une vision dont il avait été réjoui à son sujet. « Il avoit vu, dit Pierre de Vaux, une jeune vierge moult belle et moult plaisante qui travailloit péniblement et avec douleur à cultiver une vigne, arrachant les herbes et les piés mauvais et palissadant les jeunes plantes. Il lui fut dit que ceste vigne, c'estoit la vie religieuse et que ceste vierge, c'estoit Colette. » Peu après, Colette eut elle-même une révélation qui augmenta son trouble et fit cruellement souffrir son humilité: elle fut transportée en esprit dans le Royaume Cé-

leste; Marie présentait à son Divin Fils les deux patriarches François et Dominique et le suppliait eu égard à leurs milices de suspendre le courroux dont les péchés du siècle l'avaient enflammé; le Pauvre d'Assise prenant alors la parole supplia le Souverain Juge et obtint, pour réformatrice de son ordre, Colette qu'il présentait.

Notre recluse se crut le jouet d'une illusion diabolique. Comment cette pauvre fille, scellée dans son humble cellule, se serait-elle jugée sans folie capable de réformer des Ordres d'hommes et de femmes dans lesquels, malgré l'obscurcissement momentané, les personnages illustres par leurs vertus et leur science abondaient encore? Tels les pêcheurs de Galilée appelés à devenir les pêcheurs d'hommes, telle vingt après la pucelle de Domrémy suscitée du sein de ses troupeaux pour le salut du « royaume des Lys ».

D'ailleurs, depuis longtemps Colette n'était-elle pas en butte aux persécutions de l'esprit de ténèbres? Parfois, il l'avait rouée de coups avec une violence inouïe; ou bien, il s'était efforcé de troubler par des hurlements, des soupirs violents et des bruits de tous genres le silence nécessaire à l'oraison. Un jour même, lui, le « maître en scandales, » n'avait-il pas été jusqu'à ouvrir dans le mur de la pauvre cellule une brèche assez large pour qu'un homme pût y passer? Mais Colette sa-

vait bien, comme elle l'écrira plus tard à ses filles du monastère de Gand, qu'il faut résister « virtueusement aux persécutions et aux tentations diaboliques; nonobstant que vous soyez feibles et debiles, ce n'est il en la puissance de l'ennemy d'enfer de vous vaincre se ne volez estre vaincues; ayez donc patience en toutes contrarietez et adversitez; nous profitons et fructifions toujours en tribulations et afflictions que nous ne faisons en prosperitez et consolations; et la droite voye et seure que nous mène en royaume perdurablement, infailliblement et sans dévoyer ces tribulations et persécutions injustement faictes et patiemment soustenues ».

Aussi, n'avait-elle pas tremblé. Et, à sa prière, la Sainte Vierge, dont elle avait présenté l'image à la brèche scandaleuse, l'avait refermée au même instant, sans qu'il restât trace de l'œuvre satanique.

Les voix intérieures cependant ne se taisaient point, les visions ne cessaient point, et le trouble de Colette augmentait à mesure qu'elle voyait avec plus de certitude la redoutable mission à laquelle l'appelait la Divine Providence.

Un jour, la Sainte Vierge lui apparut comme ayant reçu de son Divin fils la mission de trancher le différend élevé entre saint Jean-Baptiste et sainte Magdeleine qui réclamaient la petite Ancelle pour la vie érémitique, et saint François et sainte Claire

qui la postulaient pour réformatrice de la famille Séraphique. Et elle vit la Reine du Ciel l'accorder aux demandes du patriarche d'Assise.

Le Père Pinet est mort depuis peu. Colette, privée de son guide, découvre son âme aux prêtres du voisinage. Tous sont d'accord pour croire à un appel d'En Haut. Colette seule hésite. Et voici que comme jadis Zacharie incrédule à la parole de l'Ange, elle se trouve subitement frappée de mutisme. Dans une angoisse indicible, elle passe trois jours en prières, mais sans s'abandonner encore à la volonté de Dieu. Alors, comme Paul sur le chemin de Damas, elle se voit plongée dans la cécité la plus complète. Trois jours encore s'écoulent dans l'angoisse. et la prière; mais enfin la résistance est vaincue, et la petite Ancelle, muette et aveugle, se rend à la volonté divine. Alors ses yeux s'ouvrent à la lumière et sa bouche articule un cri de surprise : n'a-t-elle pas aperçu soudain, en effet, germant du sol de sa cellule, un magnifique arbre et de nombreux arbrisseaux « tous également beaux et couverts de fleurs aussi splendides que doux odorantes » ? A ce qu'elle croit un nouveau mirage de « l'homme ennemi » Colette ne se laisse point séduire; mais en vain elle arrache les plantes et les jette par la grille du parloir hors du reclusage; il en pousse instantanément de nouveaux; elle se signe; mais loin de disparaître comme les œuvres

de ténèbres, au signe vainqueur de la Croix, cette singulière plantation se met en mouvement et va et vient autour de la recluse, comme pour lui tenir compagnie. Et voilà qu'une voix lui annonce que l'arbre est sa propre figure, et que les arbrisseaux sont les symboles des âmes assemblées par elle; leur mouvement présage leurs conquêtes spirituelles à travers les nations.

Et dans ce nouveau Nazareth, la nouvelle vierge choisie. humble et soumise, consciente de la grandeur de sa tâche, ignorante des moyens qui lui permettront de la réaliser, prononce aussi le « *Quomodo fiet istud* » ; mais elle avait les avertissements célestes pour guide, elle s'abandonne à Dieu et dans une douce extase, répète ces mots sublimes dans leur simplicité qui quatorze siècles avant avaient décidé du salut du monde « *Ecce ancilla Domini* ».

Et dès lors la petite Ancelle attend avec confiance les événements qui la mettront à même de remplir une mission à laquelle rien ne semble humainement l'avoir préparée ; femme, liée par des vœux de réclusion perpétuelle, que semble-t-elle pouvoir pour la réforme de la famille franciscaine? ainsi l'humble et douce Vierge de Nazareth, ainsi les pêcheurs de Galilée, ainsi la bergère de Domrémy : « *Spiritus ubi vult spirat.* »

Ne croyez pas cependant qu'en attendant les

événements qui doivent permettre sa mission notre pieuse recluse demeure inactive.

Le jour, elle travaille pour les pauvres, fait de longues oraisons et reçoit ceux qui viennent réchauffer leur âme à ses célestes entretiens. Elle a dû en effet, céder aux instances réitérées et recevoir chaque jour ceux qui désirent s'entretenir de leurs intérêts spirituels ; et ils sont légion ; son confesseur ordinaire, Jean Guyot, curé de Saint-Martin, ne lui a-t-il pas confié avec une insistance, qui triompha de ses résistances, la préparation de son frère Jacques à la vie spirituelle, ce Jacques, qui devenu clerc de la cour ecclésiastique de Corbie, devait être un des quatre vieillards interrogés dans l'enquête canonique ouverte sur les vertus de Colette, peu après sa mort ? Si, de sa journée, la recluse a dû faire trois parts, sa nuit n'en comporte que deux ; l'une très courte est consacrée au repos ; l'autre, très longue, comprend une veillée solitaire par la petite fenêtre devant le Très Saint Sacrement. O heureuse fenêtre, ô auguste grille, qui furent les témoins de si séraphiques entretiens ; il est impossible de vous voir sans émotion et sans enthousiasme[1] !

Bien loin de là, mais cependant aussi dans les États du duc de Bourgogne, en Franche-Comté,

1. Cette fenêtre est conservée chez les mères claristes de Gand.

Dieu préparait avec un soin jaloux les auxiliaires qu'il allait donner à Colette pour l'œuvre de la réforme franciscaine.

Là, vivait un saint religieux, le P. Henry de la Baume, un de ces franciscains réformés de Mirebeau en Poitou, qui s'étaient retirés lorsqu'ils avaient vu un supérieur indigne compromettre par son relâchement la stricte observance de la règle.

Il était, dit Chevalier, dans les Mémoires historiques sur Poligny, « issu d'une famille noble établie depuis longtemps à Poligny, laquelle tirait son nom du lieu de Baume, dans le bailliage de cette ville ». Douloureusement affecté des malheurs et des dérèglements de son temps, ce pieux religieux entreprit avec la permission de ses supérieurs un pélerinage aux lieux Saints, pour implorer le triomphe de l'Église sur le paganisme renaissant. A Avignon, où il s'arrêta, une pieuse recluse qui, sans doute par un surnom de dérision, était connue sous le nom de Marion Amente[1], lui déclara que Dieu le voulait non en Terre Sainte, mais à Corbie ; que là, il serait le guide d'une jeune recluse destinée à de grandes choses. Le P. Henry prit conseil de prêtres éclairés ; il invoqua le secours du Saint-Esprit ; puis, sans hésiter, il rebroussa chemin. En route, il traversa son pays et salua la Comtesse de Genève, Blanche de

1. A-mens.

Savoye, qu'il connaissait de longtemps, car depuis son veuvage, elle habitait ordinairement le château de Frontenay, peu distant du pays d'origine du bon religieux. Blanche le présenta à Isabeau de Rochechouart, pieuse veuve du baron de Brissay, qui faisait sa résidence ordinaire à Besançon. La baronne de Brissay sollicita la faveur d'accompagner avec ses gens le saint voyageur, et ce nombreux cortège quitta Besançon au mois de juin 1406.

Ce n'était pas une mince affaire de traverser la Champagne et la Brie, sans cesse parcourues par des routiers et des gens de guerre ; mais, avec l'aide de Dieu, nos voyageurs accomplirent leur route sans incident et parvinrent à Corbie au mois de juillet.

Leur premier soin fut d'aller se présenter à Jean Guyot, curé de Saint-Martin, et confesseur ordinaire de Colette. A leur grande surprise, ils apprirent que Colette les attendait. La première entrevue de la recluse avec le guide que la Providence lui envoyait, se passa en échanges de saintes considérations, où leur humilité exprima son profond étonnement du choix que Dieu avait fait d'eux pour une œuvre délicate entre toutes. Le P. Henry vit avec ravissement, au dire de sœur Périne, un des arbrisseaux miraculeux qui était resté malgré les efforts de Colette planté sur la fenêtre, comme un gage irréfutable de sa mission céleste.

Les saints sont gens d'action ; aussitôt qu'ils eurent rendu grâce à Dieu, nos deux réformateurs décidèrent d'en venir immédiatement aux actes et, suivant l'avis du P. Henry, Colette résolut de demander sans retard au Saint-Siège dispense de son vœu de reclusage. L'on était alors en plein schisme. Toutefois le P. Henry n'hésita point à présenter la supplique à Pierre de Lune, qui, sous le nom de Benoît XIII, groupait sous son obédience tous les pays de langue française ; ce point de la vie de notre sainte a donné lieu à de vives controverses ; on lui a reproché son choix comme un acte de schisme ; mais, outre que, comme dit saint Antonin, archevêque de Florence les peuples ne sont « point obligés de savoir le droit Canon et peuvent en cela suivre le sentiment de leurs pasteurs et de leurs prélats, » il est bien certain que la distinction du pasteur légitime était à peu près impossible ; cela est si vrai, que le Concile de Constance lui-même ne put parvenir à reconnaître le véritable pontife suprême et dut mettre fin au schisme par la démission ou la déposition des deux adversaires.

Dans ces pénibles conjonctures, Colette n'hésita point à suivre l'obédience à laquelle son pays tout entier se rattachait. Ainsi, elle évita les obstacles presque insurmontables que n'eût pas manqué de lui susciter le choix de l'autre obédience. Elle n'hésita d'ailleurs point, quoique comblée de ses bien-

faits, à abandonner la cause de Pierre de Lune lorsqu'elle le vit déposé par le Concile.

Aussi est-il impossible de soutenir que Colette fut jamais séparée de la communion du Saint-Siège, et tout au contraire, un vieil auteur, le P. Séraphin, a-t-il pu lui appliquer cette ingénieuse comparaison : « J'ose affirmer, dit-il, dans la vie de notre sainte, que ceste fille de sainct François ne fust jamais séparée d'union avec la chaire de l'apostre saint Pierre, non plus que la tortue de la grotte ou maison qu'elle charrie et porte sur son dos. »

La demande que Colette avait adressée à Jehan de Challand, cardinal légat en France, fut renvoyée le 23 juillet à Jehan de Boissy, évêque d'Amiens. Le premier août, le vicaire général délégué par celui-ci entendait les raisons alléguées par la recluse, et le lendemain, fête de N.-D. des Anges, il accordait et fulminait la bulle de dispense.

Ces démarches ne semblent point avoir été bien accueillies par les bénédictins ; telle est probablement la cause pour laquelle on inséra dans la bulle cette clause que Colette était autorisée à quitter son reclusage pour se retirer dans un couvent de bénédictines ou de claristes.

Nous verrons bientôt que les Corbéiens n'étaient pas plus favorables à la réformatrice ; mais, sans souci de leur opinion, Colette, en compagnie du P. Henry et de la baronne de Brissay, partit aus-

sitôt pour Nice. Là, Benoît XIII, chassé de Gênes par la peste, avait fixé son siège errant; et Colette estimait nécessaire de plaider elle-même devant lui la cause de la réforme, afin d'obtenir les faveurs nécessaires. La baronne de Brissay, généreuse fondatrice temporelle de la réforme leva les difficultés matérielles, et la petite troupe sortant de Corbie, on put dire que la réforme était commencée.

CHAPITRE IV

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME.

1406-1415.

La première difficulté était de se rendre des Flandres en Italie; ne fallait-il pas changer sans cesse de domination, traverser chaque jour un pays ennemi de celui de la veille, ou de celui du lendemain ? Et puis, les gens de guerre battaient les routes, et les bandes de brigands prenaient prétexte des rivalités politiques pour exercer librement leur coupable et turbulente industrie. Cela s'ajoutait aux périls déjà grands du voyage en lui-même, avec des routes dont beaucoup n'existaient guère que de nom; les relais postaux n'étaient point encore établis. Colette cependant n'hésite point et Dieu permet que son aventureuse chevauchée aboutisse sans accident. Pierre de Vaux nous dit combien la présence de Colette fut une joie et un profit spirituel pour ses compagnons auxquels elle semblait une « Angèle » descendue du ciel. La sainte fille fit une partie du trajet à pied, le reste à cheval.

Dans ce dernier cas, elle employait son temps à parler de Notre-Seigneur. Mais quand elle allait à pied, à travers des chemins rudes et pierreux « plusieurs fois il sembloit qu'elle ne touchoit point terre, aulcune fois qu'elle volast ou qu'elle fust élevée en l'air et aussy a petit d'espace, elle faisoit si grand chemin que nul tout fust fort et bon chemineulx ne le povoit poursuivre ».

Quittant les terres du duc de Bourgogne, la pieuse troupe entre en France et atteint sans encombre son premier but, Paris. C'était en effet là que se trouvait le cardinal légat qui avait levé le vœu de réclusion de Colette; celle-ci tint à cœur de le remercier et après avoir obtenu sa protection elle prit avec ses compagnons le chemin de Nice; mais ce n'est point par la route ordinaire qu'ils résolurent de s'y rendre. Le voyage par les terres du duc de Bourgogne était plus sûr et leur donnait l'avantage de cheminer dans des pays soumis à leur souverain; et puis ils y avaient des amis tout disposés à les bien accueillir, Blanche de Savoye, et les parents du P. Henry de la Baume; Colette gagna donc Dijon. Il ne semble pas cependant qu'elle s'y soit arrêtée et qu'elle ait connu dès lors sa future protectrice, Marguerite de Bavière, femme du duc Jean. De là, traversant Auxonne où devait être plus tard son second couvent de filles, Dôle, qui devait être le siège de la

réforme des couvents d'hommes, Poligny, où devait s'élever une de ses premières maisons, et patrie du P. Henry, Colette et ses compagnons gagnèrent Bourg en Bresse.

Amédée VIII duc de Savoye voulut être leur hôte et ce court séjour eut une grande influence sur le reste de sa vie. Tout le voyage s'était fait avec la hâte que les hommes doivent apporter à accomplir les desseins dont la divine Providence veut bien leur confier l'exécution. Mais la prudence exigeait maintenant un temps de repos. Ce n'étaient point seulement les forces physiques des voyageurs qui réclamaient impérieusement cet arrêt ; il fallait laisser à Blanche de Savoye le temps d'annoncer à Benoît XIII la suppliante. C'est dans le château de la princesse, à Rumilly, qu'eut lieu ce séjour. Blanche témoigna une grande vénération à la petite Ancelle qui heureusement ne s'en apercevait point le plus ordinairement, tant étaient grands sa simplicité et son désir d'humilité.

En avant-coureur la comtesse envoya à Benoît XIII une de ses dames d'honneur, chargée de lui présenter, avec sa lettre, la lettre du légat. Mais le démon devait mettre tout en œuvre pour empêcher l'accomplissement d'une réforme si sainte et si agréable à Dieu. Aussi la pauvre dame à son arrivée à Nice fut frappée d'une sorte de folie furieuse qui lui laissa cependant, au milieu de cette crise de

démence et d'impudeur, le souvenir du but de son voyage. La pauvre possédée implore avec instances l'audience du pape. Benoît XIII, que nous désignerons sous son nom plus connu de Pierre de Lune, consentit à la recevoir; admise en sa présence, subitement elle se trouva guérie et put sans aucun embarras exposer sa mission et présenter au pape la lettre dont sa dame l'avait chargée ainsi que celle du légat. A cette lecture Pierre fut fort édifié et la cause de la réforme fut gagnée dans son esprit. Il déclara qu'il attendait Colette et donna des ordres pour qu'à son arrivée à Nice elle fût reçue dans une communauté religieuse.

La petite Anoelle cependant avait quitté Rumilly et arrivait bientôt à Nice ; sans retard, elle se prépare par une fervente oraison à l'audience pontificale, et « à Dieu, elle et son fait recommande ». Pierre de Lune était sur son trône entouré de sa cour et de cardinaux lorsqu'on introduisit Colette en sa présence. Alors soudain, tandis que la séraphique vierge s'avance entre le P. Henry et la baronne de Brissay, et que le pape lève les yeux « pour doulcement regarder et bénignement saluer » les visiteurs, il tombe de son siège la face contre terre, à l'effroi des témoins; Dieu, en cet instant solennel, lui révélait « clare cognoissance qu'elle estoit et qu'elle demandoit ».

Pierre se relevant s'approche de Colette que le

trouble a rendue immobile, et, sans qu'elle songe à lui présenter le rouleau où elle a transcrit les révélations qu'elle a reçues, « rollet » qu'elle porte dans une « boursette » pendue à sa ceinture, il saisit d'un geste rapide la boursette, en extrait avec précipitation le rouleau et en prend avidement connaissance. Aussitôt qu'il eût achevé cette lecture, Colette à genoux le supplia de lui concéder la grâce d'embrasser l'état évangélique et d'entrer dans la famille des Pauvres Dames de Sainte-Claire pour réformer les trois Ordres Séraphiques.

Si le pape était gagné à la cause de la réforme, ses conseillers n'étaient point tous du même avis; beaucoup contestaient l'opportunité de l'œuvre; le plus grand nombre disait que pour la mener à bien il fallait plus puissant personnage que cette jeune fille sans ressource.

Mais Dieu ne tarda pas à montrer qu'il était lui-même le puissant personnage qui voulait accomplir l'œuvre et que la frêle jeune fille n'était que son instrument. La peste qui sévissait à Gênes gagne Nice, dans la semaine qui suit la première audience de Colette; des prélats sont frappés; parmi eux on ne trouve que des adversaires de la réforme. La cause était dès lors gagnée; le pape approuvé par tous ses conseillers déclara qu'on ne pouvait repousser la supplique de sœur Colette, sans s'opposer

à la pratique de l'Évangile, et, considérant en outre que son temps de reclusage devait lui tenir lieu de noviciat régulier, il décida de l'admettre sans retard à la profession religieuse.

De ses propres mains, il lui imposa le voile et la corde séraphique, puis, afin de lui faciliter la tâche, il la bénit et consacra « abbesse, dame et Mère » lui donnant en outre la faculté de se choisir un confesseur, et par là même de donner pouvoir à celui-ci d'admettre à la profession de la règle primitive de Saint-François les Frères mineurs qui en manifesteraient le désir.

Enfin, il l'autorisa, en cas de refus de l'Ordinaire, à demander à un évêque étranger la consécration des monastères qu'elle fonderait.

Terminant la cérémonie, Pierre s'approcha du P. Henry et s'écria le baisant à l'épaule : « Épaules bénies qui porteront le pain à une personne si sainte ! Que ne suis-je digne de mendier moi-même pour elle le pain quotidien ! »

Colette avait assisté à la deuxième partie de la cérémonie sans en comprendre le sens. Après avoir reçu le voile elle avait été ravie dans une extase qui n'avait laissé présent que son corps ; aussi lorsque sortie du palais apostolique elle se vit traiter avec des honneurs inaccoutumés et saluer des titres de Mère et d'abbesse, son trouble et sa désolation furent extrêmes. Elle demeura effrayée

de la charge qui lui incombait et elle fit supplier le pape de l'en relever.

Touché d'une requête si peu ordinaire, Pierre n'en persista que davantage dans sa résolution et lui faisant dire que ce qui était fait devait demeurer, il lui envoya comme présent de consolation un splendide bréviaire enluminé.

Ce précieux manuscrit que Colette reçut avec tant de joie, et vers lequel ses yeux se penchèrent tant de fois pour louer Le Très-Haut, se conserve encore aujourd'hui dans une armoire vitrée, au sanctuaire de la chapelle des Pauvres Claristes de Besançon. C'est un manuscrit dont l'exécution très artistique et très soignée devait être récente alors. Sa conservation est parfaite; ce fait a lieu d'étonner lorsqu'on sait que non seulement ce bréviaire servit constamment à la Sainte Abbesse mais aussi que le diable, dans une des attaques qu'il dirigea contre elle, renversa « méchamment » la lampe de telle manière que le pauvre bréviaire fut tâché d'huile au point d'être inutilisable; la douleur de la petite Ancelle fut aussi profonde que le permet le détachement des biens du monde. Ce précieux don du vicaire de Jésus-Christ était perdu; ce volume, très coûteux alors, et cependant nécessaire, elle en serait privée, dans sa pauvreté, jusqu'à ce que quelque âme charitable lui en fasse présent d'un autre.

Mais l'œuvre satanique ne résiste pas à la prière des Saints. Au matin Pierre de Vaux vit le manuscrit aussi frais et propre qu'avant le diabolique accident.

Colette allait donc quitter Nice, non seulement professe et au comble de ses désirs, mais avec la dignité abbatiale; elle allait se mettre à l'œuvre. mais elle ne voulut jamais se parer de ce titre et dans tous ses écrits elle voulut toujours être « l'indigne sœur Colette ».

Rien ne retenait plus nos voyageurs à Nice, et ils allaient reprendre le chemin du Nord, lorsque la petite Ancelle tomba subitement si gravement malade que sa gorge desséchée et sa langue adhérente à son gosier lui rendaient la parole impossible. Bientôt elle parut à ses dévoués compagnons rendue aux portes du tombeau. Mais alors apparut une dame mystérieuse qui, l'embrassant tendrement, lui introduisit deux jaunes d'œuf dans la bouche et disparut. Colette guérie soudain ét ses compagnons, tout joyeux, furent convaincus que la bienfaisante inconnue n'était autre que la Sainte Vierge.

Le retour se fit suivant le même itinéraire que l'aller. A Rumilly, Blanche de Savoye, à Bourg, Amédée VIII, saluèrent l'abbesse, voulurent la garder auprès d'eux et s'offrirent à établir des couvents réformés.

Mais convaincue de la nécessité d'établir sa réforme d'abord là où Dieu l'avait préparée, elle avait demandé l'autorisation de la commencer dans les trois diocèses d'Amiens, de Noyon et de Paris. Elle partit donc avec le père Henry à travers la Bourgogne et la Champagne. Mais à Corbie, quelle épreuve ! la jalousie a fait son œuvre; les bénédictins assistent impassibles au déchaînement violent des attaques les plus insensées; on en vient à accuser la réformatrice de sorcellerie.

C'eût été folie dans ces conditions de rien entreprendre à Corbie. A Noyon, ses ennemis la suivirent, découragèrent par leurs attaques les plus timides de ses amis, et l'obligèrent encore à renoncer à son dessein.

Elle revient à Corbie et se cache dans une carrière abandonnée du voisinage; elle sait que Dieu ne l'abandonnera pas, et elle attend son secours.

Cependant il fallait agir, et la malice des compatriotes de Colette ne pouvait entraver l'œuvre de Dieu. Alors parut pour une seconde fois comme un envoyé providentiel le P. Henry de la Baume. Il offrit à Colette un asile chez son frère, à la Baume en Franche-Comté.

Certains historiens voulaient placer ce lieu de la Baume aux environs de Genève, mais il est évident aujourd'hui qu'il n'est autre que le village de Frontenay dans le Jura.

Une partie de ce village en effet, situé sur le rocher, portait le nom de Baume ; nous savons que le pays d'origine du P. Henry était tout voisin de Poligny. Et il n'y a, bien loin à la ronde, que Frontenay qui puisse remplir les conditions historiques nécessaires ; d'ailleurs Périne de la Baume, nièce du P. Henry, est souvent dans d'anciens textes nommée Périne de Frontenay. Cela est assez fort pour clore la discussion.

Alard ou Alain de la Baume, le frère du P. Henry, occupait avec sa famille un petit castel voisin du château de Frontenay, appartenant alors à la comtesse Blanche de Genève. Il avait déjà deux filles, Odille et Mahaut et au moment de l'arrivée de la petite Ancelle, il lui en naissait une troisième, Périne de la Baume, qui elle aussi comme ses sœurs embrassa l'institut de sainte Colette.

C'est sœur Périne, le plus précieux des historiens de la bienheureuse Mère, avec Pierre de Vaux que nous verrons plus tard.

Colette arrivait en Franche-Comté avec deux novices, Guillemette Chrétien et Marie Sénéchal, et probablement aussi Jacquette Legrand, l'ancienne mère temporelle de son reclusage, que l'on trouve un peu plus tard elle aussi clariste.

La petite communauté s'installa dans la demeure d'Alain, et se grossit bientôt de plusieurs novices des premières familles du pays. Il était peu conve-

nable pour des religieuses d'une observance aussi retirée de se trouver presque sans clôture et dans la demeure d'une famille, si pieuse fût-elle.

Le nombre des nouvelles postulantes exigeait d'ailleurs une installation dans un local plus vaste. Blanche de Genève l'offrit dans un de ses châteaux.

M. Germain, dans l'excellente vie de sainte Colette qu'il a publiée, il y a peu de temps, parle d'un château près de Genève. La tradition des claristes de Poligny me semble cependant, et malgré l'autorité incontestable de M. Germain, devoir être préférée. Cette deuxième opinion place le nouveau siège de la communauté au château que la comtesse Blanche possédait non loin de celui d'Alain, et qui est encore aujourd'hui subsistant, malgré de nombreuses restaurations, sous le nom de château de Frontenay.

Il est en effet bien vraisemblable que le château de Frontenay bien moins fréquenté de la châtelaine que celui de Rumilly convenait mieux pour y installer en paix une communauté. Le voisinage de la demeure des claristes évitait d'ailleurs un voyage périlleux et dispendieux.

Mais cette deuxième installation, elle aussi, ne devait être que provisoire. Un château n'est point un couvent, malgré toute la bonne volonté des châtelains. Dame Blanche l'avait bien compris; aussi ne tarda-t-elle pas à offrir à l'abbesse de lui construire

un couvent près de sa résidence ordinaire, Rumilly.

Colette lui fit respectueusement observer que Rumilly étant une ville ouverte, il ne fallait pas oublier les dangers de guerre, que naguère la Franche-Comté avait été dévastée et sa capitale elle-même, Dôle, rançonnée par les bandes d'écorcheurs. Il ne semblait donc point raisonnable de fonder un couvent à Rumilly.

Blanche tourna alors ses vues d'un autre côté. Il y avait à Besançon depuis le XIII[e] siècle un couvent de claristes; mais comme ces religieuses avaient adopté les adoucissements permis par Urbain IV, le monastère était peu à peu déchu au point de n'être plus habité que par deux religieuses. « Il estoit tellement obscurci, dit le P. Jacques Fodré, dans sa Narration des monastères de Sainte-Claire de la province de Bourgogne, que les familles honorables n'y voulaient plus nicher leurs filles et parentes. »

A la demande de la comtesse de Genève, Pierre de Lune accorda par une bulle du 27 janvier 1408 ce couvent à Colette pour y établir sa réforme, à charge par elle de pourvoir convenablement à l'entretien des deux Urbanistes qui s'y trouvaient.

Ce n'était point encore la fin des épreuves et deux ans devaient s'écouler avant que Colette et ses filles pussent quitter Frontenay et prendre possession de leur nouvelle demeure.

C'est que, précisément alors, le schisme agoni-

sait dans une phase aiguë : Grégoire XII et Benoît XIII par leurs tergiversations lassèrent tous leurs partisans de bonne foi, et l'on comprenait dans les deux partis que le schisme ne pourrait se terminer que par la déposition des deux Papes et l'élection par un concile œcuménique d'un Pontife reconnu de tous. Pierre de Lune, successivement abandonné de tous les pays qui avaient suivi son obédience, s'enfermait dans une intransigeance obstinée, et le concile de Pise venait d'élire un franciscain, Alexandre V, sous l'autorité duquel toute la famille Séraphique s'était aussitôt rangée. Restant alors attachée à Pierre de Lune, Colette serait tombée dans le schisme, elle n'hésita point et attendit avec confiance le jugement de celui qu'elle considérait dès lors comme le seul vrai et légitime successeur de saint Pierre.

Elle vécut donc encore deux ans dans l'attente ; mais enfin, comme dit saint François de Sales, « le Seigneur, qui fait des maisons aux escargots et aux tortues, ne laissa pas ses servantes assemblées pour ses louanges, sans monastère », et Alexandre V confirma bientôt toutes les faveurs accordées par Pierre de Lune à la petite Ancelle, y compris la concession du monastère des Urbanistes de Besançon.

Ce fut un grand jour de fête pour la cité impériale libre de Besançon lorsque, le 14 mars 1410,

Colette et ses filles sur leur misérable chariot y arrivèrent. Une foule innombrable se pressait sur leur passage depuis le village de Beure, où l'archevêque entouré de son clergé était allé les attendre. Au milieu des cris d'allégresse, la petite Ancelle fit dans la ville son entrée solennelle par la Porte de Malpas et fut processionnellement conduite au couvent des Urbanistes. La vue de ce triomphe nous entraîne bien loin de celle des injures prodiguées à Corbie.

Ce succès universel, en Franche-Comté, montra bien que Dieu voulait placer le berceau de la réforme séraphique dans « ce petit pays plus grand en réputation qu'en étendue », qui par les trois noms si célèbres de Luxeuil, de Saint-Claude et de Baume, souche de la congrégation de Cluny, avait déjà des pages si brillantes dans l'histoire monastique.

La sainte abbesse ne perd pas un instant pour se mettre à l'œuvre; l'une des deux Urbanistes survivantes embrasse la réforme; l'autre accepte une pension sur les biens du monastère et se retire chez les dames Bernardines de Battant.

Le pieux zèle des personnes les plus distinguées de la ville répare le couvent délabré; le pape accorde la permission de renoncer à tous les biens fonds et revenus que, contrairement à la primitive règle séraphique, les Urbanistes avaient acceptés.

Elle les emploie à fonder trois chapellenies pour des prêtres qui desserviront l'église du couvent. Le 24 mai 1410, Pierre de Thuray, cardinal du titre de Sainte-Suzanne et légat, ratifie toutes ces résolutions et confirme en même temps tous les privilèges déjà concédés à la réforme.

Il n'y avait que cinq jours que Colette était à Besançon, et déjà sa réputation était telle qu'on lui amena une personne de la ville, du nom de Marguerite qui endurait des douleurs nerveuses intolérables. Subitement elle fut soulagée ; puis elle fit sur l'ordre de Colette un pèlerinage à une église du voisinage dédiée à saint Loup et là, ainsi que le lui avait prédit l'abbesse, ses douleurs cessèrent complètement. Ainsi Colette espérait et Dieu lui permettait de sauvegarder son humilité. Mais la confiance populaire augmentait. Durant ses séjours à Besançon elle obtint, au dire de sœur Périne, à plus de cent enfants mort-nés la grâce de revivre assez pour recevoir le baptême. Une d'entre eux vécut longtemps après et entra dans l'ordre des Claristes où notre témoin la connut.

Satan cependant ne pouvait voir sans haine l'œuvre de Colette. Il la persécutait avec une rage dont on a peu d'exemples. Tantôt il troublait son recueillement par des apparitions effrayantes ou des bruits terribles et mystérieux à la fois ; tantôt il déchirait ses chastes oreilles par de scandaleux

blasphèmes. « On voit, dit le P. Sylvère, qu'il joue de son reste. »

Le témoignagne de sœur Périne va répondre à ceux qui seraient tentés de croire imaginaires ces persécutions : « Ils la battirent piteusement et angoisseusement et la bouteirent dans une fenestre moult estroitement, tellement qu'elle ne povoit se remouvoir, ne parler, ne avoir son haleine. Elle demoura ainsy jusqu'à lendemain à dix heures du matin qu'une de ses religieuses la trouva en cest estat, qui ne la povoit oster ne mettre hors, tant estoit estroitement boutée, adonc qu'elle fist appeler un frère lay nommé frère Regnault, pour la tirer hors de ladicte fenestre lequel ne la pust oncques avoir jusqu'à ce qu'il couppa le montant (le barreau) de ladicte fenestre. Ce fust au couvent de Besançon. »

Mais Dieu récompensait par des dons surnaturels ces souffrances si patiemment endurées et se donnait sans mesure à celle qui, suivant le célèbre conseil, « se donnait sans mesure ».

Un jour, alors que les sœurs étaient au chœur et se préparaient à commencer la psalmodie de l'office, un ange, tout resplendissant de lumière apparut dans le sanctuaire ; puis, après avoir récité à genoux *l'Ave Maria*, il dit debout une oraison latine que la Petite Ancelle traduisit aussitôt et qui est devenue célèbre sous le nom d'Oraison de sainte Colette :

« Que l'heure de la naissance d'un Dieu-Homme soit bénie ! Que le Saint-Esprit dont Jésus a été conçu soit béni ! que la Très Glorieuse Vierge Marie dont ce Dieu-Homme est né soit bénie ! Et, par l'intercession de cette glorieuse Vierge Marie et par le souvenir de cette heure très sacrée à laquelle il est né, que mes prières soient exaucées et que tous mes désirs s'accomplissent pour mon salut ! O pieux et bon Jésus, ne m'abandonnez pas à cause de mes péchés, et ne les punissez pas comme ils le méritent, mais exaucez ma très humble prière et accordez-moi ce que je vous demande par l'intercession de la Sainte Vierge et la gloire de votre Saint Nom. »

Un jour, sainte Anne lui apparut ; saint Jean l'Evangéliste lui apporta une autre fois un anneau d'or, comme gage de fiançailles mystiques. Cet anneau que la sainte avait précieusement conservé, sœur Périne le vit souvent ; le P. Henry et Pierre de Vaux en témoignèrent. Gardé chez les Claristes de Gand, il fut confié par elles aux Bénédictins lorsque les Huguenots s'emparèrent de la ville en 1577 ; après le sac, il ne put jamais être retrouvé.

Mais le plus précieux des dons que reçut Colette fut la fameuse « Croix du Ciel » qu'un ange lui apporta. C'est un précieux reliquaire d'or, en forme de croix, haut et large d'un pouce, avec un

crucifix en relief, et orné de pierres précieuses aux quatre angles et aux extrémités des bras. Il contient un fragment de la Vraie Croix. Pierre de Vaux et sœur Périne sont les témoins oculaires de cette merveille. La croix se conserve encore chez les Pauvres Claristes de Besançon ; on l'expose chaque année le 6 mars, jour de la fête de la sainte.

Les extases de sainte Colette furent si nombreuses que nous ne saurions mentionner toutes celles que les témoins ont rapportées, avec des détails qui ne permettent pas de douter de leur bonne foi et de leur sens critique.

« Je l'ay veue, dit sœur Périne, nostre glorieuse mère estant au couvent de Besançon en la Saincte Sepmaine, employa son cœur si vivement à penser et méditer les excessives paines et doleurs que, pour l'amour de nous, Nostre Seigneur voulut souffrir, que l'espasse de trois jours et trois nuys elle fust ravie ; ne oncques, en ledict espasse, elle ne revint à elle, ne parla, ne beuz, ne mangea. » Une autrefois sœur Périne ajoute à son récit cette phrase qui donne tant de valeur à son témoignagne oculaire : « Je la voye adoncque. »

A ce moment de sa vie, il nous semble bon de résumer le tableau de ses austérités et des pénitences qu'elle s'imposait en reproduisant ce portrait que trace de la petite Ancelle l'abbé de Saint-Lau-

rent, dont l'ouvrage manuscrit se conserve chez les Mères Claristes de Poligny.

« On ne sçay comme la bienheureuse pouvoit subsister, vivant comme elle faisoit, pendant près de six ans qu'elle demeurat en son couvent de Besançon... Elle ne portoit qu'un pauvre habit tout couvert de pièces, qu'on enlevoit encore en secret pour avoir de ses reliques. Elle estoit vestue en hiver comme en esté. Jamais on ne l'a vue chaussée, mesme dans les plus grands froids de l'hiver : toujours pieds nus, au couvent et à la campagne, dans ses voyages et dans les maisons séculières. Son lit a toujours esté une botte de paille que deux bûches de bois tenoient en estat ; l'oreiller un morceau de bois. Ces bûches de bois subsistent encore au couvent de Besançon[1]. Ajoutez des disciplines sanglantes sept fois chaque jour selon la parole du psalmiste : sept fois dans le jour, Seigneur, j'ai chanté vos louanges ; un affreux cilice qu'elle ne quittoit jamais ; deux chaînes de fer qu'elle mettoit tous les vendredys, et les tourmens nouveaux et extraordinaires qu'elle souffroit tous les vendredys à l'heure de none, sur les trois heures après midy, que ses historiens ont appelées des douleurs surnaturelles, qui lui faisoient ressentir les vives douleurs de la Passion de Jésus-Christ, et cela pendant toute sa

1. Elles ont disparu durant la tourmente révolutionnaire.

vie; c'est là qu'elle se trouvoit accablée, et ce qui luy foisoit dire quelquesfois qu'on avoit fait bon marché du ciel aux martyrs. » Elle portait aussi, au témoignage de sœur Périne, une ceinture de fer si étroite que sa chair crut par dessus, et qu'à la fin la seule boucle apparaissait au dehors. Le P. Henry lui ayant ordonné de cesser cette pénitence dangereuse pour sa santé, elle obéit; rentrant sans mot dire dans sa cellule, elle attacha la boucle à un crampon de fer qui se trouvait au mur et, tournant sur elle-même, « elle osta le cercle à grande violence », emportant une partie de sa chair. Cette ceinture fut conservée au couvent de Seurre où sœur Périne la vit. Elle la remplaça par une chaîne qui enserrait sa taille et se rejoignait par-dessus les épaules, et était si étroite qu'elle avait de larges plaies sur tout le passage de cet instrument de torture.

On lui demandait un jour ce qu'elle craignait le plus en cette vie : « C'est, répondit-elle, et ce mot la peint tout entière, de passer un jour sans souffrances ».

C'est durant ce premier séjour à Besançon qu'il faudrait placer la stigmatisation de notre sainte. Sur la foi d'historiens récents, comme le lazariste Pierre Collet et l'abbé de Montis (1771), M. Germain écrit que sainte Colette « fut stigmatisée de plaies à caractère de tumeurs, aux pieds, aux mains

et à la tête ». On sait en effet que la sainte abbesse ressentait chaque vendredi les cruelles douleurs de la Passion ; elle endurait à la seule lecture du récit évangélique de la Passion, des douleurs aussi torturantes que celles de l'enfantement, et une religieuse du Puy, sœur Jeanne Fayet, qui en avait douté, les endura elle-même et n'en fut délivrée qu'après neuf jours de prières.

Mais aucun des contemporains ne fait mention de stigmates apparents, plaies ou tumeurs ; on ne trouve rien de semblable ni dans le récit de Pierre de Vaux, ni dans celui de sœur Périne, ni dans les traditions des Pauvres Claristes de Poligny.

Il y avait déjà deux ans que Colette était à Besançon lorsque Dieu lui donna d'accomplir un de ses plus éclatants miracles. Un enfant de quinze ans, Jean Boisot, d'une famille des plus distinguées de la cité, étant mort, ses parents l'enveloppant d'un suaire le firent transporter à la chapelle des Claristes. Une foule considérable assistait à la messe funèbre qu'on y célébra. Cependant Colette priait : la messe achevée, elle s'avance, ordonne au jeune homme, au nom de Jésus-Christ, de se lever. Et, nouveau Lazare, il se dresse assis sur son lit funèbre. On l'habille ; sur l'ordre de l'abbesse on lui apporte à boire et à manger ; et il boit, il mange en présence de cette foule réunie pour ses funérailles. « Quand on luy demandoit, dit l'abbé de

Saint-Laurent, ce qu'il avoit vu et connu dans l'autre monde, il dit toujours que depuis sa mort jusques à sa résurrection, il ne sçavoit où il avoit esté, si ce n'est qu'on lui avoit dit de remercier l'abbesse Colette, et de se souvenir de la grâce qu'on lui avoit faite par les prières de la servante de Dieu. »

Cet historien eut sous les yeux le manuscrit aujourd'hui perdu, où le P. Henry avait consigné son récit de témoin oculaire; sœur Périne et Pierre de Vaux fournissent aussi des témoignages autorisés.

Lorsqu'écrivait sœur Périne, Jean Boisot, encore vivant, était un des plus notables citoyens de Besançon et un insigne bienfaiteur du monastère des Claristes. Sa descendance s'est conservée avec distinction jusqu'au siècle dernier. Au temps où l'abbé Larceneux écrivait la vie de sainte Colette, encore manuscrite chez les Pauvres Claristes de Poligny, un Boisot était premier président du parlement de Franche-Comté. Cette famille donna aussi vers ce même temps M. Boisot, abbé de Saint-Vincent et fondateur de la bibliothèque publique de Besançon.

Nous sommes en l'an 1412. Colette a trente ans et sa réforme, visiblement bénie de Dieu, approuvée des supérieurs ecclésiastiques, chérie du peuple, est déjà accomplie et bien vivante dans le second des ordres franciscains. Mais elle sait bien que toute sa mission n'est point encore accomplie. Ne doit-elle

pas aussi réformer le premier ordre franciscain, celui des Frères Mineurs ? Il faut un monastère pour commencer cette œuvre. Précisément, à quelques pas d'elle se trouve un couvent de Cordeliers fondé du vivant même de saint François et, à ce qu'on prétend, par le saint patriarche d'Assise lui-même.

Mais l'ambassadeur de l'abbesse, le P. Henry, échoue dans la démarche qu'il tente auprès d'eux. Colette jette alors les yeux sur le couvent des Cordeliers de Dole, fondé depuis quarante ans à peine par la famille de Rye et dont le premier religieux, frère Pierre de Dole, était un de ces pères de l'Observance réformée de Mirebeau, en Poitou. Mais après lui la décadence avait été rapide et ce monastère était en pleine irrégularité, tout en ne comptant que quelques religieux relâchés; la situation était donc excellente pour faire accepter la réforme puisqu'il suffisait de donner courage aux religieux fidèles et de triompher de quelques opposants. Colette obtint une bulle du pape Jean XXIII, qui, le 25 septembre 1412, lui concédait le couvent des Cordeliers de Dole.

Entre temps, Guillaume de Vienne présentait à la petite Ancelle la demande de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Bavière, désireuse de fonder un couvent de la réforme à Dijon, et sollicitait lui-même une fondation pour Gray. Blanche de Savoye, de son côté, n'avait pas complètement

perdu l'espoir de fonder un couvent de la réforme à Rumilly et cherchait à y entraîner la sainte abbesse.

Colette se rend d'abord à Gray et obtient l'assurance de l'appui de Guillaume de Vienne; puis, à peine de retour à Besançon, elle part pour entreprendre la réforme du couvent des Cordeliers de Dole, au mois de mai 1412. Ici apparaissent quelques nouveaux compagnons, le P. Claret, le P. Pierre de Vaux, un des historiens de notre sainte, avec sa nièce sœur Agnès de Vaux; le P. Henry était aussi naturellement du voyage.

A la porte de la ville de Dole, cinquante Cordeliers attendaient l'abbesse et, par les rues de Besançon et Cordière, la conduisirent processionnellement au milieu d'un peuple enthousiaste jusqu'au logis qu'on lui avait préparé, rue des Arênes, dans une maison voisine du couvent. Elle s'y recueillit quelques heures, priant Dieu de bénir son œuvre.

Le couvent des Cordeliers, où nous allons voir débuter la réforme, existe encore aujourd'hui trans formé en palais de justice. Toutefois ses constructions primitives, échappées au sac de la ville par les armées de Louis XI en 1479, ont été refaites en grande partie au XVIe et au XVIIIe siècle, et il ne reste du temps de sainte Colette que l'abside de l'église, bien reconnaissable encore dans sa con-

struction de la fin du xive siècle, quoique transformée en local commercial.

Trois religieux surtout étaient hostiles à la réforme. Le principal, frère Jehan Foucault, avait été trois fois gardien du monastère ; il jouissait en ville d'une grande influence, mais il était la principale cause de la décadence si rapide du couvent. Les opposants s'abstinrent d'assister à la réception solennelle de l'abbesse réformatrice.

Dans l'après-midi du jour de son arrivée, les Cordeliers vinrent processionnellement prendre Colette à son logis et la conduisirent à leur salle capitulaire[1]. Remerciant les religieux de leur accueil, Colette exposa ses vues et conclut en ces termes : « Oui, n'en doutez pas, c'est Dieu même qui m'envoie au milieu de vous pour vous manifester les desseins de miséricorde. Il veut se servir de vous pour rendre à l'ordre séraphique du bienheureux François sa beauté primitive ; il veut vous faire comprendre le trésor caché de la pauvreté évangélique. O Sainte Pauvreté ! O Divine Pauvreté ! »

A la fin de son discours, ravie en extase, la sainte abbesse ne revint à elle que pour fondre en larmes. Elle sortit aussitôt du monastère laissant les Cordeliers à leurs salutaires réflexions.

1. Reconstruite au xviiie siècle, cette salle est aujourd'hui la salle des audiences du Tribunal Civil.

Le lendemain, Colette partait pour Auxonne; le P. Henry vint la rejoindre et lui apprit que la réforme était acceptée par les Cordeliers de Dole.

Continuant sa route, elle est bientôt à Dijon, où la duchesse Marguerite lui promit son appui pour la fondation d'un nouveau couvent de Pauvres Dames. Auxonne fut choisi pour ce nouvel établissement. La petite Ancelle, rapidement revenue dans cette ville, y apprit avec douleur que les trois cordeliers de Dole, hostiles à la réforme, organisaient contre la réformatrice une résistance opiniâtre. Le P. Henry, supérieur général, et le P. Claret, gardien du couvent de Dole, s'opposaient de leur mieux aux menées du P. Jehan Foucault, mais celui-ci avait su se préparer en ville des auxiliaires résolus.

A cette nouvelle, Colette revient à Dole et le lendemain de son retour, se rend au chapitre des Cordeliers. Elle est accueillie à la porte du monastère par les opposants assistés d'un notaire qui lui signifie une protestation en règle contre les actes qu'elle accomplira. Devant son silence, Jehan Foucault éclate en injures. La sainte l'invite avec calme à venir au chapitre exposer ses objections, et sur son refus, elle passe outre.

Quarante-sept frères sont réunis; l'abbesse est sur un siège d'honneur dans la salle capitulaire; elle commence son discours. Mais à peine a-t-elle pris la parole qu'une vive lumière éclate aux yeux

des assistants effrayés, et que l'apôtre saint Jean apparaît aux Cordeliers rassemblés, les invitant à écouter comme parole de Dieu celle de Colette. Lorsque l'apparition eût disparu, l'abbesse termina la réunion, jugeant tout discours inutile après celui de l'apôtre et se retira en son logis. Le lendemain matin, elle quittait Dole pour Besançon.

Mais Jehan Foucault, obstiné dans sa folle rage contre la réformatrice se moqua dédaigneusement de l'apparition dont ses frères lui rapportèrent le récit, et, sûr d'un insuccès devant les juridictions ecclésiastiques, il porta indûment le débat aux juges laïques et actionna la réformatrice devant la Cour souveraine du Parlement de Dole.

Le Parlement semblait indécis, et un des conseillers favorables à Colette, craignant même un jugement désastreux pour la réforme, prépara un projet de transaction et se mit en route pour Besançon. Près de Dampierre sur le Doubs, comme il chevauchait hâtivement, il vit apparaître la sainte qui, lui ordonnant de retourner à Dole, lui prédit le gain du procès. Revenu à Dole, le conseiller assista au délibéré et sa voix décida l'échec de Jehan Foucault dont la poursuite fut déboutée à la majorité d'une voix. Il fut même inséré dans l'arrêt que le P. Foucault et ses deux compagnons devraient se retirer dans une autre ville.

Je ne sais si c'est à cette époque qu'il faut placer

les deux tentatives d'empoisonnement dont, au dire de sœur Périne, la sainte fut victime. Elle connut surnaturellement les coupables, mais elle ne voulut point les dévoiler, ni les châtier, et elle se contenta de montrer à sœur Périne « les ampoulles qui s'estoient levées en son dos ».

L'abbé de Saint-Laurent ajoute qu'établis dans une bourgade de Bourgogne, le P. Jean et ses compagnons y vécurent en libertins et moururent en réprouvés. A cette opinion, on doit préférer celle de Philippe Courault, abbé de Saint-Pierre-de-Gand, qui déclara dans sa déposition sur les vertus de sainte Colette, que Jehan Foucault s'était converti, avait embrassé la réforme et était devenu un religieux distingué par sa ferveur et sa piété.

Les épreuves toutefois n'étaient pas finies, car les amis de Jehan Foucault supprimèrent les aumônes qu'ils avaient coutume de faire aux Cordeliers, et menèrent si bien campagne que les pauvres religieux furent bientôt réduits à la famine. Les claristes d'Auxonne, partagèrent avec eux leurs aumônes et leur envoyèrent le pain quotidien sur le dos d'un âne qui fit le trajet d'Auxonne à Dole, tant que dura cette sorte d'ostracisme. Mais cette douloureuse situation ne se maintint pas, et les Cordeliers de Dole dissipèrent bientôt les préventions. Du vivant même de la réformatrice, ils s'établirent en Bourgogne, en Lorraine et en Champagne, et tous

les couvents reçurent des gardiens choisis dans la maison de Dole.

Bientôt Eugène IV appelait à Rome un cordelier de Dole, le P. Jean Moquet, pour réformer le couvent de l'Ara Cœli, et un peu plus tard le P. Jean Bourgeois, confesseur du roy Charles VIII, se rendait célèbre par sa sainteté et les miracles qu'on lui attribua.

En 1517, le pape réunit les Coletins à diverses autres familles franciscaines réformées, pour établir une famille unique qui fut dénommée : La Stricte Observance.

A peine de retour à Besançon, Colette, avec l'aveu du P. Henry, résigne sa charge abbatiale aux mains de Mère de Toulongeon. Ce fut la première abbesse des Coletines, après la réformatrice, et il semble intéressant de donner ici ce portrait négatif de la bonne abbesse que sainte Colette nous a laissé dans ses « Sentiments. » Ce qui fait regarder l'abbesse comme indigne et insuffisante, c'est quand elle néglige l'utilité commune et le salut des âmes des sœurs; quand elle ne travaille point à s'inspirer et à inspirer aux autres, avant toutes choses le véritable amour et la crainte de Notre-Seigneur pour fuir et abhorrer les vices et les péchés; quand elle transgresse notre forme de vie et n'a pas soin de la faire observer; quand, sous son régime, la discipline et la sainte Observance se relâchent comme par

exemple, l'observance des points principaux, tels que de l'obéissance, de la chasteté, de la pauvreté et clôture perpétuelle, et principalement, quand elle néglige de garder ou faire garder notre sainte pauvreté, qu'elle a plus de soin d'amasser les biens passagers du monde que les biens spirituels et impérissables, quand elle met toute son attention à pourvoir aux besoins corporels de ses sœurs en laissant languir leurs âmes; quand elle est tiède dans le service de Dieu et à fréquenter l'église de jour et de nuit, quand, sans juste raison, elle s'absente souvent de la communauté, comme du réfectoire et du dortoir, quand elle n'a ni compassion, ni pitié pour les malades et ne s'en soucie pas; quand enfin, elle ne réprime, ni ne punit les défauts qu'elle remarque dans ses religieuses. »

Le séjour à Besançon fut très court; la réformatrice quitta bientôt son premier couvent avec cinq religieuses pour aller établir le couvent d'Auxonne. Blanche de Savoye, sa nièce Mahaut, et le P. Henry les accompagnaient.

A peine sortis de Besançon, l'abbesse et le Père Henry furent ravis en extase. Ils cheminèrent ainsi durant dix lieues, lui à pied, elle sur un âne, les yeux au ciel, au milieu d'un grand concours de peuple qui tout le long de la route venait des villages voisins pour les vénérer au passage, et baisait leurs vêtements sans que tout entiers au ciel.

ils s'aperçussent de la dévotion dont ils étaient l'objet. Cet extraordinaire voyage est une des plus célèbres scènes de la vie de sainte Colette ; elle a magistralement inspiré le peintre Baille dans une fresque célèbre de l'église des Capucins de Besançon.

Un peu avant l'arrivée à Dole, en un lieu que l'on nomme Croix-des-Sarrazins, l'extase cessa. Triomphalement reçue par les habitants de Dole, Colette visita le couvent des Cordeliers, où, si la réforme était opérée, les épreuves n'étaient point encore achevées, et le 28, elle partit pour Auxonne.

Lorsqu'elle vit au passage le sanctuaire vénéré de N.-D. de Mont-Roland, près d'une croix qui s'élève sur le bord du chemin, à la sortie de Dole, elle entra de nouveau en extase, et demeura en cet état jusqu'à l'entrée d'Auxonne. La réception y fut triomphale, comme à Besançon.

Le couvent s'éleva rapidement, c'est pour ce premier monastère élevé de toutes pièces par elle, que la petite Ancelle traça ces règles qu'elle nous donne dans ses « Sentiments ».

« Cette clause doit toujours être littéralement observée ; comme les grands édifices, les bâtiments somptueux entraînent souvent de grandes dépenses et font naître de grandes dettes, pour que jamais vous ne consentiez à avoir de grands édifices, ni en grand nombre, mais pour l'amour de Jésus-Christ,

Notre-Seigneur, qui n'a jamais eu de maison ici-bas, pour l'amour de la pauvreté, contentez-vous d'édifices qui vous sont absolument nécessaires, qui ne contiennent rien de superflu. Qu'ils soient humbles, bas et petits, construits de pieux et de gazons, à moins qu'on ne trouve les maisons bâties de pierre et disposées d'une manière convenable à notre sainte pauvreté, et ainsi on ne sera pas dans le cas de devoir faire de grandes dettes. »

Ce sont les mêmes sublimes sentiments que nous trouvons dans les conseils que le P. Henry de la Baume adressera plus tard aux Claristes de Seurre et qu'il conclut par ces mots si sublimes dans leur charmante simplicité, et qui expliquent si clairement un tel renoncement : « Assez grand et parfaict logis trouverons au palais et jardin de Paradis. »

En même temps que se construisait le couvent, la duchesse Marguerite élevait l'église, et bientôt s'installait le second monastère des Claristes réformées, qui, dédié à la Très Sainte Vierge, fut dénommé le Monastère de l'Ave Maria.

C'est durant ce premier séjour de sainte Colette à Auxonne que se place un miracle bien réconfortant pour ceux à qui la vertu d'obéissance est si lourde. Appelée subitement par la sonnette abbatiale, la dépensière, sœur Jehanne Robardel, occupée au cellier, se précipite au dehors avec tant de vitesse

qu'elle oublie de fermer le robinet du tonneau dont elle tirait le vin du repas. A son retour elle le trouva complètement vidé. « Moult triste et désolée, elle vient confesser sa faute à l'abbesse qui « la réconforte et ly dist qu'elle allast seurement tirer du vin. »

Avec confiance et sans retard sœur Jehanne obéit et trouve le tonneau, naguère vide, maintenant si plein qu'il en déborde par-dessus. Sœur Périne et Pierre de Vaux donnent sur ce miracle des témoignages irrécusables.

Un autre curieux miracle rapporté par Sœur Périne se produisit aussi à Auxonne. Un habit étant à préparer pour un religieux, il se trouva qu'il manquait une aune d'étoffe; la sainte pria, fit tirer l'étoffe par les deux côtés, et l'habit se trouva ensuite si ample qu'on dut le rogner afin que ses dimensions n'excèdassent pas celles prescrites par la sainte pauvreté.

L'influence de la Petite Ancelle rayonnait hors de son monastère, dans toute la ville d'Auxonne et même bien loin à la ronde. C'est sous son inspiration que le chancelier Rollin fonda vers ce temps la communauté des Sœurs de l'hôpital de Beaune, répandue bientôt dans les deux Bourgognes, et dont le premier père spirituel, maistre Jobard, grand admirateur de Colette, qu'il appelait « la mère des pauvres » écrivit de la Petite Ancelle une vie aujourd'hui perdue.

La maladie cependant éprouvait cruellement la sainte abbesse ; les troubles du couvent de Dole qui n'étaient point encore apaisés lui causaient vive peine. Mais bientôt le concile de Constance exonérait les pères observants de la direction des religieux non réformés, ou conventuels, par la création d'un vicaire général de l'Observance : l'œuvre de Colette se trouva désormais à l'abri des efforts de ses adversaires.

La lutte cependant continuait encore, car un peu plus tard, en 1418, les conventuels de Lons-le-Saulnier dénonçaient au concile comme acte schismatique la demande que Guillaume de Vienne avait adressée en 1415 à Pierre de Lune pour obtenir l'érection canonique du couvent réformé des cordeliers de Sellières. Les Pères de Sellières firent exposer au concile par l'archevêque de Besançon l'ignorance où ils étaient de ces démarches, et Guillaume prouva sa bonne foi. L'excommunication fut donc aussitôt levée et la manœuvre tourna contre ses auteurs, puisque le pape légitime élu par le concile, Martin V, y répondit en approuvant la nouvelle fondation.

Le couvent de Sellières fut achevé en 1421, et son église dédiée sous le vocable de saint Jean l'évangéliste, en souvenir de la céleste apparition qui avait décidé la réforme du couvent de Dole.

En même temps la fondation projetée à Charriez

près de Vesoul dès 1409 et suspendue à cause des difficultés proposées sur la validité des bulles, était approuvée, et la duchesse Marguerite en entreprenait la réalisation.

La réforme était établie pour les deux premiers ordres. Restait encore le Tiers Ordre.

On est très mal renseigné sur cette partie de l'œuvre de sainte Colette qui augmenta cependant, à ce qu'on croit, la ferveur du Tiers Ordre séculier par des statuts complémentaires.

Il est probable qu'elle n'opéra cette partie de sa réforme qu'après les décrets du concile de Constance sur l'Observance franciscaine, mais, ce qui est certain, c'est qu'elle donna un grand éclat et une grande extension au Tiers Ordre, qui fut dès lors et pendant longtemps très prospère en Franche-Comté.

Tous les grands du pays se faisaient gloire d'appartenir ainsi à la famille Séraphique, et le peuple les suivait en foule dans cette voie salutaire.

Dans les caveaux de nos églises, à Dole en particulier, presque tous les corps qu'on a retrouvés de nos jours portaient la robe de bure et la corde franciscaine et avaient suivant l'usage des Tertiaires, la tête appuyée sur un fagot de sarments de vigne.

Autre fait bien significatif, en 1577, la cour souveraine du parlement de Dole ayant à connaître d'un procès entre les cordeliers de Dole et le chapitre collégial insigne de Notre-Dame, à propos de

l'érection de la confrérie du Très Saint Sacrement, put à grand'peine compléter le siège, tous ceux de ses membres qui étaient Tertiaires franciscains ayant eu la délicatesse de se récuser.

Deux couvents de pauvres dames et trois de cordeliers, telle était la situation de la réforme coletine au milieu de l'année 1415. Elle allait dès lors entrer dans son plein épanouissement. Colette avait trente-trois ans.

CHAPITRE V

L'ÉPANOUISSEMENT DE LA RÉFORME.

1415-1422

La duchesse de Bourgogne, Marguerite de Bavière, toujours soucieuse d'obtenir miséricorde pour son époux sans cesse entraîné dans le tourbillon des passions, multipliait à cette intention les prières et les bonnes œuvres. La réforme des claristes ne pouvait donc lui être indifférente; elle voulut la favoriser de tout son pouvoir et être elle-même la fondatrice d'un troisième monastère.

Ce pieux désir ne pouvait manquer d'agréer à Colette, déjà soucieuse d'établir une troisième ruche, à cause du grand nombre des postulantes qui se présentaient aux claristes de Besançon et à l'Ave-Maria d'Auxonne.

La ville de Poligny, située en un climat sain et salubre, assez étendue pour assurer les ressources nécessaires et, assez peu bruyante pour offrir aux religieuses un entourage calme et recueilli, plut à la réformatrice. C'était d'ailleurs une ville

assez forte où l'on n'était point trop exposé au péril des gens de guerre. Le choix de Poligny fut donc arrêté.

Précisément le duc y possédait au pied de la montagne qui domine la ville, et tout près de la collégiale Saint-Hippolyte, un vaste arsenal qui ne servait guère qu'à entreposer des redevances en nature. A la prière de Marguerite, le 2 juin 1415, le duc Jean concéda à Colette ce bâtiment pour y installer le couvent projeté.

Moins de quinze jours après, Colette, accompagnée de la comtesse Blanche de Savoye, se rendait elle-même à Poligny, prenait possession du local et entreprenait la construction du monastère.

Mais les fermiers du duc voulurent s'opposer à cette installation. Ils adressèrent une supplique au bailli d'Aval[1], objectant que l'abandon de ce local exigerait l'établissement à grands frais d'un autre arsenal.

Le duc répondit à leur requête en expédiant, le 6 août, de nouvelles lettres patentes par lesquelles non seulement il confirmait sa concession du 2 juin, mais en outre il ordonnait à ses Gens des Comptes

1 Le baillage d'Aval comprenait alors la partie sud du département actuel du Jura et une petite partie de celui du Doubs. Il est ainsi nommé de sa position par rapport à la Saône, en opposition avec le baillage d'Amont, et le bailliage du milieu ou de Dole. Le quatrième bailliage fut plus tard celui de Besançon établi lorsque cette ville fut incorporée à la Franche-Comté et cessa d'être ville impériale libre.

de fournir à ses frais à l'abbesse tout ce qui serait nécessaire à la construction. Un prêtre d'Auxonne, nommé Jean Bon, accompagna Colette et sa compagne et leur procura un logement provisoire chez sa propre mère, au faubourg de Mouthier-le-Vieillard.

Le monastère s'élève rapidement; son église est dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. Le mobilier révèle la plus stricte pauvreté; le tablier de toile de l'abbesse et sa tasse de terre grossière, qu'on voit encore aujourd'hui chez les pauvres claristes de Poligny, sont les plus éloquentes preuves du dire des historiens contemporains.

Le peuple avait accueilli avec enthousiasme les nouvelles religieuses. Les ouvriers travaillaient avec zèle, et souvent pour l'amour de Dieu, à la construction; les dons affluaient; des charretiers un jour amenèrent même des voitures de pierres dont ils faisaient don. Mais comme ces pauvres gens avaient pour ce charroi utilisé un jour de repos et violé la sainte loi du dimanche, la sainte Mère fut fort contristée de cette générosité et sœur Périne se fit l'écho de sa peine.

Le couvent de Poligny n'était pas encore achevé et Colette était revenue à Auxonne, lorsqu'elle y eut le 17 avril 1417 la consolation de recevoir la visite de saint Vincent Ferrier. Averti par une révélation, le grand missionnaire dominicain quitta Saragosse et traversant le Languedoc et l'Auvergne

en prêchant, il arriva à Auxonne, où il passa les 17, 18 et 19 avril. Pierre de Vaux nous dit qu'il eut avec la sainte abbesse « moult de saintes paroles et de pourfitables colloquitions, et receurent de la bonté de Dieu plusieurs espirituelles consolations. »

De là le saint se rend en Lorraine et en juin il vient à Poligny. Colette y était revenue ; mais elle s'était rendue ensuite à Frontenay dans le château de Blanche de Savoye. Le saint poursuivit son chemin à sa recherche et elle, surnaturellement avertie' se rendit à sa rencontre. Les deux saints se trouvèrent près de Frontenay.

A Poligny, Vincent prêcha sur la place publique, tant était grande l'affluence réunie pour l'entendre. L'apôtre dominicain et la vierge séraphique eurent plusieurs entretiens. C'est au cours de l'un d'eux que Dieu leur révéla la fin prochaine du grand schisme d'Occident.

A la suite de cette révélation, les deux saints écrivirent une lettre collective aux Pères du Concile de Constance.

Pierre de Lune, abandonné de tous ses partisans, même du roi d'Aragon, s'obstinait à se prétendre pape et à refuser de se désister de ce pontificat schismatique. Colette, si favorisée par lui aux débuts de la réforme, n'avait point hésité à l'abandonner dès qu'elle l'avait pu connaître schis-

matique. La lettre fut présentée au Concile par l'archevêque de Besançon, et la promesse de Dieu ne tarda pas à se réaliser. Le 11 novembre 1417 le schisme prenait fin par l'élection d'Othon Colonna, cardinal diacre du titre de Saint-Georges au Vélabre, qui, en l'honneur du saint que l'Eglise fêtait en ce jour, prit le nom de Martin V.

Le séjour de Colette à Poligny avait peu duré et dès le début de juillet elle était revenue à Besançon, lorsque saint Vincent y arriva à son tour le 4 de ce mois. Il fut reçu en triomphateur et prêcha sur la place publique. Six fois il prit la parole dans l'église des Claristes. Dans un des entretiens qu'il eut avec la sainte abbesse, celle-ci fut soudain ravie en extase ; revenue à elle, elle révéla au saint sa mort en France avant deux ans. Le saint missionnaire mourut en effet à Vannes le 5 avril 1419.

Avant de quitter Besançon l'apôtre dominicain laissa comme précieux gage d'affection spirituelle à la vierge séraphique la croix qu'il portait dans ses prédications.

Cette croix, en bois, est ornée de peinture. On la vénère encore aujourd'hui dans la chapelle des Pauvres Claristes de Besançon.

Nous devons une explication sur la chronologie que nous avons adopté pour fixer l'ordre des visites de saint Vincent Ferrier à sainte Colette. Certains

auteurs ne parlent que d'une visite à Poligny et d'une à Besançon. Le P. Sellier et M. Bizouard admettent trois visites, mais placent la première à Besançon, assez longtemps avant celle de Poligny. M. Germain a montré la vérité en établissant indiscutablement la venue de saint Vincent le 17 avril 1417. Aucun voyage du saint n'eut lieu auparavant dans nos pays, et sainte Colette ne se trouva certainement pas à Besançon entre le début de l'année 1417 et le 4 juin où elle reçut à Poligny la deuxième visite de saint Vincent. La mission de saint Vincent à Besançon dont parlent les contemporains concorde donc, non avec sa première visite à la réformatrice comme l'a écrit M. Bizouard, mais bien avec sa troisième et dernière visite.

C'est au mois d'octobre 1417 que, le couvent de Poligny étant achevé, les sœurs partirent définitivement pour l'occuper. Huit sœurs accompagnaient la réformatrice, trois de l'Ave Maria et cinq de Besançon. Mère Agnès de Vaux, nièce du père Pierre de Vaux, et Sœur Périne, nièce du P. Henry, la future historiographe de la petite Ancelle, faisaient partie de la sainte phalange.

Lorsque le monastère de Poligny fut habité, on s'aperçut avec stupéfaction que l'on n'avait point pensé à s'assurer dans l'intérieur une source d'eau potable; et cependant rien ne semble plus indis-

pensable surtout dans une communauté de clôture aussi étroite.

« Ne poant, dit Sœur Périne, recouvrer l'yave au dedans, il leur faloit bien proveoir de par dehors, a moult grant charge et peine, pour subvenir et aidier à leur nécessité. »

Pour ne pas violer la clôture, il fallut se procurer et payer des servantes spéciales qui allaient chercher l'eau en ville et la portaient au tour. Mais ce ne fut pas, dit le P. Fodéré « sans de grandes distractions aux portières, et grasseillement au tornet. » La sainte abbesse méditait sur un tel inconvénient, lorsque le mercredi de la quatrième semaine de carême, l'an 1418, elle fut frappée de ces paroles de l'Evangile du jour. « Donnez-moi de cette eau, pour que je n'aie plus soif. » Elle réunit des ouvriers, et, à un endroit où naguère on avait vainement fouillé, à la porte de la cuisine, aux coups de pioches sourd une nappe d'eau capable d'alimenter un puits.

Aujourd'hui encore le puits alimente la communauté. C'est par une confusion incompréhensible que des historiens ont pu écrire que le puits miraculeux avait été comblé en 1869 et se trouvait actuellement sous une salle de l'hôpital de Poligny. Le couvent des Claristes ayant été après les désastres révolutionnaires relevé sur son emplacement primitif, le puits y est encore renfermé. Il

est vrai cependant qu'après 1820, à la suite de travaux exécutés pour la reconstruction de l'église, l'eau se troubla en temps de pluie ; mais en 1886 un léger travail de canalisation opéré dans la cour a fait disparaître cet inconvénient.

Au milieu du jardin, la fondatrice érigea une grande croix de pierre haute de 3 m. 40 au-dessus du piédestal et d'une seule pièce jusqu'à la corniche, qui est elle-même d'une seule pièce avec le croisillon. Ce signe sacré a survécu aux orages de 1793 et protège encore le verger des filles de Sainte Colette.

Les miracles cependant continuaient à se multiplier sous la main bienfaisante de la petite Ancelle : sœur Marie, sœur Eudeline, sœur Jacquette, une femme de Besançon « toute enragée » furent miraculeusement guéries au rapport de Pierre de Vaux.

Souvent les âmes du Purgatoire lui apparurent pour demander son secours, et si visiblement que toutes les religieuses présentes étaient les témoins effrayés de l'apparition, comme il arriva en 1412, au rapport de sœur Périne, lorsque, traînant de lourdes chaînes et faisant un bruit épouvantable, dom Raoul, jadis abbé de Corbie, et adversaire de la mission de Colette, apparut à la communauté de Besançon pour solliciter ses prières.

Les animaux eux-mêmes étaient surnaturellement attirés auprès de la petite Ancelle ; comme jadis

autour du Pauvre d'Assise, les oiseaux s'empressaient autour d'elle pour prendre leurs joyeux ébats. Mais les bêtes préférées de la sainte étaient celles qui sont chastes, comme aignelets et tourterelles » et elle était toute « craintive des bestes qui ne sont pas nettes, comme mouches et frémions. » On lui donna un jour une allouette ; elle eut grand plaisir à la voir, disant que « l'alouette loue Dieu par son chant et que, selon la pauvreté évangélique elle est sans inquiétude du lendemain. »

Le petit oiseau vivait familièrement avec elle, « et ainsy, dit sœur Périne, plusieurs fois, moult de biaux, plaisants et nets oyseaux sont venus près de son oratoir et approchés sy près de sa personne qu'elle les povoit prendre, chantant playsamment et mélodieusement et prenant leur petite refectionnette plus tendrement et plus familièrement qu'ils eussent fai et aux champs et aux boys avec les aultres de leurs espèces. » C'était surtout l'agneau qui avait sa prédilection : « J'ai ouï dire à sœur Mathiennette, rapporte sœur Périne, qu'ung biau petit aignelet fut apporté à nostre glorieuse mère, duquel elle eust grande feste, et fust confortée en son esprit, et principalement quand ledict aignelet estoit présent à la élévation du très précieulx corps de Nostre-Seigneur, il mettoit ses deux genoulx, sans nul enseignement d'autrui, à terre, comme

adorant Nostre-Seigneur, son benoist Créateur. » Colette aimait surtout cet agneau « pour sa signifiance du doulx Aignel sans taiche de péché ». On conservait chez les Claristes d'Auxonne une peinture représentant sainte Colette avec son agneau. C'est le symbole qui lui est resté dans l'iconographie.

Pierre de Vaux raconte aussi qu'on vit plusieurs fois une « beste petite, blanche comme neisge » et si belle qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Cette bête apparaissait rarement; jamais les sœurs ne purent l'attraper, et on eut la conviction que ce mystérieux animal était un signe surnaturel.

Enumérons encore les principaux prodiges opérés par sainte Colette durant cette période si féconde de sa vie :

Une novice était malade. La religieuse infirmière s'endormit et durant cette négligence la pauvre novice trépassa à l'improviste. L'abbesse prédit à la sœur coupable qu'elle-même mourrait seule et abandonnée. Malade à son tour, cette sœur perdit l'usage de la parole; au bout de six heures elle la recouvra, à la prière de l'abbesse, et put recevoir les Sacrements; mais tous s'étant retirés, parce que le danger ne paraissait pas imminent, elle mourut, elle aussi, seule et abandonnée.

Sœur Périne nous rapporte qu'elle-même, souffrant d'une grande douleur au bras et le portant

bandé en écharpe, enleva le bandage sur l'ordre de la sainte et se trouva subitement guérie.

Un frère mineur qui avait prêché contre le Coran dans les rues de Damas fut arrêté et en grand danger de mort. Dans son cachot il se recommanda à l'abbesse de Poligny; celle-ci lui apparut aussitôt et lui annonça sa délivrance, ce qui arriva, en effet, deux jours après, contre toute espérance. Sœur Périne dit tenir ce récit du religieux lui-même qui vint plus tard à Poligny.

Les prisonniers de la prison de Poligny, voisine du couvent, sont délivrés des vexations du démon, au son de la cloche qui appelle les religieuses à matines.

Jehanne Maillardet, de Poligny, se recommande à la sainte abbesse, et, sans péril, contre toute espérance et le dire même des médecins, elle met au monde un robuste enfant.

Mais la plus favorisée des familles polinoises fut celle de Jean Courault, riche marchand converti par la Petite Ancelle. Deux fois sa femme, Étiennette, fut miraculeusement guérie, et elle mit au monde sans péril un fils, malgré tous les pronostics fâcheux des médecins; son mari échappa subitement, après s'être recommandé à Mère Colette, au danger de se noyer dans une rivière que, voyageant à cheval, il avait cru pouvoir passer à gué; les trois aînés de ses enfants eurent leur vocation éclairée

surnaturellement par l'abbesse, et le plus jeune mourut à sa prière, après qu'il eut été révélé à Colette que, s'il vivait, son âme serait en péril d'être privée de la vision de Dieu pour l'éternité. Tous ces miracles furent attestés par Philippe Courault, l'aîné des enfants de Jean et Étiennette, devenu abbé de Saint-Pierre de Gand, lorsqu'il déposa à la première information canonique sur la sainteté de Colette.

Au rapport des Claristes de Besançon écrivant au début du XVIIe siècle, plusieurs malades furent soudain guéris après avoir mangé des pommes d'un arbre que la sainte avait greffé elle-même dans le verger du couvent de Besançon ; ce pommier, desséché, fut abattu en 1596.

Un dimanche des Rameaux, pendant la procession des Palmes, qui se faisait dans le cloître du couvent de Poligny, les religieuses virent apparaître Notre-Seigneur lui-même monté sur un âne, tel qu'il était lors de sa triomphante entrée à Jérusalem ; l'apparition disparut après avoir pris part à la procession aux côtés de l'abbesse.

Un jour, le diable lui ayant par malice brisé une paix en ivoire « parce qu'elle y avait de la dévotion » cette paix se trouva soudain intacte lorsqu'elle la montra au Père Henry pour la faire « racoustrer ». On la conserva jusqu'au XVIIe siècle chez les claristes de Poligny.

Il nous faudrait encore citer plusieurs miracles opérés par sainte Colette durant ce premier séjour à Poligny; mais nous avons hâte d'en venir au tableau de la vie qu'on menait dans ce saint monastère.

La récitation de l'Office Divin est la principale occupation et le but même des communautés religieuses. Aussi voyez quel soin y apporte la sainte abbesse.

Dansses statuts, d'abord, elle prescrit, « avant » la récitation de chaque heure canoniale, un instant de préparation et conclut par ces mots : « Car sy l'on fait le service des seigneurs terrestres et des roys mortels avec révérence, et toutes sortes de marques d'honneur, le service du Roy des Roys et du Seigneur de toutes les créatures se doit faire d'une manière incomparablement plus parfaite. »

Dans ses « ordonnances » elle insiste en ces termes : « Qu'on récite la psalmodie parfaitement et distinctement, ni trop haut, ni trop bas, mais sur un ton moyen et de telle manière qu'aussitôt que le verset est fini d'un côté il soit repris de l'autre, et qu'on fasse toujours une pause convenable et égale au milieu du verset, sans traîner ni dire l'une avant l'autre, mais que toutes commencent, fassent la pause et finissent ensemble. »

Dans ses « avis » elle revient encore sur ce sujet en disant : Il faut réciter l'office « non pas avec

tiédeur, ou paresse, ou épargnant sa voix, mais de toute sa force et puissance ». Et elle ajoute : « Le temps de l'office, où Notre-Seigneur est présent, et où ses bons Anges assistent, où la pauvre âme doit recevoir les saintes inspirations de la grâce divine et la propitiation. »

Aussi, même lorsque dans le monastère elle se trouva seule avec « trois ou quatre aultres moult débilitées, néantmoins, rapporte Sœur Perrine, elles disoient tout l'office canonial, aussy dévotement et solennellement que on fist oncques en quelconque de ses couvents et sembloit veritablement que les benoists angels du Paradis fussent descendus du Ciel pour leur faire ayde et confort, tant mélodieusement faisoient ledict service ». La même historiographe ajoute : « Et de si grand courage le faisoit (psalmodiait) que par-dessus toutes les aultres sa belle voix estoit oye. »

Aussi, malheur aux sœurs négligentes ou distraites; les vues surnaturelles de l'abbesse découvraient bien vite leur faute. Un jour, elle arracha le bréviaire des mains d'une religieuse peu attentive, et ne le lui rendit que quand elle la vit « remise en attention ». Mère Guillemette a rapporté que « aulcunes fois elle luy faisoit signe, et à d'aultres aussi, quand elle les cognoissoit emportées par quelques pensées distrayantes. »

C'est dans ce but qu'elle résume ses avis dans ce

passage de ses ordonnances : « Chascune se préparera si diligemment que ce qu'elles diront ou feront à l'église, dans la présence du Souverain Roy, soit sans faute et si bien faict qu'Il en soit loué et que les assistants n'aient aucune occasion de se scandaliser. »

Après l'Office Divin, sa principale dévotion était le chapelet. « Elle l'avoit très cher, dit sœur Perrine, et jour et nuit le portoit avecques elle. » Certains auteurs ajoutent même, mais le fait est contesté par la tradition des Claristes de Poligny, « que dans les tourments que lui suscitait parfois l'esprit du mal, elle n'avait qu'à porter la main à son chapelet pour éprouver un soulagement ». Les contemporains disent seulement que ses douleurs se calmaient lorsque la charité l'obligeait à se rendre au parloir.

Elle y ajoutait chaque jour l'Office des morts, la lecture du psautier, et fort souvent la prière qui lui avait été apportée du Ciel, le verset de la Passion : *Christus factus est*, avec l'oraison *Respice* et les suffrages de l'Annonciation et de la Toussaint : *Gabriel angelus* et *Angeli, Archangeli.*

Lorsqu'elle assistait au Saint-Sacrifice et surtout lorsqu'elle communiait, ce qui lui arrivait souvent, elle avait de longues extases si elle se trouvait seule dans son oratoire. Mais Dieu accordait à son humilité que rien de surnaturel ne se pro-

duisît lorsqu'elle assistait à la messe en vue du public, comme il lui arriva parfois dans ses voyages. Sœur Périne nous dit en ce cas que son mouchoir, qu'elle nomme si justement un « plouroir », semblait après telle cérémonie « nouvellement tiré de la rivière ». A ce propos, l'analogie entre les élans eucharistiques de notre sainte et ceux d'un autre membre illustre de la famille séraphique, saint Pierre d'Alcantara, est si frappante, que je ne crois pas devoir la passer sous silence.

Les jours de communion, qu'elle indique dans ses « sentiments », outre ceux de la règle, sont l'Épiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Purification, l'Annonciation, la Nativité et l'Immaculée Conception, la fête de saint Jean-Baptiste et celle des saints Pierre et Paul.

Lorsque, comme il lui arriva souvent, elle dut voyager et sortir de son cloître, elle ne manqua jamais d'observer toutes ses pratiques de dévotion et les règles du monastère. Le dimanche, en quelque lieu qu'elle se trouvât, elle s'arrêtait, ne voulant point voyager ce saint jour, mais le consacrer tout entier à louer Dieu et à le servir. En un mot, elle pratiquait à la lettre ce sublime conseil de ses « statuts » : « Il faudra toujours avoir Notre-Seigneur dans le cœur, et ne proférer que des paroles convenables et utiles, comme il convient à des servantes du Christ, qui font profession d'observer le

saint Évangile. » Et encore, dans ses « Avis » : « Il n'y a pas de temps, ni d'heure, ni de moment, s'il est possible, que nous dussions avoir au moins cordiale mémoire et souvenance de Nostre Seigneur. »

C'est dans ce but qu'elle prescrit dans ses « statuts » le silence plus sévèrement encore que dans la règle primitive de sainte Claire, et en particulier au cloître. Si, en effet, la règle de sainte Claire ne parle pas du cloître, parmi les lieux où l'on doit observer le silence, il faut remarquer que c'est parce qu'à Saint-Damien, premier couvent de la fondatrice, la pauvreté du bâtiment était telle qu'il n'y avait même pas de cloître.

Les « statuts de sainte Colette » prescrivent le port de vêtements grossiers, de vil prix et de couleur commune; les sœurs portent une robe brune, avec la corde et un manteau ; en dessous elles ont deux vêtements « pour le bien et la chaleur et l'honnesteté du corps ». Tous ces vêtements sont en drap. L'abbesse peut, à raison de la rigueur du froid ou de la faiblesse des santés, accorder des vêtements supplémentaires. Sur cette législation, l'austère Colette saura encore renchérir pour elle-même. Elle ne portait que les vêtements usés déjà par quelques-unes de ses filles et raccommodés de toutes parts.

Le régime de la nourriture n'est pas moins sé-

vère : les Coletines jeûnent toute l'année, excepté les dimanches, et observent l'abstinence perpétuelle. Les dispenses peuvent être, il est vrai, accordées par l'abbesse afin « qu'on voie qu'il y a juste dispense plutôt que cruelle condescendance, car souvent de telles dispenses accordées sans discrétion donnent occasion à de grands relâchements ».

Cette table si mortifiée semble encore un festin à côté des repas auxquels se condamne la Petite Ancelle : sa nourriture quotidienne se bornait d'ordinaire à un peu de pain auquel elle joignait parfois un petit poisson, les gros n'étant pas jugés par elle assez dénués de saveur. Ce qu'on lui offrait d'autre, elle l'envoyait aux pauvres. Le plus souvent elle ne buvait que de l'eau. Ses forces déclinant, et comme elle se trouvait dans des pays vignobles où le vin était alors chose fort vulgaire et peu coûteuse, elle consentit à en boire, mais elle eut toujours soin d'annihiler par une grande quantité d'eau le goût de celui qu'on lui imposait d'accepter.

Et si vous voulez voir résumée dans une admirable brièveté la cause de toutes ces austérités, vous la trouverez dans une lettre de la sainte à une dame que l'on ne connaît malheureusement point : « comme especialement les ennemys, le monde et la char, qui nuyt et jour nous font guerre en diverses manières contre lesquels se faut armer et

s'en défendre, car de nécessité nous faut vaincre, se ne volons estre vaincus », ce que nous ne pouvons que par la prière et la mortification.

L'amour de la pauvreté est poussé chez Colette aux extrêmes limites. Elle la veut non seulement pour elle-même, non seulement pour ses filles, mais, ce qui est bien plus rare, pour ses communautés elles-mêmes.

Témoin cet article de ses « statuts » où, après avoir ordonné qu'avant sa profession la future clariste ait fait distribution complète de ses biens, la sainte abbesse conclut : « L'abbesse ne doit point se mêler, ni les sœurs, de cette distribution ; mais la sœur nouvelle consultera des hommes pieux et sages. Si le désistement immédiat est impossible, elle devra renoncer dans son âme et confier ces biens à un honnête homme qui les administrera et les distribuera dès qu'il sera possible. »

L'étroitesse de la clôture est aussi une des grandes préoccupations de la réformatrice. Elle supprime les messes à l'intérieur du monastère que permettait la règle de sainte Claire. On dira la messe seulement à l'église ; et on ne pourra la dire à l'intérieur de la grille que lorsqu'une sœur sera en danger de mort ou lorsqu'une sœur sera atteinte de maladie contagieuse ou prolongée, à l'occasion des sept communions annuelles prescrites par la règle.

La règle primitive admettait dans l'intérieur du

monastère des sœurs qui pouvaient sortir pour les besoins extérieurs. Colette les remplaça par des femmes pieuses ou des tertiaires régulières qui porteraient l'habit du Tiers Ordre, feraient les démarches extérieures nécessaires, et communiqueraient par le tour sans pouvoir pénétrer dans la clôture.

Pour éviter les conversations inutiles au tour, il fut ordonné de n'avoir qu'un tour et qu'une grille, l'abbesse ayant la clef de la salle où se trouvent le tour et cette grille, et, en outre, que la grille, sorte de plaque de fer percée de quelques petits trous, serait munie des deux côtés de broches de fer. Mais si les sœurs doivent être séparées du monde, elles ne doivent point non plus s'attacher à leur couvent, à leur abbesse ou à autre chose. Ainsi la sainte Mère l'écrit à sœur Louise Dassande, qui était au couvent d'Auxonne et regrettait d'être séparée d'elle, alors à Gand : « Car nous, qui avons laissiez ce monde, ne nous doit point jamais chaloir des parents ni des amis sinon pour prier Dieu pour leur salut. »

Aussi la charité très grande qui anime notre sainte réformatrice lui fait prendre toutes les mesures pour éviter des vocations douteuses qui seraient plus tard une cause de vives souffrances pour la religieuse comme pour la communauté. Elle interdit de donner l'habit avant l'âge de douze ans, et d'admettre à la profession avant dix-huit ans ;

elle veut « que l'on dise aux postulantes des choses dures et pénibles par lesquelles on va à Dieu et qu'il convient nécessairement de garder en cette Religion (ordre), enfin qu'étant entrées elles ne s'excusent pas sur leur ignorance en disant : « Nous « ne connaissions pas l'état ».

Il faudra s'assurer aussi que leur âge et leur santé leur laissent possible l'observance de la règle.

Cette charité extrême de la sainte nous apparaît bien dans les recommandations de ses « statuts » au sujet des sœurs malades :

« Qu'autant que possible il n'arrive pas que par négligence les sœurs malades manquent de quelque chose dans leur infirmerie. » Chaque jour l'abbesse devra s'en assurer par une visite aux malades.

Écoutez encore cette prescription tirée des *Sentiments de sainte Colette*, écrits en 1430 au couvent d'Orbe :

L'abbesse doit être familière, bonne et comme la servante des sœurs, « tellement que elles puissent agir avec elle comme des maîtresses avec des servantes. Par ces paroles on n'entend pas dire que les sœurs puissent faire à l'abbesse par paroles, par signes, des injures, lui montrer du mépris, comme font quelquefois les maîtres à leurs servantes. »

Mais cette bonté n'est pas la faiblesse. Voici en effet ce que nous trouvons encore dans ses *Senti-*

ments : « Comme dans toutes les institutions bien réglées et où règne le bon ordre, les supérieurs sont la lumière et le guide de leurs sujets, tant pour l'honneur de Dieu qu'ils représentent dans leurs fonctions que pour le bien qui en résulte pour eux et pour les autres ; ils doivent être les premiers à bien faire, à se porter aux bonnes œuvres et à s'acquitter des devoirs de la religion, afin de donner bons exemples à leurs sujets, et afin d'exciter ceux qui sont paresseux et négligents, de fortifier ceux qui sont diligents et fervents et d'animer à bien faire ceux qui sont vicieux et sujets à des fautes, et généralement afin que tous sans exception accomplissent plus volontiers et avec plus de soin les devoirs qui leur sont imposés. »

L'humilité était aussi une des vertus les plus chères à la sainte abbesse. Elle la recommandait fortement et souvent à ses filles. Un jour, au réfectoire, alors que dans la lecture on vint à citer le nom d'Isabeau de Bavière, reine de France, sœur Agnès de Visemal eut la faiblesse de se pencher à l'oreille de sa voisine et de dire tout bas : « C'est ma tante ». L'abbesse devina plutôt qu'elle n'entendit cette parole et sœur Agnès fut reprise vertement, avec ordre de se taire désormais à tout jamais sur sa famille.

D'ailleurs l'humilité, elle en donnait elle-même le plus éclatant exemple : « Pauvre et inutile reli-

gieuse », se nomme-t-elle dans ses ordonnances ; à Poligny, elle abdique par humilité l'abbatiat et se livre aux plus grossiers travaux, « faisant la cuisine, lavant les escuelles » et disant les psaumes de la pénitence avec les converses, pour qui cet exercice remplace l'office canonial, auquel cependant la sainte ne manquait point. Voyez, d'ailleurs, comme elle se juge elle-même dans cette lettre au P. Henry : « Hélas ! que ferai-je, que deviendrai-je devant le Souverain Juge ? Certes je n'ose penser à mes horribles offenses, car je aroye cause de toute desesperance. Nostre-Seigneur a plus grand pitié de moy que je ne suis digne. »

Ayant appris que le P. Henry avait composé secrètement un petit livre dans lequel il avait « consigné, dit sœur Périne, les grans grâces que Nostre Seigneur avoit faict et faisoit de jour en jour à la glorieuse Mère, quand elle le sçut, elle appela le bon Père, et le reprint très asprement de ce qu'il avoit ainsy escript à sa louange, et protesta en se disant grande pecheresse, toute defectueuse et plus digne de confusion que aultrement ». Puis, s'étant fait remettre le livre « incontinent le jetta et l'ardist ».

Mais il est probable que le P. Henry refit plus secrètement son mémoire, puisque l'abbé de Saint-Laurent connut un texte de ce saint religieux, quoique ce texte ne se trouve plus aujourd'hui.

Telle était la vie des Claristes de Poligny lorsque leur Mère, qui avait séjourné parmi elles sans aucune interruption depuis le mois d'octobre 1418, dut s'absenter pour se rendre au couvent de Besançon.

Des particuliers, en effet, prétextant la renonciation des Coletines aux biens des Urbanistes, s'en étaient emparés, au détriment des chapellenies instituées sur ces biens. Il fallut recourir au pape qui accorda à l'abbé de Saint-Paul, de Besançon, les pouvoirs nécessaires, et bientôt tout rentra dans l'ordre. Ces négociations appelèrent la petite Ancelle à Besançon au mois de mars 1420. C'est durant ce séjour que s'accomplit un des plus célèbres miracles de sainte Colette.

Une religieuse de Poligny, dont le nom n'est point connu, étant morte, Colette, à Besançon, eut révélation qu'elle était morte sans avoir confessé un péché mortel, mais que toutefois le jugement de Dieu avait été suspendu en faveur de cette malheureuse, et que la Mère de Dieu avait obtenu de son Divin Fils qu'on renvoyât cette âme dans ce corps pour obtenir le pardon et faire pénitence en présence de Colette.

Colette part aussitôt pour Poligny, envoyant en avant-coureur un cavalier qui prévient sœur Périne de suspendre l'enterrement. Le bruit du renvoi des funérailles et de l'arrivée prochaine de l'abbesse fit

sensation. On comprit qu'il allait se passer quelque chose d'extraordinaire.

Colette cependant approchait sur son chariot couvert en compagnie des sœurs de Toulongeon et Chevalier. Il y avait tant de monde dans les rues que les magistrats durent se rendre à la porte de la ville pour permettre au chariot de fendre la foule. L'abbé de Saint-Laurent ajoute même, et sans doute il tire ce détail du récit perdu du P. Henry, que Colette et ses compagnes ne purent entrer dans l'église à cause de l'affluence et durent y pénétrer à l'aide d'une échelle par une fenêtre de la sacristie. Tous ces gens avaient vu la morte exposée à découvert, mais à cette heure les dominicains, le clergé paroissial, les magistrats et les personnes notables, seuls, avaient pu pénétrer dans la chapelle. Colette, retirée dans sa cellule, priait. Avertie par sœur Périne que l'office funèbre allait commencer, elle descendit à l'église, et, prosternée devant le maître-autel, s'approcha du cercueil. Alors elle prend de sa main gauche la main droite de la morte, et, d'une voix forte, lui ordonne, au nom de Jésus-Christ, de se lever. Et la morte, se dressant dans son cercueil, en sort, et va se jeter à genoux devant le tabernacle. La foule ne peut contenir son enthousiasme. La morte, cependant, toujours à genoux, est invitée par la sainte à se présenter au confesseur et à avouer le péché mortel qu'elle a tu avant sa

mort. Elle obéit, confie sa faute au prêtre qui l'attend au saint Tribunal, et, de nouveau à genoux devant l'autel, accomplit sa pénitence. Puis, debout elle remercie sa Mère, elle déclare qu'elle a été aux portes de l'abîme, mais que des anges envoyés par la Mère de Dieu ont mis en fuite les démons qui s'apprêtaient à l'emporter. Elle se recommande aux prières de ses sœurs et de la foule, demande des messes aux prêtres présents, reçoit une dernière bénédiction de l'abbesse et, se recouchant dans son cercueil, elle expire doucement.

Colette, cependant, avait disparu. Retirée dans sa cellule, elle y demeura trois jours seule, dans une sorte d'extase et sans prendre aucun aliment.

Les obsèques de la ressuscitée eurent lieu le jour même, sous la présidence du P. Henry. Lorsqu'on demanda à Colette pourquoi elle n'avait point profité de cette occasion si touchante pour faire donner à la foule un sermon sur le salut éternel, elle répondit : « Un mort ressuscité est un grand prédicateur, et il n'en faut point d'autre » ; et, comme en insistant, ses compagnes l'interrogeaient sur la raison de la retraite où elle s'était enfermée : « C'est que je suis confuse que Dieu se serve de la plus chétive créature qui soit sur la terre pour faire ainsi paraître sa puissance et sa bonté. »

On conservait autrefois au couvent de Poligny une ancienne peinture de ce miracle qui a plusieurs

fois inspiré les artistes. Cette précieuse image, « fort vieille et antique », fut détruite dans l'incendie de Poligny par les troupes françaises durant la Guerre de Dix Ans[1].

Durant ce même temps, la réforme des Frères mineurs ne demeurait point stationnaire.

Le P. Claret et le P. Henry la prêchaient un peu partout.

Gardien à Dôle, puis maître des novices, le premier avait été ensuite envoyé comme gardien à Lons-le-Saulnier, couvent non encore réformé. En même temps qu'il cherchait à introduire la réforme dans son couvent, le P. Claret évangélisait par des missions tous les pays circonvoisins de Lons-le-Saulnier. Sa santé ne put résister à la fatigue, et après une longue maladie il mourut épuisé, malgré les prières de la Petite Ancelle. C'était vers l'an 1420. Mais voilà que, pendant l'office funèbre, le mort s'assied sur son catafalque, puis après avoir rassuré les assistants effrayés, il fait d'une voix forte un touchant sermon.

Complètement guéri le P. Claret reprit dès lors ses courses apostoliques et ne mourut que bien longtemps après, au couvent de Dôle, puisqu'il était

1. C'est le nom que l'on donne d'ordinaire à la lutte que la Franche-Comté soutint contre la France et, qui débutant par le siège infructueux de Dôle, en 1636, ne s'acheva guère que par une trève préliminaire de la paix de Westphalie.

encore vivant lorsque mourut sainte Colette, qu'il assista à ses derniers moment, au couvent de Gand.

Des auteurs, que nous ne connaisons point, ont mis en doute cette résurrection et la vérité de la mort du P. Claret ; le P. Sellier a recueilli leur avis, et sans donner leurs noms, il a cru devoir faire des réserves. Les témoignages de sœur Périne et de Pierre de Vaux semblent cependant bien irrécusables dans tous leurs détails sur la maladie et la mort du P. Jean Claret. Il n'est pas question d'une prétendue mort subite, qui aurait pû induire en erreur les contemporains, mais d'une mort à la suite d'une maladie d'épuisement. Et si l'épuisement avait conduit le malade jusqu'à la mort apparente, il serait bien aussi extraordinaire, ce qu'on serait cependant obligé d'admettre, que cette mort apparente cessant, le malade se soit soudain retrouvé fort et vigoureux comme avant sa maladie.

Il convient de remarquer que le couvent de Lons-le-Saulnier ne fut officiellement admis dans la réforme coletine que quatre-vingts ans plus tard, en l'an 1500.

Les années 1419 et 1420 virent disparaître trois personnages qui avaient joué un grand rôle dans la vie de Colette : Blanche de Savoye, comtesse de Genève, qui, morte en son château de Rumilly, voulut être inhumée chez les claristes de Poligny.

Saint Vincent Ferrier, lui aussi, suivant la pré-

diction que sainte Colette lui avait faite lors de leur entretien à Besançon, mourut le 5 avril 1419.

Et peu après lui, Jean, duc de Bourgogne, dont nous avons vu la femme, Marguerite de Bavière, protéger si puissamment la réforme.

Peu auparavant, Colette avait écrit à la duchesse pour l'inviter à presser le duc de mettre sa conscience en repos. Mais Jean qui, jadis, sur l'avis de la Petite Ancelle, avait, un jour, comme nous le rapporte sœur Périne, renoncé à livrer bataille et conclu une trêve avec les Armagnacs, n'écouta point cette fois les avis célestes que lui faisait parvenir la sainte abbesse. On sait ce qui arriva : fin tragique d'une existence tragique, le duc fut assassiné à Montereau le 10 septembre 1419.

Marguerite de Bavière, désolée de cette fin si subite et à laquelle le duc était si mal préparé, résolut de fournir, autant qu'elle le pourrait, par ses prières et ses bonnes œuvres, à ce que la justice divine était en droit d'exiger du malheureux prince.

Elle voulut donc établir un quatrième couvent de claristes réformées et choisit pour cette fondation la ville de Seurre, non loin de sa résidence favorite, le château de Rouvres. Plusieurs habitants de Seurre firent don des emplacements et édifices nécessaires. C'est dans l'automne de l'an 1422 que la sainte abbesse se rendit à Seurre pour y installer la

communauté. Le P. Henry et sept religieuses quittèrent Poligny en sa compagnie. Au château de Neublans, la sainte passa la nuit en prières, mais elle ne voulut point attendre, comme on le lui conseillait, que le Doubs débordé fût traversable, car elle savait que l'archevêque de Besançon et la duchesse l'attendaient. Lorsque les voyageurs arrivèrent sur le bord du Doubs, qui jusque-là leur était masqué par des arbres, Colette fit le signe de la croix et, suivie et imitée par ses compagnons, elle continua sa marche en avant.

Aucun d'eux n'eut conscience de fouler les flots tumultueux, et lorsque, après avoir traversé la rivière, fort large à cet endroit, ils arrivèrent à l'autre rive, tous virent avec surprise le singulier et surnaturel voyage qu'ils venaient d'accomplir.

Les habitants de Petit-Noir, qui avaient assisté de loin à cette traversée miraculeuse, accueillirent la pieuse troupe avec de grandes marques de respect et l'accompagnèrent assez loin. Pierre de Vaux rapporte que des marchands, eux aussi, témoins de ce prodige, s'imaginèrent dans leur incrédulité que les religieuses avaient, malgré la crue, trouvé un gué; mais ils périrent misérablement noyés lorsqu'ils se furent engagés sur leurs traces.

Le témoignage du P. Henry, qui était du voyage, nous est conservé dans le manuscrit de l'abbé de

Saint-Laurent, qui eut encore sous les yeux son récit, aujourd'hui perdu.

Le 24 octobre 1422, Thiébaut de Rougemont bénissait la première pierre de l'église et, en 1423, on la consacrait sous le vocable des saints François, Claire et Anne et de la bienheureuse Vierge Marie. Par hasard il se trouva que l'église occupant la place d'une ancienne étable, l'autel se trouva précisément au lieu où jadis était une crèche de brebis.

Colette vit une mystérieuse signification et voulut que le sceau du monastère représentât la crèche de Notre-Seigneur.

Tous les couvents fondés ou réformés jusqu'ici se trouvaient dans le diocèse de Besançon; Seurre et Auxonne en faisaient en effet partie, quoiqu'appartenant politiquement à la Bourgogne française ou ducale, séparée par la Saône de la Franche-Comté de Bourgogne, terre impériale, malgré son union temporaire, à la suite de mariage, avec le duché[1]. C'est après la fondation du couvent de Seurre seulement que l'œuvre de Colette se répandit hors

1. L'union des deux Bourgognes se fit en 1382, à la mort de Louis de Malain dont la fille et héritière Marguerite avait épousé le duc Philippe le Hardy; elle cessa en droit à la mort de Charle le Téméraire, et en fait seulement lorsqu'après sa victoire de Dournon l'empereur Maximilien I[er] eut complètement chassé de Franche-Comté les troupes du roi Charles VIII.

des États bourguignons et du diocèse de Besançon en pénétrant presque à la fois en France et en Suisse, où nous allons maintenant suivre l'infatigable réformatrice.

CHAPITRE VI

LA RÉFORME S'ÉTEND EN FRANCE ET EN SUISSE.

1422-1435.

La sainte abbesse venait à peine de décider la fondation du couvent de Seurre, que la duchesse de Bourbon sollicitait la fondation dans ses États d'un couvent de la réforme. Après avoir obtenu de la cour ducale de Bourgogne, par l'intermédiaire de Jean de Vaudrey, la permission de fonder ce monastère en pays non seulement étranger, mais en état de guerre ouverte, la Petite Ancelle se rendit à Moulins où se trouvait la duchesse de Bourbon. Malgré quelques obstacles, le couvent fut bientôt établi et reçut pour première abbesse sœur Marie Sénéchal, une des premières compagnes de la réformatrice.

C'est ensuite le tour du couvent de Decize, fondé par la comtesse de Nevers, Bonne d'Artois, qui pleurait la perte de son mari, tué à la bataille d'Azincourt, et avait obtenu dès 1419 les bulles nécessaires à l'érection.

L'année 1423 vit la fondation du monastère d'Aigueperse tout près de la résidence ordinaire de la duchesse de Bourbon, son château de Montpensier. Le couvent fut achevé et la chapelle consacrée le 26 juin 1425. Le séjour de Colette à Aigueperse fut marqué par deux miracles : la guérison du bailli de la ville, qui souffrait d'une fièvre quarte, et la conversion d'un couple de bandits qui, condamnés à mort et la rage au cœur, refusaient, jusqu'à son intervention, les secours de l'Église.

La sainte abbesse était encore à Aigueperse lorsque Isabeau de Bourbon vint voir la duchesse, sa cousine, au château de Montpensier. Cette princesse, fille aînée de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche et roi de Naples, prit, après son entrevue avec Colette, la résolution d'entrer dans la réforme et elle embrassa avec enthousiasme la vocation religieuse lorsque son père lui en eut donné la permission.

Très touché de cette décision, le malheureux roi manifesta des velléités de guérison spirituelle. Le P. Henry lui fut alors envoyé et nous verrons plus tard quels merveilleux résultats il obtint.

A Aigueperse aussi, Claudine de Roussillon, vicomtesse de Blignac, vint trouver notre sainte pour la prier de venir dans ses États établir un de ses monastères. Mandant en hâte Mère Seneschal pour lui confier la direction du couvent d'Aigueperse, la

réformatrice part pour le Puy-en-Velay, en compagnie de la vicomtesse, de sœur Périne, de sœur Marie Chevallier et de la novice Isabeau de Bourbon. La bulle d'érection du couvent du Puy est du 8 septembre 1425.

Mais le prévôt royal et le chapitre de la cathédrale ayant soulevé des difficultés longues à résoudre, Colette, laissant la fondation en suspens, se hâta de se rendre en Savoye où l'attendait un de ses premiers protecteurs, le duc Amédée VIII. Le duc aurait eu le désir d'établir un couvent de la réforme dans sa capitale même, Chambéry; mais l'opposition des conventuels et des urbanistes l'y fit renoncer pour un temps. La sainte prédit cependant que cette fondation se réaliserait un jour, ce qui arriva, en effet, sept ans après sa mort. Pour le présent, elle accepta l'offre du duc d'établir un monastère à Vevey, sur le bord du lac Léman, et se mit aussitôt en route. En traversant la ville de Genève, elle prédit à ses filles qu'il y aurait là plus tard un monastère, mais que les sœurs en seraient chassées par l'hérésie.

Un peu avant d'arriver à Vevey, Colette passa auprès d'un couvent de dominicaines; ces religieuses vinrent à sa rencontre et lui donnèrent le baiser de paix. La sainte remarqua qu'une d'elles se tenait à l'écart, car son visage était rongé de lèpre. La malheureuse s'approcha alors sur l'invitation du confesseur de la communauté; Colette alla à elle,

l'embrassa tendrement, et, ce nouveau baiser des deux ordres frères, rappelant l'embrassement célèbre des deux patriarches Dominique et François, guérit subitement la pauvre malade.

La Petite Ancelle consentit à rester deux jours au milieu de la communauté reconnaissante.

Son arrivée à Vevey fut encore marquée par un miracle; ayant su par révélation que, durant la tempête qui sévissait, l'architecte et les ouvriers mandés pour la construction du couvent se trouvaient embarqués sur le lac et en grand péril, elle envoie sur le rivage le P. Henry, qui, traçant dans l'air le signe de la croix, apaise soudain la tempête et permet à la barque d'entrer saine et sauve dans le port.

Nombre de vocations se déterminèrent durant le séjour de Colette à Vevey; Claude de la Sarraz consentit à la prise de voile de ses deux filles et de sa nièce, alors qu'il était venu trouver l'abbesse pour entraver leur admission par tous les moyens en son pouvoir; c'est ensuite Guillemette de Gruyère, veuve de Louis de Poitiers, que la sainte n'admit qu'après un long temps de probation à raison de son état de veuvage; elle fut reçue plus tard au couvent de Besançon et y mourut en prédestinée; le P. Henry connut par révélation son admission immédiate dans le royaume des élus.

Mais la plus extraordinaire de ces conversions

fut celle du roi Jacques de Naples; ébranlé déjà par les avis du P. Henry, le prince vint à Vevey pour revoir sa fille, sœur Isabeau de Bourbon. Il y fut si touché des entretiens de Colette qu'il annonça le désir de renoncer au monde. Sa plus jeune fille alla retrouver sa sœur ainée et devint sœur Marie de Bourbon; on sait que la seconde, Éléonore, était la femme du fameux Bernard d'Armagnac. Le roy, avec son fils naturel, Claude d'Aix, reçut l'habit du Tiers Ordre, et frère Guillaume de Casal, ministre général des frères mineurs, l'encourageait en ces termes : « Continuez de marcher avec fermeté dans la voie où vous entrez. Je ne doute point qu'il en sera ainsi si vous vous en rapportez aux conseils et saintes persuasions de la très religieuse mère, sœur Colette. »

Le roi Jacques, retournant en Languedoc, et Colette, gagnant Nozeroy, quittèrent bientôt tous deux Vevey. La réformatrice laissait le nouveau monastère sous la direction de sœur Claire Labeur, de Sellières, qui venait d'être miraculeusement guérie de maux de tête intolérables.

A Nozeroy l'abbesse était attendue par Jeanne de Montbéliard, femme de Louis de Chalon, prince d'Orange, qui voulait édifier un monastère de la réforme dans sa ville d'Orbe, aujourd'hui en Suisse. Colette séjourna dans le château où quarante ans plus tard sa sainte fille, la Bienheureuse Louise de

Savoye, devait se former à la vie religieuse et passer, elle aussi, de Nozeroy à Orbe, où elle prit l'habit de clariste et mourut en 1503.

La bulle de fondation du monastère d'Orbe fut donnée le 17 novembre 1426, et le couvent était terminé au printemps de 1429. La première abbesse fut Mahaut, sœur de l'historiographe, sœur Périne de la Baume. Le célèbre franciscain Pierre Psalmon, et un enfant épileptique furent miraculeusement guéris durant le séjour de Colette à Orbe. La sainte quitta son nouveau couvent en lui prédisant sa future ruine par l'hérésie, ce qui arriva en effet en 1535. Plusieurs fois, d'ailleurs, notre sainte vit les maux qui frapperaient l'Église au siècle suivant : « Et dit que la trop grande familiarité des filles avec des confesseurs serait cause de ce malheur, et la connivence de ceux-cy envers celles-là, en faveur desquelles ils apporteront de nouvelles opinions coulourées de piété et de résolutions contraires à la vérité en l'exposition de la règle, qui agréeront plus que l'ancienne façon de vie. » N'est-ce pas en ces quelques lignes la plus exacte peinture des sentiments des prétendus réformateurs du XVIe siècle ? Et une autre fois elle dit à sœur Périne : « Tu dis vray, mais après il en viendra qui trouveront tant d'opinions et de nouvelletés sur espèces de biens, qu'elles en auront grande désolation. »

Appelée par le roi Jacques et Bernard d'Armagnac, Colette traverse la Franche-Comté, s'arrêtant sans doute comme étapes dans ses couvents de Poligny et de Seurre, et se rend dans le Languedoc. On l'y trouve en 1428 à Castres, où elle prédit à l'évêque, Raymond d'Avillon, sa mort prochaine et guérit miraculeusement le P. Henry, à Lezignan, où elle fonde un couvent et à Béziers, où elle réforme le monastère des Urbanistes. Tous ces monastères ayant été détruits au siècle suivant par les huguenots, nous avons peu de détails sur cette période de la vie de la sainte. A Béziers, Dieu lui révéla la mort prochaine du pape Martin V, et le nouveau schisme qui allait désoler l'Église.

Ce qui est fort remarquable, c'est que durant ces longs et nombreux voyages, il ne lui arriva jamais « cas disgracieux », bien que à cette époque les routes fussent infestées de gens de guerre et de brigands. On vit bien d'ailleurs plusieurs fois que Dieu couvrait sa Petite Ancelle d'une protection toute spéciale. Des brigands ayant attaqué dans une forêt la pieuse compagnie se trouvèrent tout à coup paralysés, et, profitant de leur stupéfaction, les sœurs purent fuir. Un autre jour les brigands, effrayés en entendant les litanies des Saints, prirent la fuite au plus vite. Une fois, enfin, des brigands menaçant de mort les compagnons de Colette, celle-ci, « quoiqu'elle fût paoureuse et moult crain-

tive », s'interposa avec force et offrit le sacrifice de sa vie pour sauver ses compagnons. Émus d'admiration les voleurs restituèrent leur butin et s'enfuirent. Arrêtés peu après ils proclamèrent que leur échec inattendu était une punition de l'attentat qu'ils avaient commis contre la sainte abbesse.

Au début de l'an 1429, Colette, revenant du Languedoc, est à Moulins, auprès de la duchesse de Bourbon. C'est à ce moment et dans cette ville que l'on place l'entrevue qu'on la croit avoir eue avec Jeanne d'Arc, qui elle-même vint à Moulins au même temps, lorsqu'elle préparait le siège de La Charité-sur-Loire.

Cette entrevue n'a rien que de vraisemblable, et il ne faut pas oublier que le fils de la duchesse de Bourbon était un des compagnons d'armes de la Pucelle. Ce fait est d'ailleurs indépendant de la question encore si controversée de savoir si Jeanne d'Arc fut ou non tertiaire franciscaine. Colette se trouve ensuite à Decize, où elle nourrit sa communauté, en multipliant miraculeusement quelques œufs et un peu de vin donnés en aumônes, et en remplissant mystérieusement un coffre à blé complètement vide.

Cependant les obstacles à l'établissement du couvent du Puy avaient été aplanis, et la première pierre ayant pu en être posée, le 1er février 1432, les religieuses s'y installaient solennellement.

Colette, très affaiblie par les fatigues et les austérités, revient alors à Besançon. Elle juge que le moment est venu, l'œuvre de la réforme étant maintenant bien vitalement constituée, de la consolidcr par des règlements écrits et approuvés par les supérieurs. Dès 1412, étant à Auxonne, elle avait eu cette pensée. On ne sait si elle la réalisa alors; mais ce n'est en tout cas qu'en 1430 que ses Constitutions furent complètement établies. Une copie en fut envoyée au couvent d'Orbe. Les contradictions commencèrent alors; frère Jean Maubert, vicaire général de l'Observance, les trouva trop sévères; mais enfin il se rendit et devint si favorable à la réforme que son compagnon, Pierre de Vaux, fut donné comme confesseur à la réformatrice, dont il est un des biographes. En 1434, enfin, les Constitutions furent présentées à frère Guillaume de Casal, ministre général des frères mineurs qui présidait un chapitre de l'Ordre à Thonon. C'est à la suite de leur examen que ce religieux adresse à Colette le 28 septembre 1434 une lettre célèbre par laquelle il établit, approuve et confirme la Constitution, en renvoyant une copie signée de lui et scellée du sceau de l'Ordre; le ministre général ajoutait que ces Constitutions n'obligeraient l'abbesse elle-même qu'autant que l'œuvre à laquelle « elle sembloit avoir esté appelée par Jésus-Christ » le lui permettrait; et il terminait en

souhaitant qu'elle réforme le couvent de Sainte-Claire d'Assise.

Un peu plus tard, rendu à Bâle pour les travaux du Concile, frère Guillaume écrit le 22 novembre sa deuxième lettre. Il encourageait Colette et ses filles, lui promettant de s'opposer « comme une muraille » aux tentatives des ennemis de sa réforme. Parmi les privilèges accordés à la réforme de sainte Colette, il faut citer la permission aux abbesses de recevoir des novices sans avoir besoin de la permission du cardinal protecteur, et la permission pour les sœurs d'élire ces abbesses sans la présence du ministre provincial, étant entendu toutefois que celui-ci devra confirmer l'abbesse élue. Le général termine en saluant frère Pierre de Vaux, confesseur dc l'abbesse, et en se recommandant au roi Jacques « votre fils ».

Entre temps, en effet, le roi Jacques avait suivi les conseils de frère Guillaume de Casal et de Colette :

Ayant appris, en 1434, la mort de sa femme, la trop fameuse Jeanne de Naples, victime de ses désordres, le Roi prit la résolution d'entrer tout à fait en religion. Pour ce faire il s'achemina vers Besançon. C'est en route, à Bourges, qu'il écrivit son admirable testament. « Le roy voyageant, dit Olivier de la Marche, sur une civière « telle, sans aultre différence, que les civières en quoy on porte les fiens

et les ordures, communément », appuyé sur un « pauvre, méchant et rompu oreiller de plumc », vêtu d'une robe grise grossière et ceint d'une corde, avait sur la tête une « cole » nouée sous le menton. »

Le Roi acheta une maison près du couvent des Claristes, et y établit une succursale du couvent des frères mineurs de Dôle. Le 25 septembre 1435, Jacques et son fils recevaient l'habit, et un mois après, dispensé du noviciat régulier à cause du « rude et long » noviciat qu'il avait fait à Vevey, le Roi faisait profession à Besançon; son fils acheva son noviciat à Dôle, y prononça ses vœux en août 1439 et mourut saintement trois ans après. Quant au Roi, dont le plus grand bonheur était de se livrer aux exercices les plus humbles de la communauté, comme de travailler au jardin ou à la cuisine, servir au réfectoire, laver la vaisselle ou balayer la maison, et qui disait goûter plus de joie dans ces travaux que dans toutes les fêtes de sa vie mondaine, il mourut de la mort des saints le 23 janvier 1438, dans les bras du P. Henry, qui l'avait assisté. Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de l'Église des Claristes, où ses héritiers érigèrent une chapellenie richement dotée à la nomination de l'abbesse. La maison, où fut installé cette sorte d'hospice du couvent de Dôle, existe encore avec son cachet du temps. Les meubles dont le Roi s'é-

tait servi s'y sont pieusement conservés jusqu'à la Révolution. Sa tasse de bois, qu'il avait en mourant donnée à la sainte abbesse est gardée encore aujourd'hui avec vénération chez les Pauvres Claristes de Besançon. C'est une tasse de bois que l'on croit être du noyer, avec un petit cercle d'argent. Avec elle se trouve une cuillère en « conque marine. »

Cependant la révélation que Colette avait eue à Béziers s'était réalisée; Martin V était mort, et de graves désordres menaçaient à nouveau l'unité de l'Église. Le Concile de Bâle, en se séparant du pape Eugène IV, tombait dans le schisme et offrait le souverain pontificat à un personnage que Colette connaissait depuis longtemps, Amédée VIII, duc de Savoye. Ce prince, après avoir renoncé à la couronne, s'était adonné à la vie érémitique dans son château de Ripaille, près du lac de Genève. On croit qu'Amédée consulta Colette sur l'offre qui lui était faite. Cela n'a rien que de vraisemblable lorsqu'on connaît les relations qui les unissaient depuis les débuts de la réforme, dont Amédée avait été l'un des premiers protecteurs. L'abbé de Saint-Laurent, qui s'est sans doute inspiré ici du manuscrit du Père Henry, aujourd'hui perdu, nous dit même que le Concile de Bâle consulta Colette. Cela n'a rien d'inadmissible car, parmi les Pères du Concile, se trouvaient frère Guillaume de Casal le cardinal Julien Cesarini qui, nous le verrons bientôt

connaissait, lui aussi, la sainte abbesse. Le 25 février 1436, ce cardinal ne lui écrit-il pas : « Vénérable religieuse Dame, j'apprends que vous, comme Dame catholique, avez toujours eu une grande affection envers ce Sacré Concile, et je vous écris volontiers sur les choses qui concernent l'honneur dudit Sacré Concile. »

Un peu plus tard, une révélation lui ayant appris le funeste résultat qu'aura le Concile, elle s'empresse d'en avertir le cardinal qui, le 8 septembre 1438, lui écrit avant de quitter le Concile pour se recommander avec instance à ses prières.

Mais lorsque le Concile fut tombé dans le schisme, tous les Pères connus de Colette s'étant retirés, il est probable qu'elle ne demeura en correspondance qu'avec le duc Amédée de Savoie. On dit même qu'elle aurait eu à Lons-le-Saulnier une entrevue avec le prince ermite qui aurait promis de repousser les offres du Concile.

Quoi qu'il en soit, Amédée faiblit et se proclama Félix V; la Suisse et la Savoie reconnurent son obédience; mais Colette, par des ordres exprès, avait prémuni ses filles d'Orbe et de Vevey qui n'eurent aucune compromission avec l'intrus.

Le schisme cependant ne devait pas être de longue durée, et un beau jour, Félix V, moyennant un chapeau de cardinal et la légation en Suisse et en Allemagne, sa vie durant, abdiquait entre les

mains du Pape légitime son prétendu souverain pontificat et rentrait à Ripaille.

Cette solution inattendue et si heureuse fut, à ce qu'on croit, l'œuvre de Colette.

L'abbé de Saint-Laurent dit que saint Jean de Capistran, dans une des entrevues que nous le verrons avoir avec Colette, la chargea au nom du pape Eugène IV de cette difficile négociation. Il ne faut pas oublier que le travail de l'abbé de Saint-Laurent, quoique peu ancien, a une certaine autorité, puisqu'il est le seul reflet qui nous reste de la biographie de la sainte par le P. Henry, son confesseur, seul personnage qui pût connaître ces détails naturellement très secrets.

Toutefois, il faut remarquer que Félix V ne se décida pas facilement à abdiquer son prétendu pontificat, car il ne se retira enfin que le 9 avril 1449, deux ans après la mort de notre sainte, dont les démarches doivent se placer vers l'an 1442.

Ainsi Colette, qui avait déjà tant contribué à la solution du Grand Schisme d'Occident, aurait éteint ce schisme de Bâle, dont la fin devait marquer le triomphe définitif du siège de Pierre sur les prétentions conciliaires.

Revenons maintenant à la réforme des ordres franciscains que de nouvelles, mais courtes épreuves allaient frapper à partir de l'an 1440 et qui allait enfin parvenir à son triomphe définitif.

CHAPITRE VII

DERNIÈRES ÉPREUVES ET TRIOMPHE DE LA RÉFORME

1440-1445.

Dans le cours des années 1435-1436, la Petite Ancelle avait revu la rédaction de ses statuts et y avait mis la dernière main.

Le 7 mars 1434-35, Guillaume de Casal lui écrivait pour lui renouveler la promesse de sa protection et accompagner l'envoi qu'il lui faisait du mémoire des privilèges accordés à la réforme, mémoire dressé à Thonon le 25 septembre 1434. Un peu plus tard, il lui écrit de Toulouse pour lui annoncer sa visite prochaine. Puis, sur sa demande, Eugène IV approuvait lui-même ces constitutions, comme aussi le Concile de Bâle, avant son schisme. Le cardinal Julien Cesarini, légat, cardinal du titre de Saint Ange, publia cette décision en disant que ces « constitutions lui plaisaient fort, d'autant qu'elles étaient faites par l'esprit de Dieu et par la ferveur de l'observance régulière »

Nicolas V, Pie II, Sixte IV les approuvèrent de nouveau. Mises en harmonie avec les décrets du saint Concile de Trente, elles furent réapprouvées en 1600.

Aux constitutions, Colette joignait bientôt ses « Sentiments sur la règle de madame sainte Claire », et enfin les « Quelques avis » qui sont son testament spirituel.

Nous n'avons point ici à faire l'histoire des Claristes Coletines ou l'exposé de leurs constitutions et observances, mais nous en avons extrait chemin faisant tous les passages qui pouvaient aider à mieux connaître la sainte réformatrice. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que ces divers textes n'ont point encore, pour la plupart, été insérés dans les vies de sainte Colette faites jusqu'ici, et que rien ne saurait mieux renseigner sur un saint que ses discours ou ses écrits.

L'année 1439 vit la mort du P. Henry. Le saint vieillard mourut à Besançon et Colette annonçait le 26 février sa mort aux Claristes de Vevey.

Le jour des cendres, il avait reçu à l'église les derniers sacrements. Les jours qui suivirent il parut un peu mieux, quoique fort faible, et put se rendre à la chapelle où il pria « en grande devotion et cognoissance de Dieu, comme il fut oncques. Il ouyt toutes les Passions et recommanda-

tions de l'âme, et à six heures et demie après mydi, en disant ses oraisons et parlant à Nostre Seigneur, sa belle et glorieuse âme il rendit doucement et dévotement à Dieu, notre benoist créateur. » La sainte abbesse le recommande ensuite aux prières « nonobstant que je crois qu'il est meilleur mestier qu'il prie pour nous que nous pour luy ».

Colette écrivit aussi aux sœurs du Puy, le recommandant « car il nous a toujours esté vray père, et bon et pieux pasteur. » Le P. Henry laissait d'admirables écrits spirituels et de saints conseils aux Claristes. Les uns se trouvent dans un manuscrit conservé à Gand, les autres dans un manuscrit de la bibliothèques publique de Besançon composé, à ce qu'on croit, en 1418.

On en possède une traduction en bouts rimés qui est aussi l'œuvre du P. Henry et qui est conservée dans le manuscrit de Gand.

On sait qu'il avait écrit une vie de la sainte réformatrice; celle-ci se l'étant procurée en souffrit tant dans son humilité qu'elle la détruisit aussitôt en la jetant au feu. Mais le P. Henry dut, nous l'avons dit, refaire secrètement ce mémoire, car ce qui a échappé à M. Germain, l'abbé Larceneux, écrivant en 1785 sa vie encore inédite de sainte Colette, dit que le P. Henry de la Baume avait écrit un rouleau sur les fondations et un cahier sur les

miracles. L'abbé de Saint-Laurent les eut en mains. Mais, depuis, ces deux précieux documents se sont perdus.

L'abbé Larceneux déclare que cette perte se fit probablement à Rome, où les documents avaient été imprudemment envoyés en originaux, lors des procès de canonisation, sur la demande du pape Benoît XIV. On sait que sous le premier Empire, les archives romaines furent transférées à Paris pour n'être rendues au Saint-Siège qu'en 1814. Beaucoup sè perdirent dans ces deux trajets, volées, vendues, détruites par l'humidité, par la chute d'une voiture au passage d'une rivière, etc. On cite précisément parmi les documents qui ne revinrent jamais à Rome de nombreuses caisses de procès de canonisation. Espérons que les précieux manuscrits du P. Henry, s'ils furent de ce nombre, n'ont pas été perdus pour tout le monde et se retrouveront un jour.

Les merveilles spirituelles contenues dans ses conseils aux Claristes, le fait que son corps, inhumé sans cercueil selon l'usage des claristes, était demeuré intact lorsque cent quinze ans après sa mort il fut relevé de terre et placé dans une caisse doublée de taffetas violet, où les Claristes de Besançon le gardent encore précieusement, et l'opinion de sainte Colette ont toujours fait tenir en grande réputation de sainteté le P. Henry de la

Baume, dont on garde encore avec dévotion une chasuble, une étole et un manipule.

Durant le carême de 1439 Colette eut une apparition de Notre-Seigneur tel qu'il était lorsque Pilate le montra au peuple.

C'est après cette vision qu'elle partit de Besançon pour aller fonder le couvent d'Heidelberg, appelée par la princesse Palatine, fille de Blanche de Savoye, et mère de Sœur Élisabeth de Bavière, qui fit profession au moment de ce départ.

De retour à Besançon, la Petite Ancelle y trouva deux lettres de Frère Guillaume de Casal. La première lui accordait permission d'avoir toujours au voisinage du monastère où elle serait, et pour servir de chapelains à ce monastère, quatre frères mineurs; la deuxième accordait à Frère Pierre de Vaux, devenu confesseur de l'abbesse après la mort de P. Henry, les privilèges jadis accordés à celui-ci.

Les habitants de Gand, en Flandre, désiraient un couvent de la réforme que Colette ne put leur accorder. Il serait dangereux, objectait-elle, de faire faire à ses filles un si long voyage; mais elle ne put résister aux suppliques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et de sa femme Isabel de Portugal, d'autant que ceux-ci se firent appuyer d'un ordre de Frère Guillaume de Casal.

Après avoir visité les couvents de Besançon, Poligny et Dole, l'abbesse partit de Besançon au

printemps de l'an 1441, en compagnie de cinq religieuses, dont était Sœur Périne, et du P. Claret. Le départ fut marqué par la guérison miraculeuse de Sœur Élisabeth de Bavière, qui depuis son entrée en religion avait complètement perdu l'usage d'un œil. Un peu avant Hesdin, le chariot de la sainte ayant versé, elle se démit un bras. Alors le P. Pinet, son premier directeur, mort depuis plus de trente ans, lui apparut et la guérit. Sœur Périne est ici témoin oculaire. La sainte abbesse à peine à Hesdin, reçoit une nouvelle sollicitation des bourgeois de Gand. Mais alors les routes, au rapport des marchands, n'étaient point encore assez sûres et Colette leur écrivit pour leur faire prendre patience et leur promettre une fondation dès que l'affaire se pourrait. D'ailleurs à peine le couvent d'Hesdin installé, elle songe à sa promesse aux Gantois et elle se dirige vers Gand où elle arrive le 3 août 1442. Elle revint ensuite en hâte à Besançon, rappelée par l'arrivée de saint Jean de Capistran. Le 11 octobre elle était rentrée dans son premier couvent et le 13 elle annonçait son heureux voyage à ses filles de Gand.

Il y avait deux ans environ qu'avait eu lieu la première entrevue de saint Jean avec sainte Colette, et nous en avons retardé le récit jusqu'ici afin de ne point couper l'ensemble de l'histoire de leurs rapports : c'était en 1440, comme l'établit

M. Germain, et non pas vers 1435, comme l'abbé Bizouard l'écrit par erreur, que saint Jean de Capistran était venu pour la première fois à Besançon. Il y venait visiter Colette, chargé par le pape Eugène IV de la mission de réduire les différentes familles franciscaines en une seule observance. Il fallait pour cela que Colette renonçât à son œuvre.

La sainte fut étrangement frappée de cette proposition. Elle put dire comme plus tard le vénérable Bonaventure de Barcelone : « Quand vous avez dit, Révérendissime Père, que je suis un scélérat, vous dites vrai, mais quand vous dites que ma fondation est mon œuvre, vous êtes induit en erreur, car elle est l'œuvre de Dieu même. » Elle demanda trois jours pour réfléchir, ou plutôt pour prier ; elle ne songeait point en effet à résister à un ordre du pape, mais confiante dans la divinité de sa réforme, elle supplie son Auteur de la défendre, elle institue pour ses filles une oraison perpétuelle, ordonne une procession dans le cloître, et, en larmes, la suit elle-même à genoux, laissant sur son passage des traces sanglantes.

Le délai expiré, le saint se représente au parloir; mais la Petite Ancelle implore encore un court délai et se réfugie de nouveau dans l'oraison.

Sa foi n'est pas sans être récompensée. A peine rentré dans sa cellule chez les Pères Cordeliers,

saint Jean fut visité par Notre-Seigneur qui lui donna ordre de ne plus importuner sa Petite Ancelle et lui révéla que la réforme était bien « selon son bon plaisir ». Désolé, Jean courut dès le lendemain au matin chez les claristes, cria « mercy » à l'abbesse, « car je cognois que ta réforme est selon Dieu et saint François; persévère comme tu as commencé, car Dieu est avec toi ».

La réforme coletine avait triomphé de sa dernière épreuve.

Mais saint Jean ne s'en tint point à cette admiration; il étudia en détail la règle et, dans son zèle, déclara qu'elle contenait 103 points qui obligeaient sous peine de péché mortel. Cela était effrayant; aussi Colette, au lieu de s'en tenir à sa déclaration, s'adressa au pape Eugène IV qui décida en 1447 qu'aucun point de la règle n'obligeait sous peine de péché mortel si ce n'est ce qui concernait les vœux d'obéissance, pauvreté, chasteté, la clôture et l'élection et déposition de l'abbesse.

Le 11 octobre 1442 eut lieu la seconde visite de saint Jean de Capistran à sainte Colette. Après avoir longtemps conféré ensemble sur les moyens d'accroître la spiritualité de l'ordre de Saint-François, les deux saints visitèrent le couvent des Cordeliers de Dole.

Il est probable que cette visite et les rapports de saint Jean au pape furent la cause de l'appel

du P. Jean Moquet pour réformer le couvent de l'Ara Cœli à Rome.

Revenu à Besançon, saint Jean ne voulut point quitter la sainte abbesse sans lui avoir, en sa qualité de commissaire général de l'observance en deça des monts, donné la ratification des privilèges concédés par Guillaume de Casal. Cette lettre est du 8 novembre 1442.

Philippe de Saveuse, gouverneur d'Amiens, avait offert à Colette, pendant son séjour à Hesdin, de prendre à sa charge les frais de plusieurs fondations dans la Picardie et l'Artois.

Charles VII donna des lettres d'amortissement et Eugène IV des bulles d'érection en janvier 1442-1443. Mais l'évêque, le chapitre cathédral, et les communautés régulières soulevèrent des obstacles accusant même les claristes d'hérésie. Pierre de Vaux répondit à ces accusations par un admirable mémoire au duc Philippe le Bon; le duc n'hésita pas à écrire lui-même aux échevins d'Amiens. Le succès suivit cette démarche et le monastère fut béni le 26 janvier 1444-1445. Sœur Isabeau, fille aînée du roi Jacques, en fut la première abbesse. Revenue en Comté dans l'été 1444, probablement pour chercher des religieuses, Colette rentra à Amiens à la fin de l'année. Le 23 avril 1445 l'église des Coletines d'Amiens était consacrée sous le vocable des saints Georges et Claire, L'ab-

besse avait aussi amené quelques religieux de Dôle pour former pépinière dans les pays flamands. C'est là maintenant qu'elle va employer le reste de son activité. Elle avait quitté sans espoir de retour Besançon en 1444. Avant son départ elle avait annoncé à ses filles qu'un incendie dévorerait un jour leur couvent, que la croix de pierre du cimetière des Sœurs se trouverait brisée le matin du jour où l'incendie éclaterait, et que tout ce qu'on porterait au jardin serait préservé de l'atteinte du feu. Soixante-dix ans après, on trouva la croix écroulée ; se souvenant de la prédiction, les Sœurs éteignirent par précaution jusqu'à la lampe du sanctuaire ; en même temps on transportait en hâte le mobilier au jardin. Mais l'incendie éclata dans le voisinage et de tout le monastère il ne subsista que l'oratoire de Colette et la chapelle du roi Jacques.

Au moment des adieux elle donna à ses filles ce qu'elle possédait de plus précieux (ce sont les insignes souvenirs qu'on y vénère encore aujourd'hui), puis elle les bénit et partit pour les Flandres.

CHAPITRE VIII

LA RÉFORME AUX FLANDRES. — MORT DE LA RÉFORMATRICE.

La sainte abbesse était déjà revenue à Amiens, le 26 août 1445 ; c'est en ce jour que mourut à Aquila, en Italie, le P. Jean Bassan, qui avait été, on se le rappelle, un des premiers directeurs de notre sainte. Celle-ci en fut au moment même avertie par une révélation [1].

Au mois de septembre de la même année, la Petite Ancelle manda le P. Claret et lui dicta en présence de Sœur Élisabeth de Bavière des dispositions et instructions. A la fête de la Purification 1446, elle prédit que sa vie mortelle finirait avant deux ans.

Elle eut une extase le Jeudi Saint, au couvent d'Hesdin, depuis les vêpres jusqu'aux matines, puis, le jour de saint Pierre, elle eut révélation des abominables désordres du XVIe siècle, et en particulier de la désolation de ses couvents de Languedoc.

1. Le P. Jean Bassand a été béatifié. Son corps encore intact se vénère à Aquila.

Le jour de la Toussaint, on lui présenta un froc tout neuf pour un religieux augustin qui allait entrer dans la réforme. La sainte le fit garder en disant qu'il servirait à sa propre sépulture.

Il semblait que Corbie, qui avait été le berceau de notre sainte, dût être aussi le dernier objet de ses soins. A son désir, Philippe de Saveuse obtint, le 20 octobre 1445, une bulle pour l'érection à Corbie d'un couvent de Claristes. Quelques Corbéiens offrirent l'emplacement, et l'abbé promit de donner le sable pour la construction ; mais ses religieux le blâmèrent ; Philippe de Saveuse leur offre une indemnité pour le dommage qu'ils prétendent leur venir de la nouvelle fondation. Mais cela ne leur suffit pas ; ils veulent empêcher, à tout prix, l'établissement des claristes, et, devant le consentement du roi et la bulle du pape, ils s'adressent au Parlement de Paris.

Le Parlement ordonne de suspendre les travaux. Le duc Philippe le Bon expédia six mandements successifs aux bénédictins, mais en vain.

En vain aussi l'abbesse, appuyée par la duchesse de Bourgogne, s'adresse au roy lui-même. Le 2 mars la sainte envoie à l'abbaye une touchante et pacifique protestation. Devant son inutilité, elle prie Philippe de Saveuse d'abandonner la poursuite. Mais la duchesse de Bourgogne reprend l'œuvre et à l'aide d'une nouvelle bulle, du 21 août 1446, elle

fait nommer trois commissaires pontificaux, l'évêque de Soleure[1], l'abbé de Averbode et le doyen de Saint-Pierre de Louvain qui autorisent la construction du couvent, nonobstant toute opposition. L'abbaye n'en continua pas moins à résister; l'abbé cependant donna par acte notarié son consentement.

Le 18 juillet 1446, la sainte Abbesse est encore à Hesdin; elle écrit de là aux claristes de Besançon une lettre qui respire la plus maternelle affection; elle est « toujours au mieux que je puis, le corps afebli, tandis que l'âme est comme Dieu le cognoist ».

Le 1er décembre, Colette part pour Gand; c'est durant ce voyage qu'elle guérit une novice; celle-ci, ayant accidentellement, l'été précédent, perdu un œil ne pouvait, selon la règle, être admise, infirme, à la profession. Le chapitre n'avait point voulu entendre l'avis de Colette qui disait qu'on ne pouvait rendre cette novice victime d'une blessure qu'elle avait reçue au service de la communauté. Pour éviter toute difficulté, elle emmena la blessée qui, guérie en route, fit profession à son arrivée à Gand.

A Courtray, on essaya en vain de l'intéresser à une recluse qui prétendait vivre sans manger; la

1. Il n'y a jamais eu d'Évêque de Soleure; j'ignore quel est le prélat que tous les historiens désignent sous cette singulière appellation.

sainte avait surnaturellement compris ce qui se découvrit dans la suite, que cette hypocrite se nourrissait abondamment en secret.

Le 6 décembre, Mère Colette entrait à Gand; l'allégresse de ses filles fut courte; la sainte prit en effet la parole pour annoncer sa mort prochaine. Au mois de février 1447, elle le répéta à Pierre de Vaux et au P. Claret : « Mon Père, dit-elle, ce que j'ay faict, de par Nostre Seigneur, je l'ay faict et nonobstant que je soye une grande pécheresse, et toute défectueuse, si je l'avoie encore à faire, je ne sais comment je le feroie, fors que par la manière que je l'ay faict. » Elle exhorta un autre jour ses filles à ne point accepter d'adoucissements à la règle.

Le 25 février, elle communia et eut ensuite une apparition de Notre-Seigneur. Pierre de Vaux lui donna l'Extrême-Onction et lui lut la Passion de Notre-Seigneur, dans les Saints Évangiles. Tous les jours de cette semaine on dit la messe dans sa cellule, et elle versa durant le saint sacrifice d'abondantes larmes; elle passa presque tout son temps en prières « malgré de griefves douleurs internes ». Le samedi 4 mars, au soir, elle adresse ses dernières consolations à ses filles; le 5, après la messe, elle se signa et s'étendit sur son grabat, en disant : « Vécy ma dernière couchée. » Il était alors huit heures du matin.

Elle était toute vêtue, avec le voile noir de pro-

fession. Elle parut ensuite s'assoupir, mais son énergie se réveilla pour repousser loin d'elle un oreiller de plumes, qu'on lui glissait sous la tête, pour adoucir ses derniers instants. Son dernier acte fut donc un signe de pénitence et d'amour de la mortification, car elle resta toute cette journée immobile et silencieuse ; on voyait cependant clairement qu'elle endurait de vives douleurs. Et enfin, le lundi 6 mars suivant les uns, le 7, suivant d'autres, elle expira doucement[1].

Le même jour, Thomas de Sarzano, élu à la succession d'Eugène IV, devenait Nicolas V.

1. La date du 6 mars est la plus vraisemblable; le lundi 7 est en 1448 et non en 1447. Mais aussi mars 1448 c'est mars 1447 vieux style; d'où par confusion l'erreur de donner lundi 7 mars comme éphémeride de la mort de Sainte Colette.



CHAPITRE IX

LE CULTE DE LA RÉFORMATRICE.

Douze heures après sa mort, le corps de la sainte abbesse devint blanc comme un lys ; ses membres restèrent toujours souples et la maison était embaumée d'un indicible parfum. On voulut garder précieusement sa robe; on en prit une autre pour l'ensevelir, et cette autre se trouva précisément celle qu'on lui avait présentée le jour de la Toussaint; l'abbesse ayant pris par hasard ce vêtement, sœur Élisabeth de Bavière rappela sa prophétie.

Une foule immense désirant vénérer les restes de celle que l'on proclamait déjà bien haut une sainte, le corps fut exposé dans la chapelle sur une estrade; l'assistance devint si considérable qu'il fallut organiser un service d'ordre et percer une porte supplémentaire.

Trois messes furent chantées chaque jour, durant ces trois jours, une votive du Saint-Esprit, une votive de la Sainte Vierge, et une des morts. Le troisième jour, on l'ensevelit dans le cimetière commun

des Sœurs, sans suaire, ni cercueil, comme elle l'avait ordonné. Or, il convient de remarquer que le terrain, très humide, décomposait rapidement les cadavres qui y étaient inhumés.

A l'heure où la sainte était morte, plusieurs de ses monastères, et notamment celui d'Orbe, avaient entendu une délicieuse musique, « une délicieuse mélodie, non jamais oye pareille, entre lesquelles une voix angélique fut oye », disant en langue latine « que la vénérable religieuse Sœur Colette s'estoit allée à Dieu ». Sœur Périne et Pierre de Vaux rapportent ce prodige, comme aussi l'apparition de la Sainte Mère, environnée d'une éblouissante lumière, à une sœur tourière du monastère de Castres et à plusieurs autres.

La réforme s'étendit rapidement après la mort de la sainte. A la fin du xv[e] siècle, elle avait des monastères à travers toute la France, en Flandre, en Brabant, en Savoye, en Espagne, en Portugal, en Roussillon.

Les Coletins se répandaient durant ce même temps en Auvergne, en Savoye, à Paris, en Flandre, en Écosse. A cette époque, ils étaient plus de trente-cinq mille.

Le pouvoir miraculeux de sainte Colette n'avait point cessé à sa mort; quelques années après, on comptait vingt-six miracles signalés, attestés par des procès-verbaux authentiques.

On s'explique dès lors facilement la vénération qui entourait son lieu de sépulture, marqué d'abord par un petit abri, puis par un oratoire.

La peste qui désola Gand en 1469 amena un développement plus grand encore de cette salutaire dévotion et la reconnaissance fit ouvrir, dès l'année suivante, par l'évêque de Tournay, une information canonique sur la vertu et les miracles de la servante de Dieu.

C'est au cours de cette information que furent recueillis les précieux témoignages de Philippe Courault, et des vieillards de Corbie, dont nous avons déjà fait mention.

Les Coletins n'avaient pas même attendu aussi longtemps pour commencer leur information. Dès 1453, les PP. Christian Baudouin et Anselme Le Roy faisaient une information régulière dans tous les lieux où avait résidé la vierge Colette.

Le 27 mai 1453, ils enquêtaient à Besançon, avec la permission de l'Ordinaire, Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire, représenté par son vicaire général, l'archidiacre Mathelie.

Dès 1472, la cause était en état d'être portée en cour de Rome. Suivant l'usage qui confie aux princes temporels l'appui de telles démarches, elle fut sollicitée par Charles le Téméraire, qui continuait en cela les traditions de bienveillance que son

grand-père et son père, les ducs Jean et Philippe, avaient manifestées à la famille coletine.

La cause arrivait à la Curie en même temps que celle de saint Bonaventure; cette circonstance la retarda, quoique Sixte IV l'ait aussitôt fait inscrire au registre consistorial.

Dans le but de hâter la poursuite, on continuait de relever les miracles de la sainte abbesse, et les PP. Jean Escorie et Adrian partaient pour Rome le 6 décembre 1495.

Trois ans avant, on avait relevé le corps de la Petite Ancelle ; nous étudierons plus tard l'histoire de ses reliques.

A ce moment on adressait à Rome deux nouvelles suppliques princières : celle de l'archiduc Maximilien d'Autriche, roi des Romains, gendre de Charles le Téméraire et tuteur de Bourgogne, et celle du duc et de la duchesse de Lorraine. On y joignit une demande du roi de France Charles VIII intéressé à la cause par sa cousine, Louise de Savoye, qui venait d'entrer dans le couvent d'Orbe, et qu'on vénère maintenant comme bienheureuse. Les évêques d'Amiens, de Cambrai et de Genève, la duchesse douairière de Bourgogne, l'abbé de Corbie, les bourgeois de Gand et d'Hesdin ajoutèrent leurs postulations.

Les PP. Jean et Adrian présentèrent leur requête au Consistoire, qui leur parut favorable, mais la

guerre ayant éclaté dans toute l'Italie par suite du soulèvement des Napolitains contre les Français, la poursuite de la cause fut ajournée par le Pape.

En 1508, le P. Rollet renouvelle les démarches avec une postulation de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoye et usufruitière de Bourgogne, et une pétition des bourgeois de Gand.

Cinq ans après, l'archiduc Maximilien, devenu Empereur, reprend la sollicitation et fait plaider la cause par son ambassadeur, Albert Pighius, comte de Carpi.

Le roy d'Angleterre, Henry VIII, encore uni à la Sainte Église, joignait à ces démarches une longue lettre latine. Les guerres incessantes, les désordres de la prétendue réforme, les soucis du concile de Trente empêchèrent Jules II et ses successeurs de donner à ces postulations la suite qu'elles comportaient.

A peine le calme semblait-il un peu rendu à l'Église que les frères mineurs de l'Observance, qui depuis 1517 avaient absorbé les Coletins, reprenaient la cause et que le P. Geric la présentait avec instances au saint pape Pie V; un retard dans l'envoi des pièces empêcha la cause d'aboutir du vivant de ce pape qui lui avait témoigné un vif intérêt.

Entre temps, en 1536, avait eu lieu une seconde reconnaissance des reliques de sainte Colette, et

l'évêque de Tournay[1] avait permis leur exposition sur un autel. Cette sorte de béatification anticipée était encore usitée à cette époque, avant les décrets du pape Benoît XIV.

Mais il fallut toutefois encore soixante-huit ans avant qu'il fût permis d'honorer la bienheureuse Colette d'un culte liturgique. Ce ne fut en effet que le 27 novembre 1604 que Clément VIII autorisa les Coletines de Gand à célébrer l'office de leur glorieuse Mère, au jour anniversaire de sa mort. En 1610, Paul V étend cette permission à tous les franciscains de Belgique et, un peu plus tard, le nonce de Grégoire XV en Flandre et comté de Bourgogne l'accorde aux Coletines de Besançon et à celles de Poligny, par actes des 5 juillet et 17 septembre 1622.

Le pieux et vaillant archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, s'empressa de remercier Grégoire XV; il profita de cette circonstance pour solliciter à son tour la canonisation de la bienheureuse Colette.

La cause semblait alors en très bonne voie. Le 13 juin 1625, la reine Henriette d'Angleterre avait promis son appui aux claristes d'Amiens, et le 23 du même mois, sa mère, Marie de Médicis, avait promis d'en parler au cardinal légat Barberini,

1. Le siège épiscopal de Gand n'avait pas encore été créé.

neveu du pape Urbain VIII. Et elle avait quitté les claristes en disant que la canonisation « était chose faite » et en emportant une parcelle d'os de la sainte dans un reliquaire d'ébène.

En 1628, les claristes d'Amiens obtiennent aussi la faveur de célébrer l'office de Sainte Colette comme aussi la chapelle du reclusage de la bienheureuse, à Corbie ; les instances de la reine Marie de Médicis et de sa fille Henriette d'Angleterre font accorder dès 1629 cette permission à toutes les claristes de France, puis, en 1635, à tout l'ordre de Saint-François.

Le succès de la *Vie de la bienheureuse Colette* publiée en 1625 par le P. Sylvère, capucin d'Abbeville, aurait accéléré la cause, mais les guerres entre la France et la Franche-Comté, qui durèrent, sauf de courts intervalles, de 1635 à 1674, empêchèrent encore la réussite de ces démarches.

Les miracles cependant continuaient si nombreux que Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, ordonnait une information canonique sur ces nouveaux faits surnaturels, le 29 juillet 1629.

Citons en 1623 la guérison de Sœur Agnès de Sainte Colette, sœur de l'évêque d'Aire, guérie de possession. Cette guérison est attestée par le certificat de deux médecins. Le frère de la miraculée, M. Bouthilier, secrétaire de la reine Marie de Médicis, s'empresse dès lors pour la canonisation et

réunit des suppliques que le P. Paschal et le P. Sylvestre porteront à Rome lors du chapitre général ; citons encore parmi ces nombreuses guérisons : Sœur Anne Bidelot, clariste de Poligny, mordue au bras par un rat, malade depuis huit mois, subitement guérie, alors que la gangrène commençait à se manifester ; Sœur Claire Vandelin, paralysée depuis six ans et aussi souffrant de très graves maux de tête, qui depuis dix-huit mois l'avaient obligée à accepter tous les adoucissements compatibles avec la règle ; Sœur Claude Merle, guérie d'une inflammation au genou droit, qui l'obligeait à marcher « avec les potences » ; Nicole Rousseau, de Poligny, dont les maux de tête qui la tourmentaient depuis un an cessèrent soudain ; la veuve Étiennette Sourdet, de Poligny, dont la fille fut guérie à l'âge de 6 ans d'une maladie d'estomac qui rendait son alimentation impossible ; Claude Miery, guéri d'une « fluxion sur les deux genoux » qui le faisait marcher « aux potences » ; le petit Pierre Larquand, fils d'un procureur au parlement de Dole, guéri à l'âge de 4 ans d'une fièvre quarte ; la veuve du procureur général Mathon, guérie d'une maladie de langueur ; Monique Philiberte Doroz, femme d'Anathoile Thoullier, etc.

L'impératrice, l'empereur lui-même, le cardinal Cassini, le procureur général des Récollets, intéressés à la cause par les claristes de Besançon et les

capucins de Franche-Comté, et l'Université de Besançon, de son côté, supplièrent Clément XI de reprendre l'étude de cette poursuite. On avait un allié dans la place, Pierre-Claude du Tronchet, de Mièges, qui était camérier du pape, et dont le frère, lui aussi religieux franciscain, est devenu le vénérable Père Jean-Baptiste de Bourgogne. Mais le pape mourut sans avoir pris de décision. Et ce n'est qu'en 1738 que le P. Gravois, récollet, ayant fait de nouvelles instances, Clément XII ordonna de reprendre la poursuite dans l'état où elle se trouvait.

En 1740, le 23 janvier, fut promulgué le décret de la S. C. des Rites, reconnaissant le culte immémorial qui avait honoré la bienheureuse Colette. Benoît XIV, en 1744, se fit envoyer tous les livres et manuscrits relatifs à la bienheureuse. Ce fut sans doute alors que se perdit l'inestimable manuscrit du P. Henry de la Baume.

La cause avançait, quoique lentement, et en 1747 la S. C. des Rites ordonna la reconnaissance canonique des reliques de la bienheureuse.

Le P. Anselme ayant remplacé le P. Gravois comme postulateur, la cause fut négligée quelque temps. Cependant, grâce à l'appui du cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, et du cardinal de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, le décret de l'héroïcité des vertus fut enfin

promulgué par un pape de la famille Séraphique, Clément XIV, le 24 août 1771.

Il restait alors à prouver que la bienheureuse avait opéré des miracles depuis sa mort. La S. C. de Rites en exigeant la preuve de quatre, on proposa :

La guérison de Sœur Marie-Colette de la Cœure, ayant subitement recouvré, après en avoir longtemps été privée, l'usage de la parole ;

Celle de Sœur Rosecrœs, paralysée à la suite d'une fracture de la rotule gauche ;

Celle de Sœur Marie-Thérèse, du Tiers-Ordre régulier, subitement guérie d'une tumeur de l'épigastre gauche ;

Celle enfin de Frère Romain de la Motte, Frère lai récollet, subitement guéri, avec entier recouvrement de ses forces, d'une phthisie du poumon gauche.

Ces miracles ayant été sévèrement examinés selon l'usage, la S. C. des Rites en admit trois et en rejeta un, sans doute le premier, dont la constatation médicale semble plus difficile que les trois derniers : la S. C. a pour toujours l'habitude d'exiger des miracles qu'elle accepte la condition d'être absolument indéniables et constatables par les yeux et sans le secours de considérations intellectuelles.

Le 12 août 1781, Pie VI proclamait l'authenticité des trois miracles, et, afin de hâter la conclu-

sion du procès, le 21 avril 1790, il dispensait de la production d'un quatrième miracle, à raison des nombreux miracles que, d'après des témoignages très respectables, la sainte avait accomplis durant sa vie et depuis sa glorieuse mort.

Le 15 août 1790, enfin, Pie VI proclamait le décret que l'on nomme « de tuto », c'est-à-dire affirmant que l'on peut procéder sûrement à la canonisation.

Mais l'orage grondait, le saint pape, arraché de son palais, devenait, suivant la prophétie de saint Malachie, « l'apostolus peregrinans », et mourait captif du gouvernement français à Valence.

Et au moment où le Directoire se vantait d'enterrer le dernier des papes, le nom de Pie VII sortait du conclave tenu à Venise, et ce glorieux fils de saint Benoît profitait d'un des courts moments de paix de son long règne pour procéder, le 24 mai 1807, à la canonisation solennelle de sainte Colette, en même temps que des saints François Caracciolo, Benoît de Philadelphe, Angèle de Merici et d'une autre fille de sainte Claire, sainte Hyacinthe de Mariscottis.

Mais, comme si le diable poursuivait encore de sa rage la Petite Ancelle, il s'élevait de nouveaux obstacles : le gouvernement français, en vertu de cet acte unilatéral et oppressif qu'il avait joint au Concordat sous le nom d'articles organiques,

empêchait la publication des bulles en France; et comme la France avait alors envahi la moitié de l'Europe, aucun des pays sanctifiés par la présence de la nouvelle sainte, ne put avoir la joie d'entendre la proclamation de sa gloire. Mais la dévotion ne s'occupa pas des mesquineries gouvernementales, et à Poligny, surtout, où nous verrons que les révolutions ont conduit le corps de sainte Colette, de grandes fêtes furent l'écho pieux et magnifique de la proclamation dans la basilique de Saint-Pierre par la voix du vicaire du Christ de cette phrase qui, dans sa simplicité, émeut les cœurs les plus rebelles, et qu'il avaient aussitôt saluée le son de toutes les cloches de Rome, du canon du château Saint-Ange, et les accents du *Te Deum* :

« En conséquence, à l'honneur de la sainte et invisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints apôtres Pierre et Paul, après mûre délibération, ayant maintes fois imploré le secours de Dieu, et de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Église Romaine, les patriarches, archevêques et évêques réunis à Rome, nous déclarons et définissons que la bienheureuse Colette est sainte, et l'inscrivons au catalogue des saints, ordonnant que l'Église Universelle rappelle pour sa pieuse dévotion sa mémoire chaque année le jour de sa

mort, savoir le 6 du mois de mars. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Il reste cependant encore un fleuron à ajouter aux hommages rendus à sainte Colette. C'est son inscription au missel et au bréviaire romains.

Beaucoup de saints, en effet, ne sont honorés d'un office et d'une messe que dans les pays où ils ont vécu ou dans leur famille religieuse; dans l'office romain, on fait seulement mention d'eux dans la lecture du martyrologe qui se fait à Prime; c'est le cas de sainte Colette.

D'autres, les plus illustres, ont leur messe et leur office dans le missel et le bréviaire romains. Deux des quatre saints canonisés avec sainte Colette, saint François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers mineurs, et sainte Angèle de Merici, fondatrice des ursulines cloîtrées, ont déjà reçu cet accroissement de culte. Plaise à Dieu que la S. C. des Rites daigne bientôt admettre au même titre de fondatrice d'une grande famille religieuse la « Petite Ancelle de Notre-Seigneur » et que tout l'univers puisse s'unir le 6 mars aux diocèses de Besançon, d'Amiens, de Gand, de Saint-Claude et à la famille franciscaine pour saluer la vierge de Corbie de cette oraison :

« Seigneur Jésus, qui avez décoré votre épouse, la bienheureuse Colette, d'innombrables grâces, accordez-nous, nous vous en supplions, que dans

le même esprit où elle a ramené la règle séraphique à sa pureté première, nous méritions de réformer notre cœur. »

La première translation du corps de la Petite Ancelle eut lieu quatre-vingt-neuf ans après sa mort, le 25 mai 1536. L'évêque de Sarepta, suffragant de l'évêque de Tournay, célébra une messe pontificale, puis il procéda à l'élévation des ossements, en faisant observer que la canonisation est un privilège réservé au Siège Apostolique, mais qu'il agissait sans prétendre y préjudicier et seulement pour rappeler les mémoires et les exemples de « cette pieuse vierge ».

On avait préparé un coffre de bois peint en gris et garni de lames de fer, long de 3 pieds et un demi-pouce, large de un pied et un demi-pouce ; dans l'intérieur peint en bleu était un autre coffre de chêne. Après avoir fait procéder à une reconnaissance médicale, l'évêque plaça les os de la bienheureuse Colette dans le coffre et le fit élever au-dessus de l'autel dans la muraille. On ferma la niche où fut placé le coffre par une plaque de tuf bleu sur laquelle on grava cette épitaphe :

ICI REPOSE LE CORPS DE LA SAINCTE ET VERTVEVSE MÈRE, SOEUR COLETTE

abbesse et réformatrice de l'ordre Saincte Claire laquelle trespassa l'an de Notre Seigneur MCCCCXLVII le VIe jour de mars ce present lieu, simplement sepul-

turé et depuis par l'authorité de TR Père en Dieu Mgr Charles de Croy, evesque de Tournay, fust my reverement jusques a ceste hauteur icy patente par le TR Père en Dieu Mgr Nicolas, evesque de Sarepte, suffragant de Tournay, le jour de l'Ascension Notre Seigneur, après avoir celebré la haulte Messe et Pontifical, et aultres ceremonies a che requises, ayant noble assistence du Venerable père confesseur et religieux de Chéans l'an XV[e] XXXVI le xxv[e] de may.

En 1577, lorsque les fureurs des huguenots ravageaient les Flandres, les Claristes de Gand s'enfuirent, confiant à des voisins diverses choses précieuses. Elles emportèrent le corps de la sainte à Arras. Ainsi se vérifia sa parole à Philippe de Saveuse, l'invitant à venir fonder le couvent d'Arras : « Si je n'y vais pas vivante, j'y irai morte. »

En 1586, les Claristes rentrent à Gand avec leur précieux trésor ; parmi les choses confiées au dehors dont elles pleuraient la perte, il faut citer l'anneau apporté du ciel à sainte Colette par saint Jean l'Évangéliste, qui avait été remis aux Bénédictins et ne se retrouva jamais.

En 1747, le procès de canonisation étant bien avancé, on procède à une reconnaissance des reliques et on les replace au même lieu.

En 1782, l'empereur Joseph II, dans son délire antimonastique, chasse les Claristes de ses États. Les pauvres religieuses de Gand allaient être obligées de passer en exil. Madame Louise de France,

carmélite à Saint-Denys, les prit sous sa protection et leur obtint un asile au couvent de Poligny.

Le prince-évêque de Gand, Mgr Lobhowitz, accorda à l'abbé de Saint-Sulpice, envoyé de Madame Louise, que les coletines emporteraient dans leur exil le corps de leur mère. Le don fut fait « à Madame Louise de France ». Cependant le clergé de Gand cherchait à modifier la décision du prince-évêque et on craignait une émeute populaire lors de l'enlèvement des reliques de sainte Colette. L'abbé de Saint-Sulpice prit donc ses dispositions et sœur Marie des Anges, tourière, vêtue en séculière, emporta nuitamment le pesant coffre chez un ecclésiastique favorablement disposé. C'était le 10 septembre 1783. Son héroïsme dans ce transport au-dessus des forces humaines fut récompensé lors de son arrivée à Poligny par son élévation au rang de religieuse de chœur.

L'abbé de Saint-Sulpice partit aussitôt pour Lille où la châsse fut déposée par lui dans le couvent des Carmélites après que la prieure et le supérieur du monastère, provincial des Carmes déchaux, eurent prêté serment de défendre l'intégrité de cet inestimable dépôt. Le prince-évêque de Gand pardonna à l'abbé son équipée et les coletines furent enfin remises de leurs alarmes.

Elles partirent de Gand sous la conduite de l'abbé de Saint-Sulpice et vinrent droit à Lille où

elles retrouvèrent avec grande joie les reliques de leur Mère.

La seconde étape fut chez les coletines d'Arras. De là on passa chez les cordelières de Doullens; on dîna le jour suivant chez les capucines d'Amiens. En route, une voiture versa près de Breteuil et deux religieuses furent blessées. Cela occasionna un retard qui obligea à coucher à Breteuil où il n'y avait point de communauté. Il fut même fort difficile de trouver une auberge à cause des troupes. L'abbé de Saint-Sulpice déposa la châsse dans sa chambre.

Le lendemain, on dîna à Clermont, on soupa à Chantilly et, le jour suivant, les coletines, arrivées à Saint-Denys, furent présentées à Madame Louise; la princesse ayant entendu lecture de l'acte du prince-évêque qui lui faisait don de la châsse de sainte Colette, déclara aussitôt elle-même qu'elle l'offrait au monastère de Poligny.

De Saint-Denys les coletines passèrent à Paris au monastère des capucines. On y fit la reconnaissance canonique des reliques et on préleva pour Madame Louise une parcelle du manteau de la sainte réformatrice.

La châsse et les sœurs restèrent neuf jours chez les capucines de Paris. Madame Louise leur fit accorder des voitures de la cour, et le 8 octobre la pieuse compagnie passa de Paris à Provins, où elle

fut reçue chez les Bénédictines, puis aux Granges-de-Troyes, où l'on dut loger chez le maître de poste, à Troyes où l'on passa un jour chez les visitandines et un jour chez les carmélites pour contenter la dévotion de ces deux pieuses communautés, puis chez les bénédictines de Châtillon.

Le mauvais temps força l'abbé de Saint-Sulpice à arrêter sa compagnie dans une auberge au Val-Suzon; de là, traversant Dijon, on vint à Dole chez les cisterciennes de l'abbaye d'Ounans. Touchante coïncidence, le repas y fut présidé par M. Boisot, abbé de Saint-Paul de Besançon et supérieur des dames d'Ounans, descendant de ce Jean Boisot que sainte Colette avait ressuscité à Besançon. La châsse fut processionnellement portée chez les carmélites et les tiercelines et Mme de Broissia offrit son carrosse pour la transporter jusqu'à Poligny.

Là, la réception la plus magnifique était préparée à sainte Colette; le marquis d'Astorgue, gouverneur de Poligny, les délégués de l'archevêque de Besançon, le chapitre collégial de Saint-Hippolyte, un nombreux clergé et une foule considérable attendaient les coletines à la porte de la ville. Elles prirent place dans la procession couronnées de fleurs et une palme à la main; une première station se fit dans l'église des ursulines dont une religieuse, aveugle depuis sept ans, recouvra subitement la vue en baisant la châsse.

On passa de là au monastère des claristes. La relique insigne entra alors dans l'église, où Mme d'Astorgue, malade de langueur, fut soudain guérie. Le vicaire général de Villefrancon, depuis archevêque de Besançon, fit un touchant discours, et la ville donna ensuite à l'abbé de Saint-Sulpice des fêtes magnifiques dont le détail nous est conservé dans l'ouvrage du P. Elie Harel : *Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas*, qui parut à Bruxelles deux ans plus tard.

Hélas ! huit ans après ce triomphal accueil, les claristes de Poligny, en même temps que toutes leurs sœurs de France, étaient à leur tour chassées de leurs monastères dont beaucoup ne devaient jamais se relever. Les coletines de Gand reprirent le chemin de l'exil ; elles durent laisser le corps de leur Mère à Poligny ; mais, du moins, purent-elles emporter son manteau.

Le 4 septembre 1792, les Claristes de Poligny furent expulsées. Elles n'avaient pu emporter le corps de sainte Colette, brutalement inventorié. Le lendemain, le curé intrus en faisait la translation à l'église « ci-devant collégiale ». Bientôt ce culte sacrilège disparaissait à son tour, et l'église devenait une salle de réjouissance ; la châsse était toujours sur son autel. Un individu proposa un jour dans une réunion tenue sous la présidence d'un conventionnel impie entre tous, Lejeune, le même

qui dans son enragée folie avait détruit les reliques de saint Claude et la Sainte Hostie miraculeuse de Dole, de brûler à M. Hippolyte et Mlle Colette ». Il se passa alors un fait tout à l'honneur de nos populations franc-comtoises : de même qu'à Dole les hommes avaient réclamé en émeute la permission de faire la procession de la Sainte Hostie de miracle interdite par Lejeune, le mardi de la Pentecôte 1793, de même qu'on avait dû employer une nuit obscure, et la demeure d'un particulier pour détruire le corps jusque-là intact du thaumaturge saint Claude, il se trouva à Poligny des hommes pour protester contre cette proposition de folie sectaire, et devant les grondements de la foule on décida de surseoir au lendemain ; l'ordre néanmoins fut donné.

. Une des claristes restées à Poligny, Sœur Constance Parpandet, pénétra la nuit suivante dans l'église ; avec l'aide de quelques honnêtes gens qui se sachant sous la protection de la sainte ne craignirent pas de risquer leur tête, elle cacha la châsse dans la chapelle même où elle se trouvait en l'enfouissant sous un amas de décombres. Le lendemain les sans-culottes trouvent la cage vide ; Dieu permet qu'ils ne sachent à qui imputer leur déconvenue et ils se retirent en blasphémant et en allant, comme la plupart leurs frères en révolution, noyer leur rage au cabaret. Cependant on

annonce le nettoyage de l'église pour la fête de la déesse Raison. Deux charpentiers, les Lugan, père et fils, avec Sœur Constance, viennent, pendant l'absence des ouvriers, occupés à leur repas, enlèvent les décombres, vident la châsse et emportent le coffret; les ouvriers au retour trouvèrent la châsse vide sortie des décombres et s'emportèrent en vaines injures. La relique était dans les combles de l'église où ils n'eurent pas l'idée d'aller la chercher. Deux jours après, Sœur Constance, pieds nus, pénétrait nuitamment dans l'église dont les portes avaient été brisées la veille et emportait le coffret chez elle; puis, pour plus de sûreté, elle le confiait à la famille Barbier qui le déposait dans un caveau secret.

Le 19 novembre 1803, Sœur Constance pouvait révéler sa cachette et la relique était solennellement transportée à l'Hôtel de Ville. En hâte on fait réparer une chapelle de la collégiale, et on l'y replace le 6 mars 1804. Une reconnaissance solennelle eut lieu le 14 mai 1807, à l'occasion de la canonisation de sainte Colette.

En 1817, Sœur Gertrude Brocard, rentrée après la crise au monastère de Romans, pouvait relever le cher couvent de Poligny; en 1822, l'archevêque de Besançon, à la demande des claristes, ordonna que la châsse de sainte Colette leur fût rendue. La translation eut lieu le 12 décembre. C'est donc

maintenant dans l'église du monastère des pauvres claristes de Poligny, relevée sur l'emplacement et le plan de l'ancienne, où elle avait ressuscité la religieuse morte en état de péché, que repose la châsse de sainte Colette. Quelques parcelles seulement de ses précieux ossements en ont été extraites en 1807 : une pour le pape, ainsi qu'il en est d'usage lors des canonisations, une pour l'archevêché de Besançon, une pour Mlle Dubretex, qui avait par sa générosité permis la restauration de la chapelle, une pour l'archevêque de Lyon, une pour l'évêque de Gand, et une enfin pour M. Leboucher de Richemont, d'Abbeville. Quelques poussières d'os, précieusement recueillies par les claristes, ont été soigneusement coagulées et la R. M. abbesse en a daigné favoriser quelques personnes dévouées au culte de sainte Colette.

La châsse où reposent les reliques de sainte Colette est un très remarquable travail d'orfèvrerie; elle fait grand honneur à M. Edmond Monnier, dont le nom se trouve à cet époque à la tête de toutes les œuvres de piété et de charité du diocèse et qui se survit si dignement dans ses fils. C'est lui qui organisa la souscription et prit une part généreuse à la fabrication de cette châsse qui fut terminée le 4 mai 1876. Cette châsse a remplacé celle qu'une pieuse servante, Marie Francœur, avait offerte en 1807 à l'aide des maigres économies

qu'elle avait pu épargner à force de labeur. Le couvent de Poligny possédait aussi divers souvenirs de sa sainte fondatrice, son chariot de voyage, une lettre autographe, sa couverture, sa tasse, « plusieurs petites paix et images d'os qui étaient dans son oratoire et même un petit coffre » où elle serrait quelque linge et des reliquaires. Tout cela disparut dans l'incendie de Poligny lors du sac de la ville par les Français du duc Longueville, le 29 juin 1638 ; on ne retrouva que quelques éclats du chariot et encore l'authenticité en est-elle douteuse. On conserve encore au couvent les châsses, et cercueils de la sainte, son écuelle de bois, une partie de sa corde, « une petite couverture de carnet » en ivoire. Les autres reliques de sainte Colette sont au couvent de Besançon et au couvent de Gand. Voici quelques renseignements sur elles, en même temps que leur description.

Au couvent de Besançon les souvenirs de la sainte avaient été sauvés à l'époque révolutionnaire par les sœurs Billerey et Bonard. Se sentant approcher du terme de leur carrière, sans avoir eu la consolation de voir se relever le couvent de Besançon, les deux sœurs confièrent ce trésor au couvent de Poligny, provisoirement, au cas où le couvent de Besançon se relèverait. Les Claristes de Poligny, ayant établi un monastère à Besançon en 1879, celui-ci ne tarda pas à réclamer le trésor des

reliques de l'ancien monastère; l'administration épiscopale de Saint-Claude éleva un débat en cour de Rome, basé sur un fait très légitime en apparence, que le nouveau couvent de Besançon avait été fondé par celui de Poligny et que rien, ni dans ses religieuses, ni même dans son local, ne rétablissait l'ancien monastère. La cause était si bonne que la défense en fut très mollement menée. Aussi, la S. C. des Rites donna raison aux claristes de Besançon par décrets des 31 mars et 20 mai 1887. La translation solennelle de ces précieuses reliques eut lieu le 10 juillet 1887 et dès lors elles sont exposées dans une armoire vitrée dans le chœur de la chapelle; ce sont :

1. La croix dite Croix du Ciel.

2. Le bréviaire donné par Benoît XIII.

3. La croix de saint Vincent Ferrier.

4. La tasse en bois de la sainte, toutes reliques que nous avons déjà décrites dans notre travail; puis :

5. Le tablier de toile de sainte Colette.

6. Une partie de sa corde.

7. La cruche en terre où elle faisait boire les novices.

8. Ses tablettes de voyage, en cire; on y lit encore son nom, écrit de sa main, au-dessous du monogramme du Christ.

9. Un *Agnus Dei* qui lui servait de Paix.

10. Le corps et les ornements sacerdotaux du P. Henry de la Baume.

11-12. La tasse et la cuiller en conque marine qui servit au roy de Naples chez les cordeliers de Besançon et qu'il légua, en mourant, à la sainte.

13. Le manuscrit original de la vie de la sainte par son confesseur, le P. Pierre de Vaux.

Le couvent des claristes de Gand possède lui aussi quelques précieuses reliques de la sainte. Les Sœurs les ont récupérées en 1814 lorsqu'elles ont relevé leur monastère aboli en 1783. Ce sont :

1° Le manteau de sainte Colette, transféré à Poligny en 1783 et qu'en 1791 les coletines de Gand purent emporter dans leur nouvel exil.

2° La fenêtre de son reclusage de Corbie avec sa trappe ou volet et sa grille.

CHAPITRE X

LES HISTORIENS DE LA RÉFORMATRICE

Les sources originales de la vie de sainte Colette sont assez nombreuses. Il convient de citer d'abord ses propres écrits. On en conserve des manuscrits autographes à Besançon et à Gand; une édition de tous les textes de sainte Colette a été faite assez récemment par les claristes de Belgique. Il est bien regrettable que le texte ait été outrageusement rapproché du français moderne, au lieu de garder son aspect picard du XVe siècle, ce qui pourrait déplaire pour des extraits insérés dans un récit historique destiné à des lecteurs qui n'ont pas tous les connaissances linguistiques spéciales, nécessaires pour comprendre facilement ces textes, mais ce qui est indispensable dans un recueil de textes.

Nous nous sommes déjà expliqué sur les ouvrages du P. Henry de la Baume. Il fut le confesseur de la sainte de 1406 à 1439; c'est dire le prix du peu de ses écrits qui nous sont parvenus, ou des passages

qui ont pu passer de son texte dans celui de l'abbé de Saint-Laurent qui nous dit l'avoir consulté.

Non moins précieux sont les deux ouvrages de Pierre de Vaux et de Sœur Perine. Le premier était compagnon du ministre général des franciscains, frère Guillaume de Casal, lorsqu'il devint le confesseur de sainte Colette, qu'il assista jusqu'à sa mort. La seconde, nièce du P. Henry, a été une des premières religieuses et l'inséparable compagne de la sainte. En outre, nous avons leurs manuscrits originaux, le premier chez les claristes de Poligny, le second chez celles de Besançon. Les Bollandistes en ont d'ailleurs donné une édition correcte.

Il convient de remarquer que le travail de Pierre de Vaux n'est point une biographie, mais, il le dit lui-même, un recueil de souvenirs personnels.

Le manuscrit du P. Claret ne serait pas moins précieux, car il fut un des guides spirituels de la sainte, fut ressuscité par elle et assista à sa mort ; il était jadis chez les cordeliers de Dole. Mais on ne le connaît que par la citation qu'en fait l'abbé de Saint-Laurent.

Il faut ensuite citer les dépositions des bourgeois de Corbie et de Philippe Courault lors des premières enquêtes canoniques que les Bollandistes ont publiées.

Le mémoire de Sœur Marie de la Marche, con-

servé à la bibliothèque de Besançon, a aussi de la valeur puisqu'il est l'œuvre d'une contemporaine, et non des moindres, une des filles du roi Jacques, clariste au monastère de Besançon.

Le « Récit de ce que nostre béate mère a fait au couvent de Poligny » n'est point sans valeur, quoique anonyme, comme aussi la *Vie*, composée à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie, conservée chez les capucins de Thonon et que M. Germain est le premier à avoir connue ; elle offre, d'ailleurs, de grandes analogies avec le texte de Pierre de Vaux dont elle semble un développement.

Il faut ensuite citer les pièces de canonisation ; les archives des claristes de Poligny contiennent des procès-verbaux de miracles fort intéressants.

Il y a aussi des documents manuscrits de premier ordre chez les mêmes claristes de Gand et de Besançon, dans les archives départementales du Doubs, de la Côte-d'Or, dans la bibliothèque municipale de Besançon, dans les archives des villes de Seurre et d'Auxonne et dans les archives de Gand.

C'est enfin chez les claristes de Poligny que l'on peut consulter deux vies manuscrites composées au xviiie siècle et dont une partie de la documentation originale est perdue, par l'abbé de Saint-Laurent, dont le travail est le seul reflet qui nous reste des

mémoires du P. Henry de la Baume, et par l'abbé Larceneux, qui a composé avec une conscience encore trop rare de son temps (1783), une *Vie* d'une étendue considérable.

Nous ne voulons point étudier en détail les sources imprimées de la vie de sainte Colette; mais nous devons signaler avant tout le rituel des claristes de Besançon, imprimé à Lyon en 1671 et qui est le recueil des traditions de la sainte réformatrice, conservées oralement dans le monastère durant deux siècles et demi.

Voici enfin la liste chronologique des biographes de sainte Colette qui se sont rencontrés dans nos recherches :

1. Étienne de Juliac, cordelier, publie la première vie de sainte Colette imprimée. Je ne la connais que par la citation qu'en fait l'abbé Larceneux.

2. Josse Clithou (Jodocus Clithoveus), *Brevis legenda beatæ Virginis Coletæ*, Paris, 1510.

3. Le P. Jacques Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de Saint-François et monastères de Sainte-Claire de la province de Bourgogne*, Lyon, 1619. In-4.

4. Le P. Sylvère d'Abbeville, capucin, *Histoire de la bienheureuse Mère Colette, réformatrice des trois ordres du séraphique Père saint François*,

Paris, 1619 et Paris, 1628. In-12. Frontispice gravé.

5. Raes, *Vita della gran serva di Dio, B. Coleta*, Foligno, 1703.

6. Pierre Collet, *Histoire abrégée de la bienheureuse Colette Boellet*, mise au jour par De Montis, Paris, 1771.

7. De Latera, *Vita della vergine S. Coleta*, Rome, 1807. In-8.

8. Hubert Lebon, *Vie de sainte Colette*, Tours, Mame, 1846.

9. Rouilles, *Vie de sainte Colette*, Avignon, 1847.

10. R. P. Sellier, sj, *Vie de sainte Colette*, Paris, 1861. 2 vol.

11. Domaison, *Sœur Colette et Jacques de Bourbon*, Cabinet historique, 1864.

12. Abbé Ed. Jumel, *Vie de sainte Colette*, Tournay, 1868.

13. Abbé Douillet, *Sainte Colette, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1884.

14. *Vie admirable de sainte Colette*, Lons-le-Saulnier, 1886. In-8.

15. Abbé Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des claristes en Franche-Comté*, Besançon, 1888. In-8, planches.

16. Abbé Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des claristes en Bourgogne*, Besançon, 1890. In-12, planche.

17. Alphonse Germain, *Sainte Colette de Corbie*, Paris, Poussielgue, 1904. In-12.

Il faut encore citer les articles de l'abbé Corblet, dans l'*hagiographie* du diocèse d'Amiens, et des professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon dans la *Vie des saints de Franche-Comté*.

CHAPITRE XI

SAINTE COLETTE DANS L'ART

Nous n'avons point de portraits contemporains de sainte Colette; il n'est même dit nulle part qu'il en ait été fait; on sait seulement qu'on voyait au couvent d'Auxonne un « ancien pastel » la représentant avec son agneau, et au couvent de Poligny une peinture qualifiée « ancienne » au XVIIe siècle et représentant le miracle de la résurrection de la religieuse. Ces deux tableaux ont disparu, le deuxième lors de l'incendie de Poligny par les Français en 1638, le premier probablement seulement à l'époque révolutionnaire.

L'usage s'est conservé de représenter sainte Colette debout, vêtue de la robe franciscaine à laquelle on donne d'ordinaire la couleur brune, bien que l'habit de la sainte, conservé à Amiens, soit de la couleur « gris naturel ». Cette habitude vient de ce que la couleur brune est, aujourd'hui et depuis 1517 au moins, la couleur du vêtement de toutes les filles de sainte Colette, comme de tous les religieux de l'observance. La couleur grise ne s'est conservée que pour l'habit des tertiaires séculiers de l'observance et quelques congrégations

de tertiaires réguliers et aussi des évêques pris dans l'ordre. Sur le bras, la sainte porte un petit agneau couché. Nous avons vu en étudiant la vie de la sainte quelle était la raison de figurer cet animal qui est resté sa principale caractéristique. On lui donne aussi, en général, outre l'agneau, un livre comme marque des constitutions par lesquelles elle a réformé l'ordre séraphique, mais on ne lui donne presque jamais la crosse, marque de la dignité abbatiale dont elle fut revêtue, sans doute pour témoigner la profonde humilité qui l'empêcha de jamais prendre le titre de cette dignité.

Un certain nombre de scènes de la vie de sainte Colette ont inspiré les peintres ; mais toutes ces compositions sont modernes et ne sont à signaler qu'au point de vue de la valeur artistique de quelques-unes d'entre elles.

Le sceau de la sainte, dont on a conservé des empreintes, représente une main sortant d'un nuage et tenant une croix, une lance et trois clous ; autour on lit : « Mes sœurs, pensés à la mort, il faut mourir. »

Je ne sache point qu'il ait jamais, au moins avant le XIX[e] siècle, été frappé de médailles *à l'effigie* de sainte Colette. La raison en est évidemment dans sa canonisation si tardive, trois cent soixante ans après sa mort, en 1807.

TABLE DES MATIÈRES

57 687. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

MÊME LIBRAIRIE

Saint Nicolas Ier. par M. Jules Roy. *Troisième édition*. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr.

Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, par M. Victor Pierre. *Quatrième édition*. 1 vol. in-12 . . . . 2 fr.

Le Bienheureux Curé d'Ars, patron des curés français (1786-1859), par M. Joseph Vianey. *Seizième édition*. 1 vol. in-12 . 2 fr.

La Vénérable Jeanne d'Arc, par L. Petit de Julleville. *Cinquième édition*. 1 vol. in-12 . . . . 2 fr.

Sainte Geneviève, par l'abbé Henri Lesêtre. *Quatrième édition*. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr.

Une Fille de France : la Bienheureuse Jehanne (1464-1505), par la comtesse de Flavigny. *Troisième édition*. 1 vol. in-12. orné d'une gravure. . . . . 3 fr. 50

Sainte Françoise Romaine (1384-1440), par la comtesse de Rambuteau. *Quatrième édition*. 1 vol. in-12. orné d'une belle gravure . . . . 3 fr.

La Bienheureuse Varani. princesse de Camerino et religieuse franciscaine (1458-1527), par la comtesse de Rambuteau. Ouvrage précédé d'une lettre d'approbation de S. E. le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon. *Deuxième édition*. 1 vol. in-12 . . . . 2 fr.

Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, traduite sur le manuscrit original, par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. *Quinzième édition revue avec soin et augmentée*, par Jules Peyré. 1 vol. in-12. 4 fr.

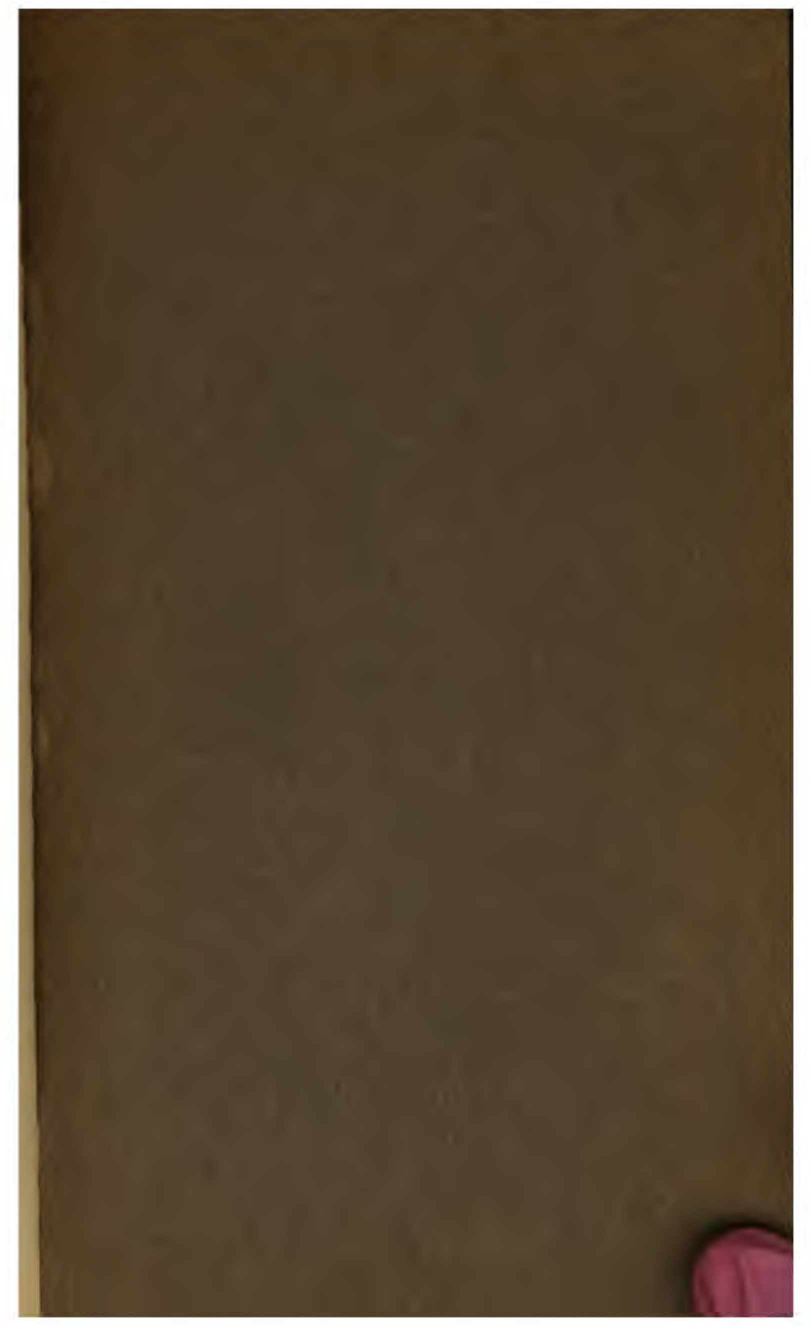
Vie de Madame de la Rochejaquelin, par M. Alfred Nettement. *Troisième édition*. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr.

Vie de Madame de la Rochefoucauld. duchesse de Doudeauville, fondatrice de la Société de Nazareth. *Troisième édition*. 1 vol. in-12, orné d'un magnifique portrait . . . 3 fr.

Histoire de saint François d'Assise. par M. l'abbé Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand des Ternes. *Quatrième édition*. 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.

—— Le même ouvrage. *Nouvelle édition*. 2 vol. in-12. . . . 7 fr.

57687. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.




U.C. BERKELEY LIBRARIES
B003019966